



COMMUNAUTÉ
Pays d'Iroise
DE COMMUNES



BILAN ET EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU DOCUMENT D'OBJECTIFS

Site "Pointe de Corsen - Le Conquet"
(FR 5300045)

novembre 2014



Sommaire

INTRODUCTION	4
<u>PARTIE I - LE SITE NATURA 2000</u>	5
1-1 - DESCRIPTION DU SITE.	6
1-2 - LES MILIEUX ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE.	7
1-3 - HISTORIQUE DE L'ELABORATION DU DOCOB.	9
1-4 - OBJECTIFS ET PROGRAMME D'ACTION	10
<u>PARTIE II – L'ANIMATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU DOCOB</u>	12
2-1 - LA STRUCTURE ANIMATRICE ET SES MISSIONS.	13
2-2 - LA GESTION DES HABITATS.	13
2-3 - L'ÉVALUATION DES INCIDENCES DES PROJETS.	16
2-4 - LES SUIVIS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES.	17
2-5 - INFORMATION, COMMUNICATION, SENSIBILISATION.	18
2-6 – VEILLE A LA COHERENCE DES POLITIQUES PUBLIQUES ET PROGRAMME D' ACTIONS SUR SITE.	21
2-7 – GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE ET ANIMATION DE LA GOUVERNANCE DU SITE.	22
<u>PARTIE III – BILAN DETAILLE DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DU DOCUMENT D'OBJECTIFS</u>	24
3-1 – ACTIONS DE GESTION DES FREQUENTATIONS HUMAINES.	25
3-2 – ACTIONS DE GESTION DES DUNES.	34
3-3 – ACTIONS DE GESTION DES HABITATS DE LANDES ET PELOUSES LITTORALES.	40
3-4 - ACTIONS DE GESTION DES ESPECES INVASIVES, ORNEMENTALES ET RUDERALES.	47
3-5 – ACTIONS DE GESTION DES BOISEMENTS.	62
3-6 – ACTIONS DE GESTION DE LA COMPATIBILITE DES ACTIVITES ECONOMIQUES AVEC LA CONSERVATION DES HABITATS ET ESPECES	64
3-7 – ACTIONS DE GESTION DES MILIEUX MARINS.	68
3-8 – ACTIONS DE GESTION DU GRAND RHINOLOPHE.	72
3-9 – ACTIONS DE GESTION DU DAMIER DE LA SUCCISE.	81
3-10 – MISE EN ŒUVRE D'INVENTAIRES COMPLEMENTAIRES.	87
<u>PARTIE IV – SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS, ORIENTATIONS ET MISE A JOUR DU DOCUMENT D'OBJECTIFS</u>	92
4-1 - EVALUATION FINANCIERE DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DU DOCOB	93
4-2 - EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DU DOCOB	97
4-3 - EVALUATION DES RESULTATS DES ACTIONS MISE EN ŒUVRE ET DEFINITION DES ORIENTATIONS POUR LA MISE A JOUR DU DOCUMENT D'OBJECTIFS.	101
4-4 – MISE A JOUR DU DOCOB	104

Introduction

Le Document d'Objectifs du site Natura 2000 « Pointe de Corsen – Le Conquet » a été validé en 2003. L'évaluation pluriannuelle des DOCOB est prévue dans l'article R. 414-8-5 du Code de l'environnement.

Le présent document constitue cette évaluation pluriannuelle. La période prise en compte pour la réalisation de cette évaluation concerne l'année 2003 et jusqu'à juin 2014.

Le document est constitué de quatre parties suivantes :

Partie 1 : La présentation du site Natura 2000 « Pointe de Corsen – Le Conquet » ainsi que l'historique de l'élaboration du Document d'Objectifs et la structure de ce document.

Partie 2 : La description de la mission d'animation pour la mise en œuvre du Document d'Objectifs.

Partie 3 : Le Bilan détaillé de la mise en œuvre des actions du Document d'objectifs.

Partie 4 : La Synthèse de l'évaluation de la mise en œuvre des actions, les orientations et la mise à jour du Document d'Objectifs.

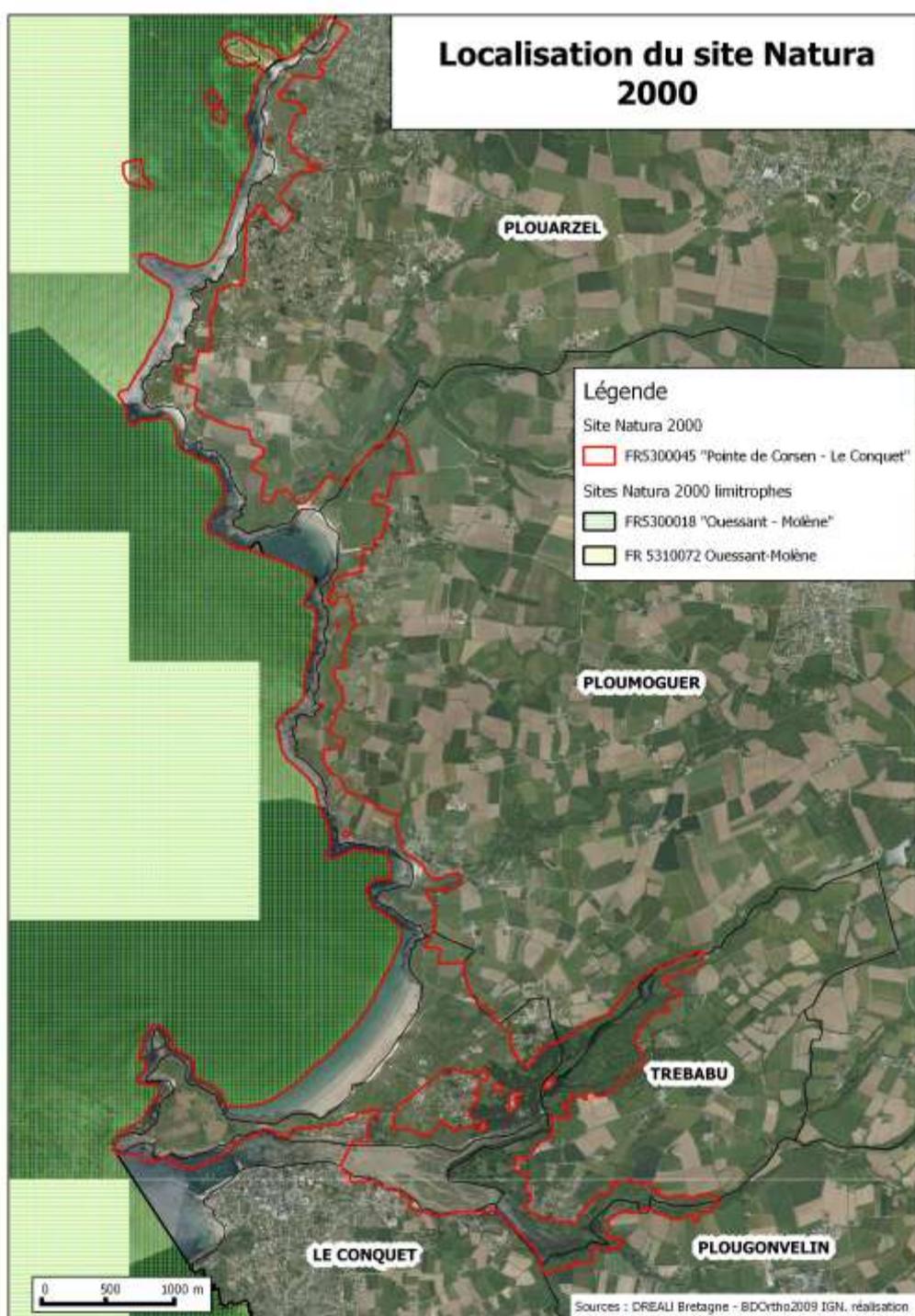
Partie I

–

Le site Natura 2000

1-1 - Description du site.

Le site Natura 2000 FR5300045 « Pointe de Corsen – Le Conquet » couvre une superficie d'environ 724 hectares sur les communes de Plougonvelin, Le Conquet, Trébabu, Ploumoguier et Plouarzel dont 33 % de superficie marine. Il est bordé sur sa partie ouest par les sites Natura 2000 : ZSC - FR5300018 « Ouessant – Molène » et ZPS - FR5310072 « Ouessant – Molène ».



1-2 - Les milieux et espèces d'intérêt communautaire.

Dix-sept habitats naturels d'intérêt communautaire, dont trois prioritaires, sont recensés sur le site ainsi que six espèces d'intérêt communautaire.

Liste des Habitats d'intérêt communautaire

Code habitats	Habitats Natura 2000	Surface en m ²	%/surface totale du site
1110	Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine	463667	6,40
1130	Estuaires	87690	1,21
1140	Replats boueux ou sableux exondés à marée basse	690364	9,53
1170	Récifs	645605	8,91
1210	Végétation annuelle des laisses de mer	1194	0,02
1210 x 1220	Végétation annuelle des laisses de mer x Végétation vivace des rivages de galets	104	0
1210 x 2110	Végétation annuelle des laisses de mer x Dunes mobiles embryonnaires	191	0
1220	Végétation vivace des rivages de galets	510	0
1230	Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques	173146	2,39
1230 x 4030	falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques x Landes sèches européennes	5949	0,08
1310	Végétations pionnières à Salicornes et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses	7742	0,11
1310 x 1330	Végétations pionnières à Salicornes et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses x Prés salés atlantiques	40707	0,56
1310 x 1420	Végétations pionnières à Salicornes et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses x Fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques	14254	0,19
1330	Prés salés atlantiques	9321	0,13
1330 x 1420	Prés salés atlantiques x Fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques	2856	0,03
1420	Fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques	109667	1,51
1420 x 1330	Fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques x Prés salés atlantiques	11427	0,16
2110	Dunes mobiles embryonnaires	1633	0,02
2120	Dunes mobiles du cordon littoral à ammophila arenaria	22898	0,32
2120 x 2130*	Dunes mobiles du cordon littoral à ammophila arenaria x Dunes côtières fixées à végétation herbacée	8946	0,12
2130*	Dunes côtières fixées à végétation herbacée	122493	1,68
2150*	Dunes fixées décalcifiées atlantiques	8337	0,11
4020*	Landes humides atlantiques tempérées à Erica ciliaris	1071	0,01
4030	Landes sèches européennes	41137	0,57
4030 x 1230	Landes sèches européennes x Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques	24400	0,34
9120	Hétraies acidophiles atlantiques	92119	1,27

En gras, les habitats d'intérêt communautaire prioritaires.

Liste des espèces d'intérêt communautaire

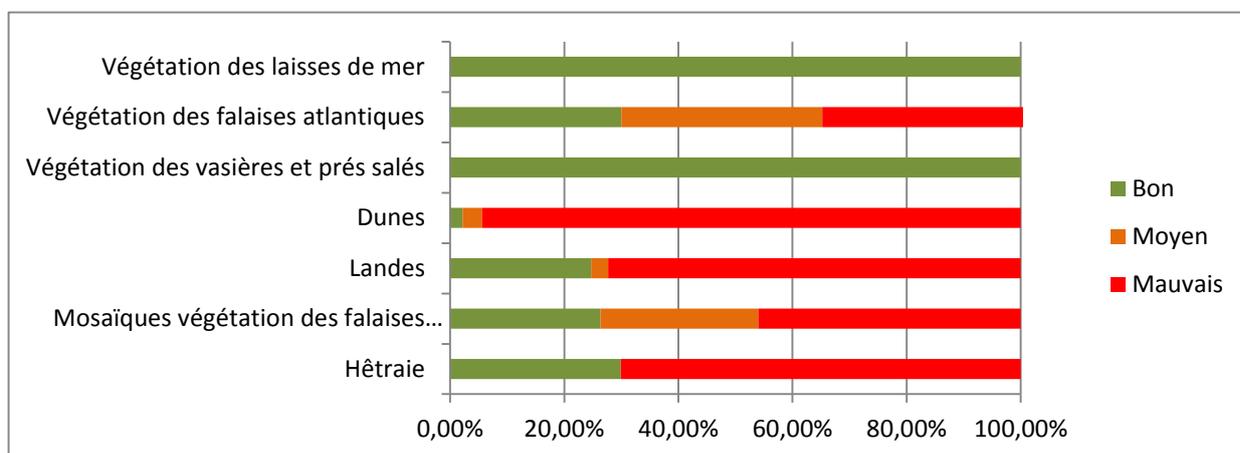
Code	Nom scientifique	Nom Vernaculaire	
1304	Rhinolophus ferrumequinum	Grand Rhinolophe	Mammifères
1355	Lutra Lutra	Loutre d'Europe	Mammifères
1083	Lucanus cervus	Lucane cerf-volant	Invertébré (coléoptère)
1065	Euphydryas aurinia	Damier de la Succise	Invertébré (Papillon)
1441	Rumex rupestris	Oseille des rochers	Plante
1421	Trichomanes speciosum	Trichomanès remarquable	Plante

A ces espèces d'intérêt communautaire, on peut y rajouter les espèces végétales remarquables suivantes :

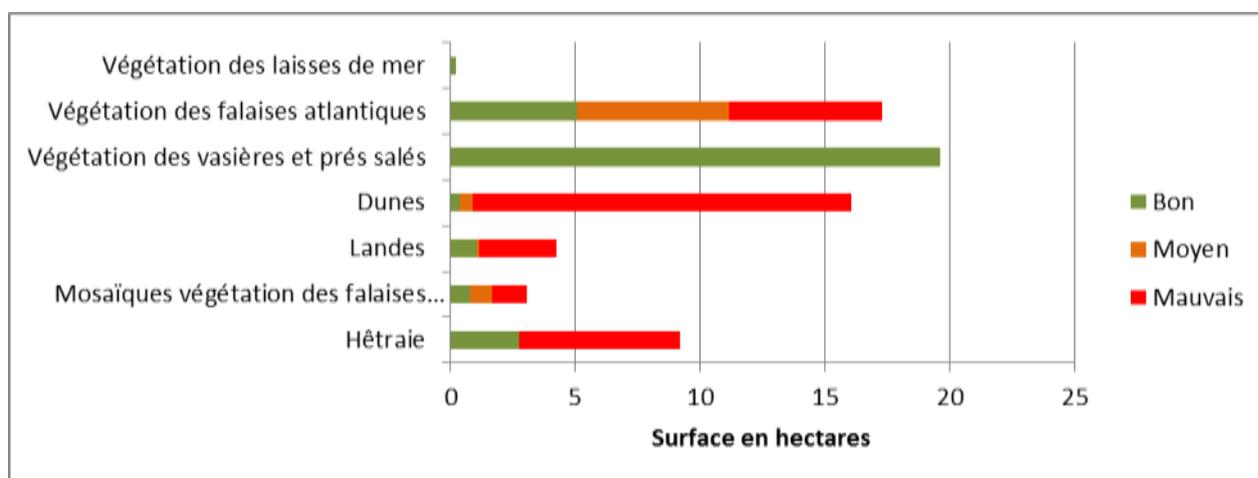
Plante	<i>Eryngium maritimum</i>
Plante	<i>Galium mollugo subsp. neglectum</i>
Plante	<i>Isoetes histrix</i>
Plante	<i>Ophioglossum azoricum</i>
Plante	<i>Ophioglossum lusitanicum</i>
Plante	<i>Trifolium repens subsp. occidentale</i>
Plante	<i>Linaria Thymifolia</i>
Plante	<i>Neotinea maculata</i>

Concernant l'état de conservation des habitats naturels, seul les végétations des vasières et prés salés et celle des laisses de mer présentent un bon état. Pour les autres habitats, le bon état de conservation ne dépasse pas 30 % de leur surface sur le site.

**Etat de conservation des habitats d'intérêt communautaire (en pourcentage)
Année 2000**



**Etat de conservation des habitats d'intérêt communautaire (en Surface)
Année 2000**



1-3 - Historique de l'élaboration du Docob.

2 juillet 1999 Réunion du premier Comité de pilotage avec désignation de l'opérateur et lancement de la démarche.

Octobre – Décembre 1999 : Réunions d'information auprès des maires et usagers (5 réunions).

Janvier – décembre 2000 : Réalisation des études :

- Etude de fréquentation.
- Etude socio-économique.
- Cartographie des habitats naturels.
- Cartographie des habitats intertidaux.
- Synthèse bibliographique faune.

14 février 2001 : Réunion du Comité de pilotage - présentation de la synthèse des études.

Juin – Juillet 2001 : Réunion des groupes de travail (8 réunions)

- Validation des objectifs généraux.
- Réflexion sur les actions à mener.

9 novembre 2001 : réunion du Comité de pilotage.

Mars 2002 : Réunion des groupes de travail (4 réunions) - Présentation de la méthodologie du bureau d'étude « Xavière Hardy ».

Avril 2002 : Réunion des groupes de travail thématique (8 réunions).

22 juin 2002 : Permanence du bureau d'étude le samedi après-midi.

3 juillet 2002 : Réunion de l'ensemble des groupes de travail - Validation des actions.

Juillet 2002 à juillet 2003 - Rédaction des documents d'objectifs.

2 septembre 2003 : Réunion du comité de pilotage – Validation du Document d'objectifs.

En 2004, la mission du bureau d'étude est reconduite pour mettre le Docob en conformité avec le décret du 20 décembre 2001, selon 6 points :

- Etat initial
- Objectifs de développement durable
- Propositions de mesures
- Cahiers des charges types
- Dispositifs en particulier financiers
- Procédures de suivi et d'évaluation

1-4 - Objectifs et programme d'action

Dans le DOCOB validé en 2003, 4 objectifs généraux ont été définis, déclinés en 13 objectifs opérationnels.

Les quatre objectifs généraux sont les suivants :

Objectif A : Maintenir en bon état de conservation ou restaurer les habitats naturels dégradés

Les objectifs opérationnels de conservation et de restauration des habitats concernent la maîtrise de la fréquentation humaine (A1), le maintien, la restauration et la gestion des milieux dunaires (A2), des landes et pelouses (A3), des vasières et prés salés (A4), des boisements feuillus (A5) et des zones humides (A6). Ils visent aussi à rendre compatible les activités humaines avec la conservation des habitats que ce soit les activités économiques (A8) ou les activités de loisirs (A9).

Objectif B : Conserver et gérer les habitats d'espèces

Les objectifs opérationnels en faveur des espèces concernent le Grand Rhinolophe (B1), le Damier de la succise (B2) et le Rumex rupestris et Trichomanes speciosum (B3).

Objectif C : Informer et sensibiliser à la préservation des habitats naturels

Cet objectif se veut transversal et vise à sensibiliser tous les publics pour tenter de garantir le maintien de l'état de conservation des habitats naturels. (C1)

Objectif D : Entretenir un niveau de connaissance adapté aux objectifs et définir les critères pertinents d'évaluation des actions.

Cet objectif vise à maintenir et compléter la connaissance du site Natura et à mettre en place des dispositifs d'évaluation et de suivis des habitats et des espèces (D1)

Ces objectifs sont déclinés en 21 fiches actions :

N°	Intitulé
A.1.1	Réorganisation de la circulation automobile
A.1.2	Réorganisation des cheminements et des accès à la plage et aux bords de falaise
A.1.3	Modification du tracé des sentiers de randonnée
A.2.1	Restauration des secteurs dunaires ayant subi des dégradations
A.2.2	Maintien et restauration des habitats prioritaires "dune fixée" dans les secteurs d'habitats potentiels
A.3.1	Réouverture et entretien des landes et pelouses
A.3.2	Gestion des espèces invasives, sélection des espèces ornementales et limitation de la rudéralisation
A.4.1	Surveillance de la qualité de l'eau
A.5.1	Conversion des peuplements résineux en boisements de feuillus
A.6.2	Restauration et entretien de la lande humide
A.8.2	Gestion des zones de contacts cultures/habitats
A.9.1	Rendre les activités marines compatibles avec la conservation des habitats
B.1.1	Gestion de l'hivernage du Grand Rhinolophe

B.2.1	Gestion de l'habitat du Damier de la succise
C.1.1	Informers les habitants
C.1.2	Informers les élus et les administrations
C.1.3	Informers et sensibiliser les usagers du site
C.1.4	Informers et sensibiliser l'ensemble des visiteurs
D.1.1	Mettre en place des inventaires complémentaires
D.1.2	Mettre en place des suivis de l'impact des actions
D.1.3	Réalisation des suivis et évaluation des habitats et des espèces

Partie II

—

L'animation de la mise en œuvre du Document d'Objectifs

2-1 - La structure animatrice et ses missions.

La communauté de communes du Pays d'Iroise est animatrice du site Natura 2000 depuis 1999.

Les missions de la structure animatrice sont les suivantes :

- ❖ Missions d'assistance administrative pour le compte du comité de pilotage.
 - Organisation des réunions du comité de pilotage et de groupes de travail.
 - Recherche de financements complémentaires pour la mise en œuvre des actions non contractuelles.
- ❖ Missions d'ordre technique.
 - Mise en œuvre de la contractualisation.
 - Suivi de la mise en œuvre du DOCOB et de l'état de conservation du patrimoine naturel d'intérêt communautaire.
 - Mise à jour du DOCOB.
- ❖ Missions de mise en œuvre des actions d'information, de communication et de sensibilisation.
 - Information et communication générale.
 - Veille concernant les plans, programmes, projets ou interventions susceptibles d'avoir une incidence sur le site Natura 2000.
 - Connaissance et participation à la mise en œuvre des différentes politiques publiques.

Depuis 2003, la mission Natura 2000 représente environ 20 – 25 % du temps du technicien en charge de la gestion des espaces naturels littoraux, dont une partie concernait le massif dunaire de Tréompan sur le site « aber – côte des légendes ». La mission sur ce site s'est terminée en 2012, l'animation ayant été confiée à la Communauté de Communes du Pays des Abers.

2-2 - La gestion des habitats.

Animation des contrats Natura 2000.

Entre 2003 et 2013, 6 contrats Natura 2000 ont été signés uniquement par des structures publiques (tableau ci-dessous). Un projet de contrat Natura 2000 chez un particulier n'a pu aboutir compte-tenu de la nécessité pour celui-ci d'avancer la somme d'argent pour réaliser les travaux relativement lourds financièrement. Le faible nombre de contrats s'explique par la lourdeur de certains en terme de suivi et gestion du fait qu'ils soient portés directement par la collectivité (dossier de marché public, suivi de chantier,...) et par la même situation sur le site « Massif dunaire de Tréompan ». L'outil contrat Natura 2000 n'est pas le seul outil financier à avoir été utilisé pour mettre en œuvre les actions du document d'objectifs.

Tableau des contrats Natura 2000 – Site « Pointe de Corsen – Le Conquet »

Contrat n°	Bénéficiaire	Montant des dépenses	Date signature	Actions prévues	Habitats/espèces concernés	Surface/nombre	Action du DOCOB	Avancement
029 NA 030005	C.C.P.I	10 542,22 € 80 %	19/12/2003	Gestion de lande	H 4020 H4030	2,5 ha	A.3.1 A.6.2	Contrat terminé
029 NA 040001	C.C.P.I	23 906,13 € 52,60 %	27/12/2004	Mise en défens	H 1230 H 2120 H 2130	20 ha	A.1.1 A.1.2 A.2.1	Contrat terminé
029 NA 060011	C.E.L	31 988,74 € 64,25 %	21/12/2006	Aménagement de gîtes à chauves-souris	E 1304	35 unités	B.1.1	Contrat terminé
029 NA 060010	C.E.L	9 568 € 100 %	21/12/2006	Chantier d'élimination d'une espèce invasive	H 2130	2,17 ha	A.3.2	Contrat terminé
323 10 D 029 000002	CEL	46 827,50 € 100 %	10/08/2010	Chantier de restauration de dunes et landes	H 2130 H 2150 H 4020 H 4030	6,5 ha	A.2.2 A.3.1 A.6.2	Contrat terminé
323 11 D 029 000009	CCPI	25 106 € 100 %	15/12/2011	Chantier de restauration et d'entretien de dunes et landes	H 2130 H 2150 H 4020 H 4030	3,52 Ha	A.2.2 A.3.1 A.6.2	Contrat en cours

Animation pour la gestion avec d'autres moyens financiers

Deux autres moyens financiers ont été utilisés pour mettre en œuvre les actions du Document d'objectifs :

- Financement région/département dans le cadre d'un contrat Nature.

Dans le cadre de la gestion communautaire, le Communauté de Communes du Pays d'Iroise a élaboré un projet de gestion des propriétés communales dont elle a la responsabilité pour les années 2005 – 2009 avec un financement provenant du Conseil Régional de Bretagne et du Conseil Général du Finistère.

Ce projet qui visait à assurer la préservation des sites, et plus particulièrement des habitats d'intérêt communautaires, concernait indifféremment les sites en zone Natura 2000 ou non, au travers des mesures suivantes :

- Réalisation de diagnostics naturalistes complémentaires.
- Gestion des fréquentations piétonnes.
- Gestion des habitats naturels.
- Sensibilisation du public à la préservation des espaces naturels.
- Acquisition de matériel de gestion des milieux naturels.

- Autofinancement des structures publiques propriétaires/gestionnaires.

Une part des actions mises en œuvre et répondant aux objectifs du DOCOB sont prises en charge financièrement, partiellement ou en totalité, par le Conservatoire du littoral sur ses propriétés et par la C.C.P.I sur les terrains publics dont elle est gestionnaire.

Les mesures concernées par cette prise en charge correspondent :

- Pour le Conservatoire du Littoral, à certaines des mesures de gestion des fréquentations automobiles et piétonnes et sur l'aménagement des gîtes à chiroptères qui correspondait aussi à la mise en sécurité de bâtiments.
- Pour la C.C.P.I à :
 - certaines mesures de gestion des fréquentations automobiles et piétonnes ainsi qu'à l'entretien des équipements,
 - la protection des dunes par pose de filets brise-vent et plantation d'oyat,
 - la gestion des habitats notamment pour l'évaluation du potentiel de restauration des habitats, pour la mise en place d'une gestion expérimentale et pour la gestion de petites surfaces.
 - La gestion des boisements.
 - La cartographie et la gestion des espèces végétales invasives et rudérales.

2-3 - L'évaluation des incidences des projets.

Certains projets sont soumis à évaluation de leur incidence sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire. Afin de permettre de mener à bien ces évaluations d'incidence, l'opérateur Natura 2000 est amené à apporter une aide aux porteurs de projet ou aux services de l'état dans la fourniture des informations concernant le site. Les projets pour lesquels la C.C.P.I a été sollicitée sont recensés dans le tableau ci-dessous :

Année	Porteur de projet	Types d'activités concernées	Nature de la contribution
2011	C.E.L	Travaux de restauration des habitats naturels.	Aide à la rédaction de l'évaluation d'incidence.
2011	-	Ouverture d'un restaurant.	Réponse à une requête de la commune, suite à la plainte d'un habitant, sur le nécessité ou non d'une évaluation d'incidence → pas d'évaluation d'incidence.
2011-2012	ONF	Rédaction de l'aménagement forestier du bois de Lanfeust au Conquet.	Travail avec l'ONF sur la prise en compte des enjeux Natura 2000 et mise à disposition d'éléments sur le site Natura 2000.
2012	C.C.P.I	Balad'Iroise.	Proposition de mesures et rédaction de l'évaluation d'incidence.
2012	Commune du Conquet	Etude d'aménagement de l'entrée d'agglomération.	Mise à disposition d'éléments au bureau d'étude sur le site Natura 2000 et échange sur le projet.
2012	SCI du Cosquiers	Rédaction du plan simple de gestion.	Mise à disposition d'éléments au bureau d'étude sur le site Natura 2000.
2012-2013	Comité régional de la conchyliculture	Elaboration du schéma départemental des structures conchyliques.	Mise à disposition d'éléments au bureau d'étude sur le site Natura 2000 et relecture du projet.
2013	C.E.L	Travaux de déconstruction – fort st Louis au Conquet.	Aide à la rédaction de l'évaluation d'incidence.
2013	C.E.L	Aménagement des sentiers sur le site presqu'île de Kermorvan – Blancs-sablons au Conquet.	Aide à la rédaction de l'évaluation d'incidence.
2013	Course croisière EDHEC	Course pédestre aux Blancs-sablons.	Sollicitation par les services de l'état sur l'évaluation fournie par le porteur de projet.
2013	Association de sport mécanique du Finistère	Auto-cross de Ploumoguier – Lamber.	Information par le porteur de projet.
2013	Société de production « offshore »	Tournage d'un court métrage sur la plage de Kerhornou à Ploumoguier.	Réponse à la demande de la commune sur les procédures d'autorisation.
2013	Société Scarlett production	Tournage d'un film TV sur la plage des Blancs-sablons.	Transmission pour information de la demande du porteur de projet par les services de l'état.
2013	Presqu'île sport côtier	Compétition nautique de stand up paddle sur la plage des Blancs-sablons.	Mise à disposition d'éléments au pétitionnaire sur le site Natura 2000.

2-4 - Les suivis scientifiques et techniques.

2-4-1 - Suivi des espèces d'intérêt communautaire.

Sur les 6 espèces d'intérêt communautaire, seulement 2 espèces font l'objet d'un suivi, le Grand Rhinophe et le Damier de la Succise. Les résultats de ces suivis sont présentés dans la partie «Bilan détaillé des actions ». Pour les quatre autres espèces, la question de la mise en place d'un suivi devra être posée en tenant compte de la rareté de l'espèce et l'importance du site à l'échelle du réseau Natura 2000.

Au-delà des espèces communautaires, des suivis sont réalisés sur des espèces végétales pour lesquels le site représente les rares stations de l'espèce à l'échelle du massif armoricain. Les suivis concernent la Linaire des sables et l'Orchis maculé.

2-4-2 - Suivi des habitats d'intérêt communautaire.

Pour évaluer les résultats obtenus lors des opérations de restauration et d'entretien des habitats, deux types de suivis sont mis en place :

- Un suivi photographique permettant de mesurer la dynamique de la végétation.
- Un suivi botanique avec le relevé du recouvrement pour chaque espèce végétale permettant l'observation de l'évolution du cortège de plantes.

2-4-3 - Suivi de l'évolution du trait de côte.

L'évolution du trait de côte fait l'objet d'un suivi particulier concernant les littoraux meubles afin de mesurer la dynamique des phénomènes d'érosion/accrétion et d'adapter en conséquence les mesures de gestion.

Ce suivi se présente sous deux formes :

- Un suivi photographie au sol à partir de point fixe pour tenter de mesurer les variations annuelles, sans avoir de mesures très précises mais seulement le suivi de l'avancée ou du recul du trait de côte.
- Une interprétation des photos aériennes de l'IGN pour mesurer l'évolution du trait de côte à intervalles de 4-5 ans.

Ces deux types de données se complètent pour permettre d'avoir une vision plus précise de l'évolution du trait de côte sur plusieurs années.



2-4-4 - Intégration des données sous SIG

L'ensemble des opérations de gestion ainsi que les suivis d'espèces sont intégrés sous SIG pour pouvoir évaluer les actions de gestion et en garder la mémoire.

2-5 - Information, communication, sensibilisation.

Compte-tenu du contexte du Pays d'Iroise où la Communauté de Communes du Pays d'Iroise est à la fois structure opératrice mais aussi gestionnaire des espaces naturels littoraux, ce volet information, communication, sensibilisation n'a pas été mis en œuvre de manière spécifique pour le site Natura 2000. Les enjeux et problématiques étant généralement les mêmes à l'échelle du territoire, site Natura 2000 ou non, des outils communs à tous les sites ont été privilégiés. Dans ce chapitre seront abordées les actions générales de sensibilisation à l'exception de la communication sur les espèces invasives qui fera l'objet d'une fiche spécifique.

2.5.1 Création / mise à jour d'outils de communication, media

- ❖ Magazine communautaire.

La communauté de Communes réalise un magazine d'information publié quatre fois par an et distribué à 20 000 exemplaires sur l'ensemble du pays d'Iroise. On y retrouve trois types d'information concernant les milieux naturels et leur gestion :

- Des articles ou dossiers abordant la démarche Natura 2000 de manière spécifique. Les thèmes qui ont été abordés sont la présentation de Natura 2000, la mission de la communauté de communes en tant que structure animatrice, les structures animatrices sur le territoire, des exemples d'actions mises en œuvre, la présentation du régime d'évaluation d'incidences,...

- Des articles ou dossiers abordant un aspect de patrimoine naturel qui concernent Natura 2000 mais aussi l'ensemble des espaces naturels littoraux. Les sujets concernent la présentation d'habitats d'intérêt communautaire (landes humides, dunes décalcifiées, végétation des hauts de plage), les mesures de gestion mises en œuvre pour préserver les sites ainsi que le rappel de gestes de bon comportement.
- Des articles sur la Nature en Pays d'Iroise en général tels que les papillons, les oiseaux d'eau,...

❖ Site internet.

Une page du site internet de la CCPI est dédié à Natura 2000. Cette page présente le réseau de site Natura 2000 sur le territoire ainsi que des informations plus spécifiques au site « Pointe de Corsen – Le Conquet ».



❖ Brochures et dépliants.

Deux documents ont été créés pour sensibiliser le grand public à la préservation des espaces naturels :

- Une brochure sur les espaces naturels littoraux abordant le réseau Natura 2000 en Pays d'Iroise ainsi que les actions de gestion des milieux naturels.
- Un dépliant intitulé « Respectons les milieux naturels » sur les gestes de bon comportement à avoir sur les espaces naturels.

❖ Expositions.

Deux expositions ont été créées pour sensibiliser le grand public à la préservation des espaces naturels. Ces outils ne concernent pas spécifiquement Natura 2000 mais abordent des problématiques rencontrées sur le site.

Les thèmes de ces deux expositions sont :

- La gestion des espaces naturels littoraux en 5 panneaux avec la présentation des grands ensembles naturels et de quelques espèces, des mesures de gestion ainsi que quelques résultats obtenus.
- « Respectons les milieux naturels » qui est la déclinaison en deux panneaux du dépliant de sensibilisation sur les gestes de bon comportement à avoir sur les espaces naturels lorsque l'on est un usager de ceux-ci.

Ces expositions peuvent être mises à disposition des mairies ainsi qu'aux associations du Pays d'Iroise. Elles servent aussi de support lors de la participation de la structure opératrice à des manifestations sur le territoire.

❖ Presse écrite.

La presse locale a été contactée à de nombreuses reprises afin de relayer les actions qui ont été mises en place sur le site. Les sujets abordés concernaient la gestion des habitats naturels (bois et landes), la protection des cordons dunaires, la gestion des espèces invasives et rudérales ainsi que les actions de sensibilisation du public.

La revue « Nature en France » a dédié un article au site des Blancs-sablons qui a été l'occasion de présenter le site Natura 2000.

2.5.2 Participation à des manifestations ou réunions sur le territoire

Les problématiques concernant Natura 2000 ont fait l'objet de présentation lors de certains événementiels à l'échelle du Pays d'Iroise. Ces interventions se sont faites sous la forme de stands d'information avec présentation de la gestion. Cela concerne des événements sur la thématique du développement durable tels que la semaine du développement durable ou des événements touristique tels que la Balad'Iroise.

2.5.3 Communication / Animation auprès des scolaires et Grand public

❖ Les scolaires.

La CCPI a mis en place depuis plusieurs années un programme pédagogique à destination des écoles du primaire sur différentes thématiques dont la nature. Ces animations réalisées par des associations utilisent parfois comme support de sensibilisation le site Natura 2000 afin de faire découvrir aux enfants les différents types de milieux naturels.

Des animations à l'intention d'étudiants ont été réalisées par le chargé de mission. Ces animations de présentation du site Natura 2000 ainsi que des mesures de gestion ont concernés des étudiants de niveau Bac Professionnel à Maîtrise avec pour spécialité le paysage, la gestion des milieux naturels ainsi que la gestion de l'espace rural.

❖ Le grand public.

Dans le cadre du contrat Nature pour la période 2006-2009, des animateurs ont été recrutés afin de sensibiliser le grand public sur site. Deux types d'animations étaient proposées :

- Des animations programmées de découverte des sites
- Des stands d'information sur site pour sensibiliser le public à la sensibilité, à la richesse des milieux naturels et aux bons comportements à avoir en tant qu'usagers de ces sites.

Ce sont au total plus de 5000 personnes qui ont été sensibilisées au cours de ces interventions.

2.5.4 Participation à la vie du réseau Natura 2000 au-delà du site

Le site Natura 2000 « Pointe de Corsen – le Conquet » étant l'un des premiers sites opérationnels en Bretagne, amène régulièrement des chargés de missions Natura 2000, des gestionnaires

d'espaces naturels et des collectivités, à contacter la structure opératrice pour des retours d'expériences sur le fonctionnement de la démarche et sur la mise en œuvre des actions du DOCOB.

Le chargé de mission a participé régulièrement aux journées Natura 2000 organisées par l'IRPA permettant un échange entre tous les chargés de mission Natura 2000 de Bretagne.

Le chargé de mission a aussi représenté la structure animatrice lors de réunions techniques départementales et régionales : Comité de pilotage départemental, évaluation du DOCOB, mise en place des contrats Natura 2000 (formulaire de demande de subventions, cahiers des charges, barème des contrats,...), Elaboration des formulaires simplifiés d'évaluation d'incidences,...

Suite au transfert de la présidence des comités de pilotage du préfet aux élus locaux, la CCPI a été sollicitée par la revue Espaces Naturels pour témoigner de son expérience sur la démarche et les évolutions qu'entraînaient ce changement.

2-6 – Veille à la cohérence des politiques publiques et programme d'actions sur site.

2-6-1 – Gestion et Plan de gestion et d'aménagement des espaces naturels et forestiers.

Deux documents de planification ont fait l'objet d'une veille dans leur cohérence vis-à-vis des objectifs du DOCOB et particulièrement dans l'intégration des actions dans ces documents de programmation. Ces documents sont :

- Le plan de gestion des espaces naturels littoraux propriétés publiques et dont la gestion est assurée par la C.C.P.I.
- Le plan d'aménagement forestier du bois de Lanfeust.

Par ailleurs, une attention particulière est portée dans la prise en compte des enjeux Natura 2000, dans la gestion communautaire des propriétés du Conservatoire du Littoral et des communes.

2-6-2 – Projets d'aménagement du territoire.

Deux types de projet ont été concernés :

- Les projets à l'échelle d'un territoire communal avec l'aménagement de l'entrée du Bourg du Conquet et l'ouverture d'un sentier piéton sur la commune de Trébabu.
- Les projets à l'échelle intercommunale, pour les projets d'interprétation du patrimoine et d'aménagement des sites par la C.C.P.I, jusqu'à l'échelle du Pays de Brest pour le SAGE du Bas Léon et le Scot du Pays de Brest.

2-7 – Gestion administrative et financière et animation de la gouvernance du site.

2-7-1 Organisation de la gouvernance du site

Le comité de pilotage s'est réuni à trois occasions :

- Le 20 juin 2007 avec pour thèmes :
 - Election du Président du Comité de pilotage, Mr Bernard Collobert, et désignation de la structure animatrice, La Communauté de Communes du Pays d'Iroise.
 - Actualité de la démarche Natura 2000 (évolution du contenu des DOCOB, modification du périmètre et réseau Natura 2000 en mer)
 - Bilan des actions engagées depuis 2004 et projets.

- Le 26 novembre 2008 avec pour thèmes :
 - Election du président du comité de pilotage, Mr Guy Colin.
 - Validation de modification du Docob (cahier des charges contrat Natura 2000 et charte Natura 2000).
 - Présentation de l'état d'avancement du Docob.

- Le 25 octobre 2011 avec pour thèmes :
 - Election du Président du Comité de pilotage, Mr Guy Colin, et désignation de la structure animatrice, La Communauté de Communes du Pays d'Iroise.
 - Actualité de la démarche Natura 2000 (Evaluation d'incidence Natura 2000)
 - Présentation de l'état d'avancement du Docob et des résultats des études complémentaires.

2.7.2. Animation de réunions de concertation

Compte-tenu de l'investissement prioritaire sur des terrains publics, un important travail de concertation a été mené avec les élus communaux et intercommunaux.

Le travail de concertation avec les communes de Plouarzel, de Ploumoguier et du Conquet a principalement porté sur les mesures de gestion des fréquentations humaines. Les élus communaux se faisant par leur bonne connaissance de leur territoire les intermédiaires avec la population et identifiant les points de blocage et validant les mesures faisant consensus.

Le travail de validation par les instances communautaires concernait les mêmes mesures que celle concernant les communes auquel se rajoutait les mesures de gestion des habitats naturels et de lutte contre les invasives induisant une charge supplémentaire pour les services communautaires.

Le travail de concertation concernant les mesures liées à la mer, tel que la réalisation d'une expérimentation sur une technique de mouillage des bateaux, a été mené par le Parc Naturel Marin d'Iroise dans le cadre de la mise en œuvre de son plan de gestion.

2.7.3 Réunions ou rencontres avec les services de l'Etat

Des réunions ponctuelles ont lieu avec les services de la DREAL afin de faire le point sur l'état d'avancement de la démarche sur le site et d'aborder les problématiques qui peuvent parfois exister dans l'animation de la démarche.

2.7.4 Gestion administrative et financière

Le travail administratif, en dehors de celui que nécessitent les contrats Natura 2000, concerne :

- Le montage administratif et financier pour l'animation du site.
- L'élaboration des dossiers de consultation des entreprises et leur suivi.
- La recherche de financements complémentaires aux contrats Natura 2000.
- L'élaboration et le suivi des budgets.
- L'encadrement des stagiaires.

2.7.5 Compléments ou mises à jour du Docob

Le DOCOB n'a pas fait l'objet de mise à jour depuis 2003. Des compléments ont été rajoutés pour tenir compte de la loi du 23 février 2005 sur le développement des territoires ruraux (DTR) et aussi de demande émanant des membres du comité de pilotage. Ces compléments concernaient la rédaction des cahiers des charges pour les contrats Natura 2000 et l'ajout d'actions concernant les macro-déchets et le patrimoine géologique.

2.7.6 Élaboration de la charte.

Un travail d'élaboration de la charte a été engagé en 2008 suite aux derniers cadrages réglementaires arrêtant le contenu d'un DOCOB et d'une charte Natura 2000.

Partie III

—

**Bilan détaillé de la mise en œuvre des actions du
Document d'objectifs.**

3-1 – Actions de gestion des fréquentations humaines.

3-1-1 – Gestion de la fréquentation automobile

Fiche action n° A.1.1

Maîtrise d'ouvrage :	C.C.P.I - Conservatoire du littoral
Coûts :	10 000 Euros (Hors entretien)
Source des financements :	Contrat Natura 2000, Région, Département, Communes, CEL et C.C.P.I.

Description de l'action

La gestion de la fréquentation automobile visait deux objectifs principaux :

- Interdire l'empiètement et la circulation des véhicules sur les habitats naturels.
- Supprimer le stationnement linéaire le long des voies de circulation entraînant une fréquentation piétonne non maîtrisée sur les habitats naturels.

Les actions qui ont permis la gestion de cette fréquentation, ont été mises en œuvre soit directement dans le cadre de la démarche Natura 2000 lors de la gestion des espaces naturels publics, soit indirectement dans le cadre de programmes d'aménagements portés par des communes.

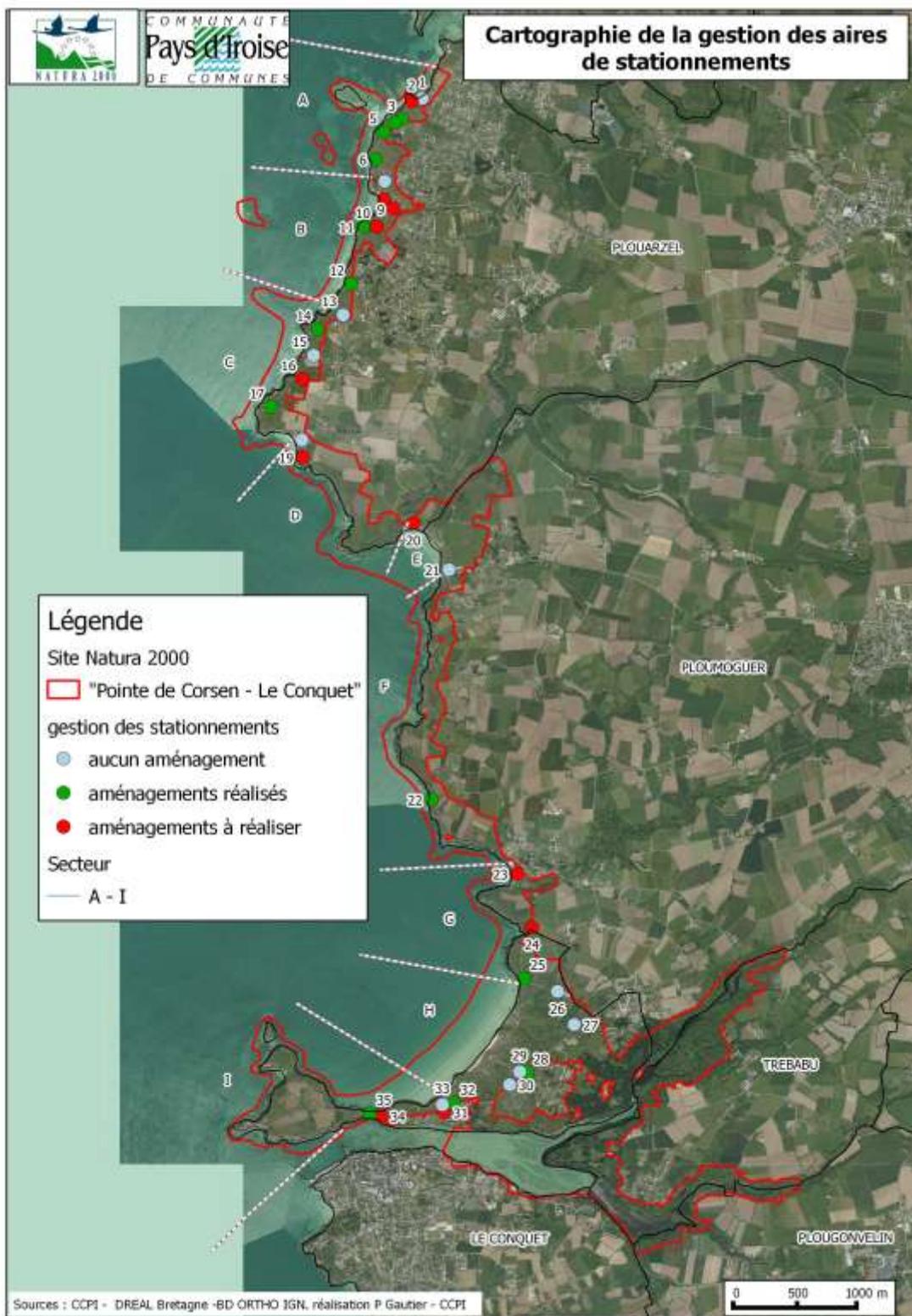
- Dans le cadre de la gestion des espaces naturels publics, les actions ont consistés à :
 - Délimiter des aires de stationnement à l'aide de plots afin d'éviter un empiètement par les véhicules sur les milieux naturels.
 - Supprimer des stationnements non aménagés sur des zones naturelles.
 - Supprimer des stationnements en bordure de route.
 - Réaménager une aire de stationnement pour augmenter la capacité de stationnement (parking de Wailly).
- Pour les programmes communaux ayant permis de gérer la fréquentation automobile et ses conséquences, il faut noter deux projets :
 - l'Aménagement d'une voie verte aux Blancs-sablons par la commune du Conquet interdisant de fait le stationnement des véhicules en bordure de route.
 - La réorganisation et la limitation du stationnement par la commune de Plouarzel à la plage du Hidel.

Le détail des actions de gestion de la fréquentation automobile est donné dans le tableau page suivante

Bilan de l'aménagement des zones de stationnement

Secteur	Numéro stationnement	Type de stationnement	Aménagements réalisés ou à réaliser	
A	1	Aménagé		
	2	Aménagé	Redélimitation de l'emprise du parking	
	3	Non aménagé	Suppression du stationnement	
	4	Non aménagé	Délimitation du stationnement	

	5	Non aménagé	Suppression du stationnement	
	6	Non aménagé	Redélimitation de l'emprise du parking	
B	7	Aménagé		
	8	Non aménagé	Suppression du stationnement	
	9	Aménagé	Réaménagement du Parking	
	10	Aménagé	Agrandissement de la surface	
	11	Non aménagé	Suppression du stationnement	
	12	Non aménagé	Réorganisation du stationnement	
	13	Aménagé		
C	14	Non aménagé	Suppression du stationnement	
	15	Aménagé		
	16	Aménagé	Redélimitation de l'emprise du parking	
	17	Aménagé	Redélimitation de l'emprise du parking	
D	18	Aménagé		
	19	Non aménagé	Suppression du stationnement	
E	20	Aménagé	Recul partiel du stationnement	
	21	Aménagé		
F	22	Non aménagé	Suppression du stationnement	
G	23	Aménagé	Réorganisation du stationnement	
	24	Non aménagé	Agrandissement de la surface	
	25	Non aménagé	Suppression du stationnement	
H	26	Aménagé	Agrandissement de la surface	
	27	Aménagé		
	28	Non aménagé	Suppression du stationnement	
	29	Aménagé		
	30	Aménagé		
	31	Non aménagé	Suppression du stationnement	
	32	Aménagé	Agrandissement de la surface	
I	33	Non aménagé		
	34	Non aménagé	Suppression du stationnement	
	35	Aménagé	Redélimitation de l'emprise du parking	



Résultats/indicateurs de suivi

Les résultats de l'action sont donnés dans le tableau suivant :

Secteur	Linéaire d'aménagement	Surface minimale mise en défens	Réduction des sentiers d'accès à la côte
A	750 m	1 100 m ²	2 sentiers supprimés
B	200 m	520 m ²	5 sentiers supprimés
C	110 m	1 700 m ²	4 sentiers supprimés
D	-	-	-
E	-	-	-
F	8 m	450 m ²	-
G	200 m	250 m ²	1 sentier supprimé
H	400 m	-	-
I	35 m	-	-
Total	1 703 m	4 020 m²	12 sentiers supprimés

Photos comparatives de la revégétalisation après fermeture d'une aire de stationnement



2004



2007

Orientation de gestions

➔ Mise en œuvre des aménagements non réalisés.

Le tableau suivant donne le détail des travaux programmés dans le docob restant à réaliser, les points de blocage éventuels et les mesures à mettre en œuvre.

Numéro stationnement	Aménagements à réaliser	Point de blocage	Mesures à mettre en œuvre
2	Redélimitation de l'emprise du parking	Aucun – maîtrise foncière publique	Concertation avec la Commune
8	Suppression du stationnement	Refus de la Commune	Concertation et validation du maintien ou de l'abandon de la mesure. Les deux mesures étant liées.
9	Réaménagement du Parking	Impact sur habitats - paysagé -réglementaire	
10	Agrandissement de la surface	Utilité et faisabilité réglementairement	Concertation et validation du maintien ou de l'abandon de la mesure.
16	Redélimitation de l'emprise du parking	Maitrise foncière privée	En attente d'une maîtrise foncière publique
19	Suppression du stationnement	Maitrise foncière privée	
20	Recul partiel du stationnement	Maitrise foncière privée	
23	Réorganisation du stationnement	Maitrise foncière privée	Montage d'un projet de reconquête de la vallée – action en attente d'une maîtrise foncière par le CEL – intérêt plus paysagé que préservation habitats
24	Agrandissement de la surface	Utilité et faisabilité réglementairement	Concertation et validation du maintien ou de l'abandon de la mesure.
31	Suppression du stationnement	Pas de solution alternative	?
34	Suppression du stationnement	Pas de solution alternative	?

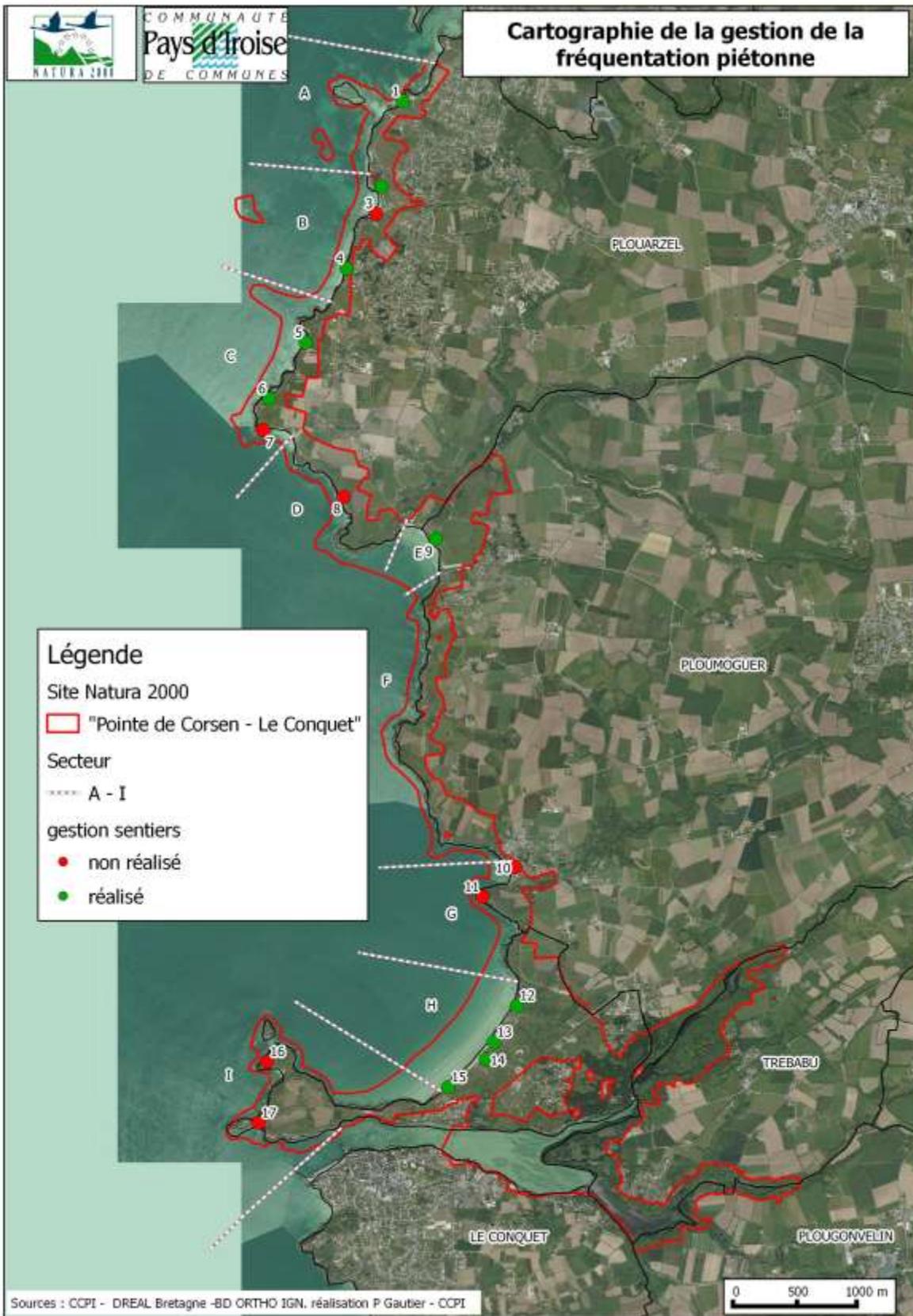
➔ Actualisation des données de fréquentation automobile et si nécessaire propositions complémentaires de gestion de la fréquentation automobile.

Maîtrise d'ouvrage :	C.C.P.I - Conservatoire du littoral
Coûts :	30 000 Euros (investissement)
Source des financements :	Contrat Natura 2000, Région, Département, CEL et C.C.P.I.

Description de l'action

La gestion de la fréquentation piétonne visait à canaliser le public sur les sentiers aménagés ou de mettre en défens des habitats naturels d'intérêt communautaire afin de limiter leur dégradation. L'action a consisté à poser de la ganivelle, de la clôture bifils ou du monofil.

Secteur	Numéro Point	Aménagements réalisés ou à réaliser	Linéaire d'aménagement	Etat d'avancement
A	1	Canalisation piéton (clôtures)	165 m	
B	2	Canalisation piéton (clôtures, ganivelles)	730 m	
	3	Canalisation piéton (clôtures)	-	
	4	Canalisation piéton (clôtures)	400 m	
C	5	Recul du sentier littoral (clôtures)	600 m	
	6	Canalisation piéton (clôtures)	230 m	
	7	Canalisation piéton (clôtures)	-	
D	8	Recul du sentier littoral (clôtures)	-	
E	9	Canalisation piéton (clôtures, ganivelles)	475 m	
G	10	Mise en défens d'habitats (clôtures)	-	
	11	Recul du sentier littoral (clôtures)	-	
H	12	Canalisation piéton (clôtures, ganivelles)	400 m	
	13	Canalisation piéton (clôtures, ganivelles)	870 m	
	14	Canalisation piéton (clôtures, ganivelles)	850 m	
	15	Canalisation piéton (clôtures, ganivelles)	230 m	
I	16	Mise en défens d'habitats (clôtures)	-	
	17	Mise en défens d'habitats (clôtures)	-	



Résultats/indicateurs de suivi

Les résultats de l'action sont donnés dans le tableau suivant :

Secteur	Linéaire de sentier (2003)	Linéaire de sentier fermé	Surface totale mise en défens
A - Ségal	3 400 m	25 m	1 300 m ²
B - Ruscumunoc - Porstévigné	5 400 m	890 m	11 600 m ²
C - Pointe de Corsen - Ruscumunoc	3 700 m	800 m	14 400 m ²
D - Porsmoguer - sud Corsen	2 500 m	0 m	0 m ²
E - Kerhornou	3 400 m	725 m	7 400 m ²
F - Brenterc'h - Locméven	4 000 m	0 m	0 m ²
G - Perzic - Illien	1 600 m	0 m	0 m ²
H - Blancs-sablons	6 200 m	1 600 m	38 300 m ²
I - Kermorvan - De Wailly	4 800 m	100 m	1 000 m ²
TOTAL	34 000 m	4 140 m	74 000 m²

Photos comparatives de la revégétalisation des sentiers après aménagement des cheminements Dune de Kerhornou



2000



2012

Dune de Porstévigné



2004

2007

Orientation des gestions

➡ Etudier la possibilité de réduire le nombre de sentiers secondaires notamment sur les secteurs d'habitats communautaires ou d'habitats potentiels.

Secteur	Linéaire de sentier principal	Linéaire de sentier secondaire	Surface piétinée
A - Ségal	1 600 m	1775 m	2 000 m ²
B - Ruscumunoc - Porstévigné	2 200 m	610 m	-
C - Pointe de Corsen - Ruscumunoc	2 200 m	700 m	1 000 m ²
D - Porsmoguer - sud Corsen	2 100 m	400 m	200 m ²
E - Kerhornou	2 300 m	375 m	-
F - Brenterc'h - Locméven	3 500 m	500 m	-
G - Perzic - Illien	1 600 m	0 m	-
H - Blancs-sablons	3 900 m	700 m	4 700 m ²
I - Kermorvan - De Wailly	3 700 m	1000 m	250 m ²
TOTAL	23 100 m	6 060 m	8 150 m²

➡ Entretien et améliorer les aménagements existants en fonction des changements dans la fréquentation piétonne des sites.

3-2 – Actions de gestion des dunes.

3-2-1- Restauration des secteurs dunaires dégradés

Fiche action n° A.2.1

Maîtrise d'ouvrage :	CCPI
Coûts :	26 000 Euros
Source des financements :	Contrat Natura 2000, Région, Département, CEL et C.C.P.I

Description de l'action

L'action consiste en deux types de mesures :

- La gestion passive qui se traduit par la mise en défens des secteurs dégradés. Ces mesures concernent la canalisation du public (voir 1.3.2) mais aussi la mise en défens ponctuelle de secteurs fragiles à l'aide de filets brise-vent. Ces filets brise-vent sont posés en haut de plage en remplacement des ganivelles sur les secteurs soumis à forte érosion marine. Ils sont posés chaque année en début de saison et déposés en fin de saison. Cette mesure vise à protéger du piétinement, la végétation de la dune ainsi que celle du haut de plage.
- Les actions de gestion active visant à fixer le sable et correspondant à deux types de mesures :
 - La plantation d'oyat de manière très ponctuelle sur des secteurs de sable à nu.
 - La pose de ganivelles en front de dune pour favoriser la fixation du sable lié aux apports éoliens.

Site	Travaux	Linéaire/surface
Porstévigé	Pose de ganivelles	160 m
Kerhornou	Pose de ganivelles	150 m
	Plantation d'oyat	100 m ²
	Pose de filets brise-vent	200 m
Blancs-sablons	Pose de ganivelles	220 m
	Plantation d'oyat	25 – 50 m ²
	Pose de filets brise-vent	220 m



Résultats/indicateurs de suivi

Les résultats de l'action sont donnés dans le tableau suivant :

Travaux	Résultat	Evaluation
Pose de ganivelles (secteur à fort apport éolien)	Rechargement naturel en sable du front de dune. Accélération du phénomène d'accrétion. Environ 400 m ² de dune gagnée sur la mer.	Positif
Pose de ganivelles (secteur à faible apport éolien)	Destruction des ganivelles en hiver lors de phase d'érosion et de démaigrissement de la dune. Abandon de cette solution technique.	Négatif
Plantation d'oyat	Revégétalisation relativement rapide de secteur de dune mobile dégradée.	Positif
Pose de filet brise-vent	Protection relativement efficace de la végétation du haut de plage et de la dune embryonnaire permettant une revégétalisation du haut de plage. (voir photos)	Positif

Photos comparative après mise en défens de la végétation du haut de plage



Juin 2007



Septembre 2007

Orientation des gestions

➡ Poursuite de la pose de filets brise-vent et pose éventuelle de ganivelles sur les secteurs de fort apport éolien en sable.

3-2-2- Maintien et restauration des habitats « dune fixée »

Fiche action n° A.2.2

Maîtrise d'ouvrage :	Conservatoire du littoral et CCPI
Coûts :	35 000 Euros (restauration + entretien)
Source des financements :	Contrat Natura 2000 et CCPI

Description de l'action

La gestion des dunes fixées visait deux types d'habitats :

- 2130* - Dunes côtières fixées à végétation herbacée.
- 2150* - Dunes fixées décalcifiées atlantiques.

L'objectif était de maintenir et de restaurer les habitats dunaires par des interventions de fauche et de broyage de la végétation avec exportation des produits de fauche/broyage.

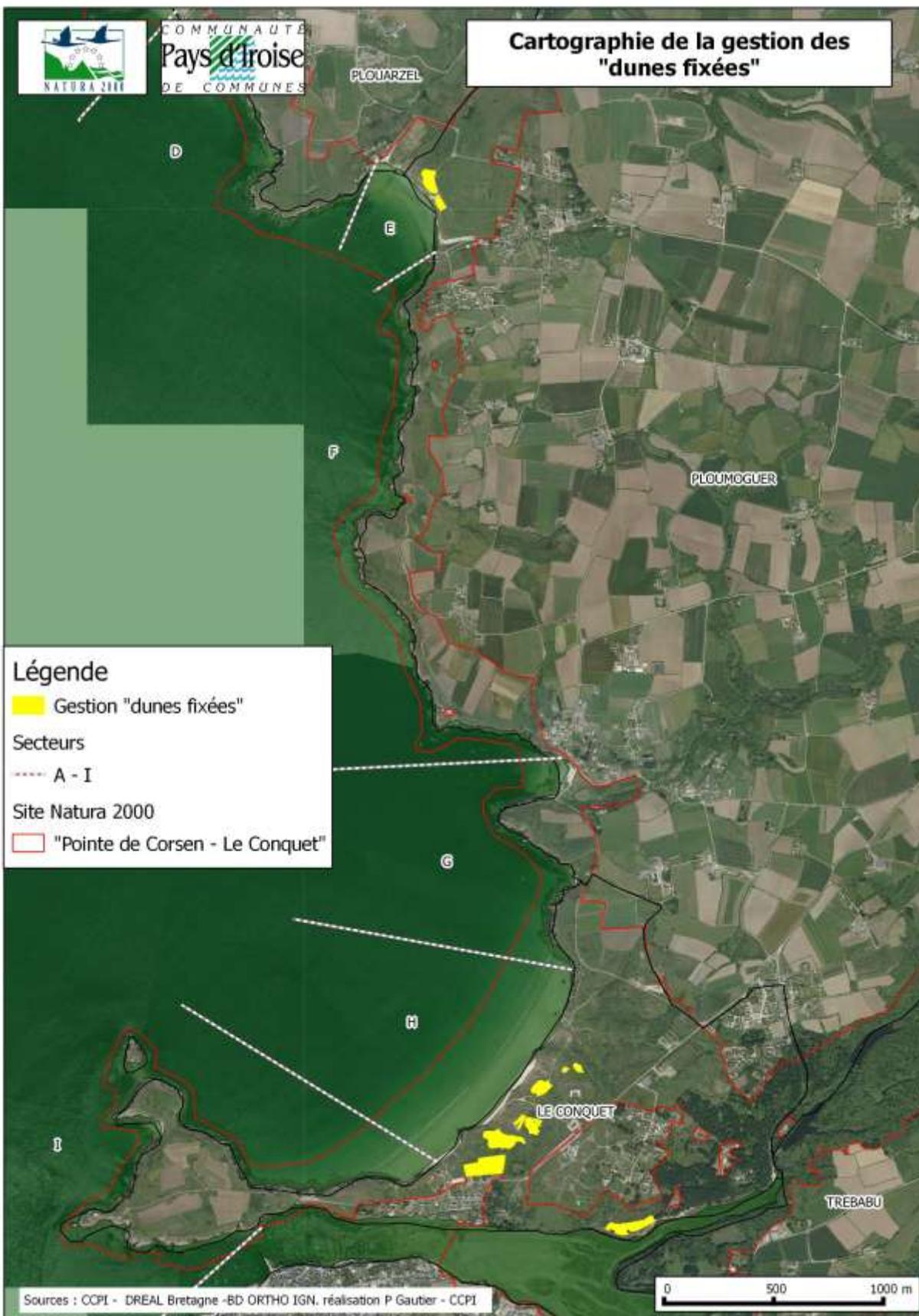
Zone	Type d'intervention	Surface prévisionnelle	Surface réalisée	Evaluation
A	Essais de pâturage	2 ha 80	0	
B	Essais de pâturage	1 ha 50	0	
E	Broyage de la végétation	1 ha 00	0 ha 65	
H	Broyage de la végétation	4 ha 00	3 ha 57	
Total		9 ha 30	4 ha 22	

Résultats/indicateurs de suivi

45 % des surfaces programmées dans le DOCOB ont fait l'objet d'une gestion dont les résultats sont présentés dans le tableau suivant :

Evaluation	Surface concernée
Très bon	0 m ²
Bon	1 000 m ²
Moyen	17 900 m ²
Mauvais	26 800 m ²

Evaluation	Description
	Plus 50 % de la surface avec cortège d'espèces caractéristiques de l'habitat
	De 10 à 50 % de la surface avec cortège d'espèces caractéristiques de l'habitat
	Moins de 10 % de la surface avec cortège d'espèces caractéristiques de l'habitat ou habitat pionnier d'intérêt patrimonial
	Pas de résultat visible par rapport à l'objectif.



Le faible niveau des résultats obtenus s'explique par la mise en œuvre relativement récente des actions de gestion et d'une dynamique relativement lente des milieux dunaires. Toutefois on notera qu'environ 40 % des surfaces restaurées présentent un début de recolonisation par une végétation caractéristique des habitats dunaires recherchés.

Dune des Blancs-sablons



2009



2014



2009



2011

Orientation des gestions



Poursuite des actions d'entretien des habitats par fauche et broyage.



Mise en place à titre expérimental du pâturage sur un secteur de dune.

3-3 – Actions de gestion des habitats de landes et pelouses littorales.

3-3-1 - Restauration et entretien de pelouses et landes sèches

Fiche action n° A.3.1

Maîtrise d'ouvrage :	CCPI et Conservatoire du Littoral
Coûts :	35 000 Euros
Source des financements :	Contrat Natura 2000 et CCPI

Description de l'action

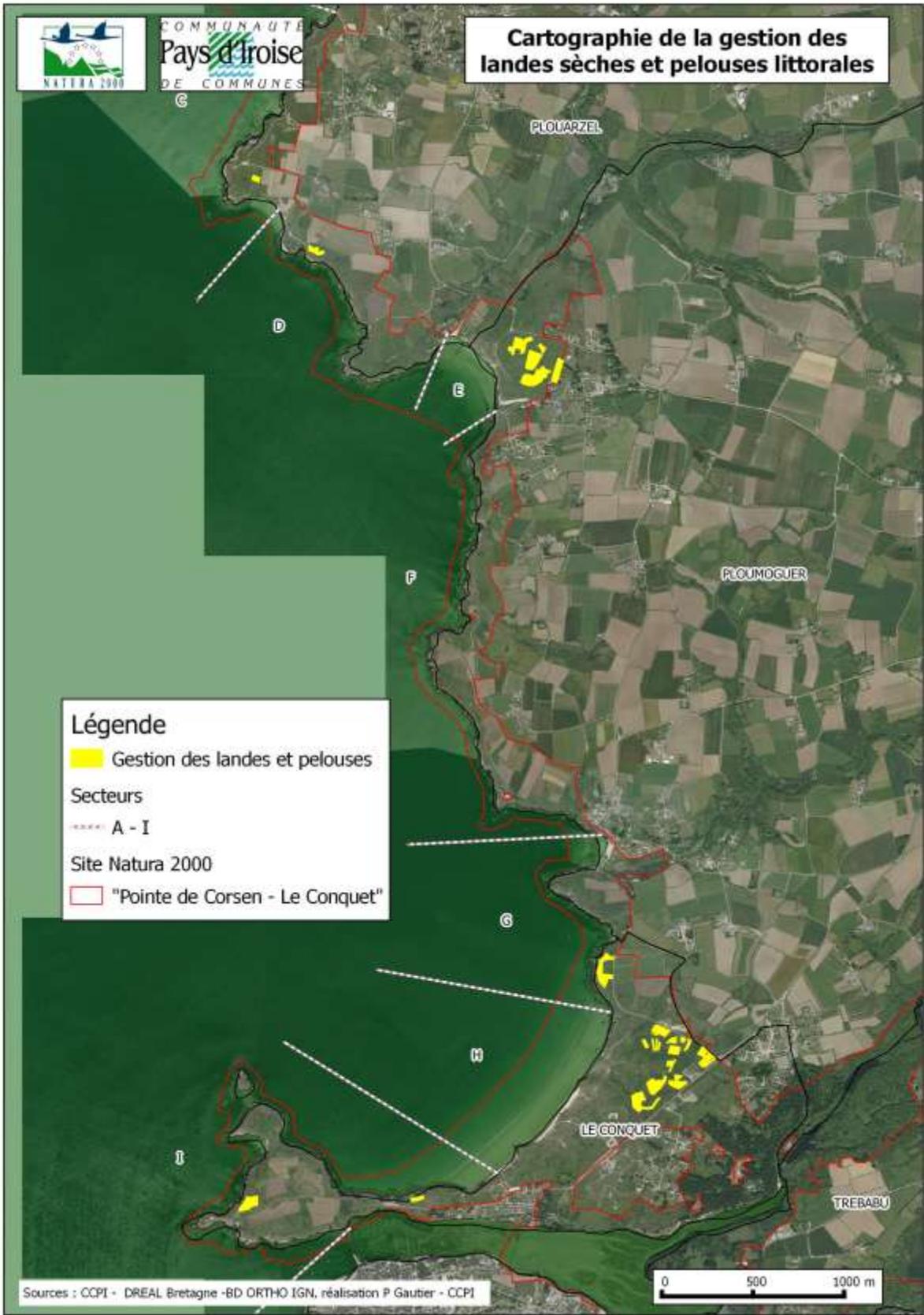
La gestion des pelouses et landes sèches visait deux types d'habitats :

- 1230 – Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques.
- 4030 – Landes sèches européennes.

L'objectif était de maintenir et de restaurer les habitats par deux types d'intervention :

- L'étrépage du sol pour les secteurs d'habitats potentiels de landes et pelouses. Le but est de favoriser la germination du stock de graines contenu dans le sol.
- Le broyage de la végétation afin de rajeunir la végétation dans le cas des landes ou pour contrôler la dynamique de la végétation telle que fougère, ajonc et prunellier.

Zone	Type d'intervention	Surface prévisionnelle	Surface réalisée	Évaluation
A	Broyage de la végétation	500 m ²	0	
B	Broyage de la végétation	10 000 m ²	0	
C	Broyage et étrépage du sol	15 000 m ²	1 000 m ²	
D	Broyage de la végétation	30 000 m ²	2 000 m ²	
E	Broyage et étrépage du sol	10 000 m ²	22 900 m ²	
F	Broyage de la végétation	31 600 m ²	0	
G	Broyage de la végétation	7 200 m ²	6 000 m ²	
H	Broyage et/ou étrépage du sol	60 000 m ²	26 300 m ²	
I	Broyage et étrépage du sol	11 300 m ²	6 200 m ²	
Total		175 600 m²	64 400 m²	



Résultats/indicateurs de suivi

37 % des surfaces programmées dans le DOCOB ont fait l'objet d'une gestion dont les résultats sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Évaluation	Surface concernée
Très bon	2 000 m ²
Bon	22 200 m ²
Moyen	6 800 m ²
Mauvais	33 400 m ²

Légende évaluation

Évaluation	Description
Très bon	Plus 50 % de la surface avec cortège d'espèces caractéristiques de l'habitat
Bon	De 10 à 50 % de la surface avec cortège d'espèces caractéristiques de l'habitat
Moyen	Moins de 10 % de la surface avec cortège d'espèces caractéristiques de l'habitat ou habitat pionnier d'intérêt patrimonial
Mauvais	Pas de résultat visible par rapport à l'objectif.

Pour les pelouses littorales mais surtout pour les landes, les résultats montrent une dynamique relativement favorable dans la restauration de ces habitats. C'est environ 50 % de la surface qui présente des résultats pouvant être qualifiés pour une majorité de bon voir très bon avec le retour partiel d'une végétation caractéristique de la lande et/ou de la pelouse.

Photos comparatives des mesures de restauration des landes

Pointe de Corsen



2012



2014

Dune des Blancs-sablons



2006



2014

Orientation des gestions



Poursuite de l'entretien des secteurs gérés.



Mise en œuvre des actions programmées non réalisées.

Zone	Surface prévisionnelle non réalisée	Points de blocage	Mesures à mettre en place
A	500 m ²	Maîtrise foncière privée	Démarchage foncier ?
B	10 000 m ²	Maîtrise foncière privée (refus des propriétaires)	?
C	14 000 m ²	Maîtrise foncière majoritairement privée	Evaluation du potentiel de restauration des parcelles publiques et de l'incidence sur les autres enjeux de ces mesures de restauration. + Démarchage foncier ?
D	28 000 m ²	Maîtrise foncière majoritairement privée	
E	0 m ²	Aucun	Evaluation du potentiel de restauration de nouvelles parcelles.
F	31 600 m ²	Maîtrise foncière privée et état	Transfert des terrains état au Conservatoire du littoral + démarchage foncier ?
G	1 200 m ²	Maîtrise foncière Conservatoire du littoral	Evaluation du potentiel de restauration des parcelles publiques et de l'incidence sur les autres enjeux de ces mesures de restauration.
H	33 700 m ²	Maîtrise foncière Conservatoire du littoral	
I	5 100 m ²	Maîtrise foncière Conservatoire du littoral	



Etude de l'opportunité de gestion de nouvelles parcelles sur des terrains publics.

Maîtrise d'ouvrage :	Conservatoire du littoral - CCPI
Coûts :	25 000 Euros (Restauration + entretien)
Source des financements :	Contrat Natura 2000 et CCPI

Description de l'action

L'action concernait trois types de mesures

- Un broyage de la végétation afin de rajeunir la végétation et de contrôler la dynamique de l'ajonc et du prunellier.
- Un étrépage du sol, précédé ou non d'un broyage de la végétation, afin de permettre la germination de la banque de graines contenue dans le sol.
- La coupe des saules ayant envahis des zones favorables à la lande humide.

Type d'intervention	Surface prévisionnelle	Surface réalisée	Evaluation
Etrépage	900 m ²	8 000 m ²	
Broyage	-	2 200 m ²	
Coupe de saules	1 600 m ²	700 m ²	

Résultats/indicateurs de suivi

La surface gérée a été plus importante que celle programmée dans le DOCOB. Les résultats sont présentés dans le tableau suivant :

Evaluation	Surface concernée
Très bon	0 m ²
Bon	6 300 m ²
Moyen	3 500 m ²
Mauvais	1 100 m ²

Légende évaluation

Evaluation	Description
Très bon	Plus 50 % de la surface avec cortège d'espèces caractéristiques de l'habitat
Bon	De 10 à 50 % de la surface avec cortège d'espèces caractéristiques de l'habitat
Moyen	Moins de 10 % de la surface avec cortège d'espèces caractéristiques de l'habitat ou habitat pionnier d'intérêt patrimonial
Mauvais	Pas de résultat visible par rapport à l'objectif.

Malgré la mise en œuvre récente des actions de restauration, les résultats montrent une tendance globalement positive. Les landes humides présentent une dynamique relativement rapide notamment suite à des interventions de gestion.

Dune des Blancs-sablons

2011

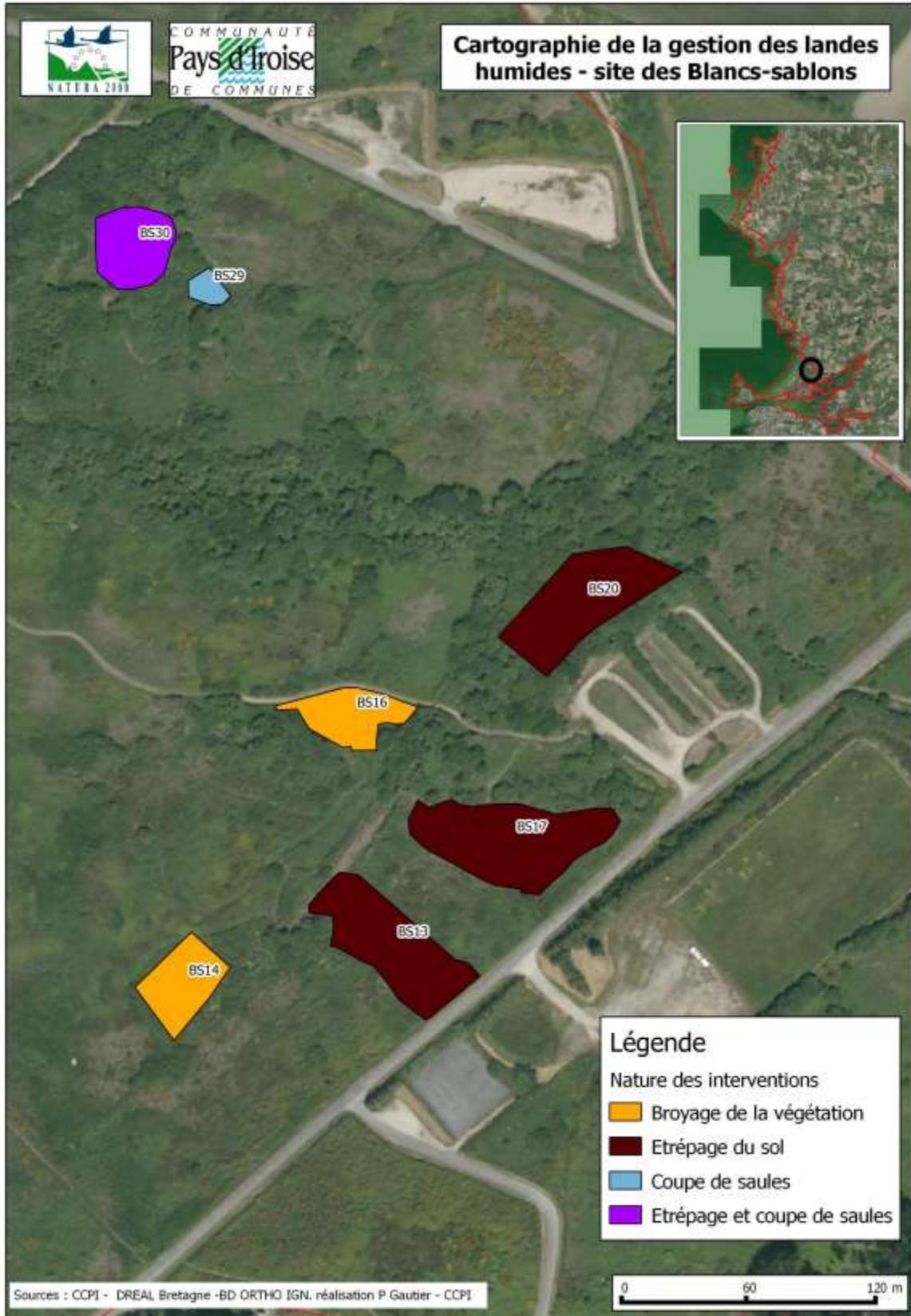


2014



Orientation des gestions

➔ Poursuite de l'entretien des habitats.



3-4 - Actions de gestion des espèces invasives, ornementales et rudérales.

3-4-1- Cartographie des espèces invasives

Fiche action n° A.3.2

Maîtrise d'ouvrage :	C.C.P.I
Coûts :	1000 Euros
Source des financements :	C.C.P.I

Description de l'action

En 2010, La Communauté de Communes du Pays d'Iroise a recruté Morgane Rocher, étudiante en Licence professionnelle « Aménagement du Paysage », pour un stage ayant pour thème « diagnostic et gestion des espèces végétales invasives sur les espaces naturels littoraux du Pays d'Iroise ».

Le travail avait pour objectif de cartographier la répartition des différentes espèces végétales invasives rencontrées sur les sites et à leurs périphéries, ainsi qu'à évaluer l'abondance des espèces. Il était demandé de dissocier les sites en fonction de la nature des propriétaires (privés/publics) afin de mettre en œuvre rapidement un plan d'actions sur les terrains publics et d'évaluer la contribution de la lutte sur ces terrains à l'échelle du site.

Résultats/indicateurs de suivi

Les résultats sont présentés dans le tableau ci-dessous et les cartes dans les pages suivantes.

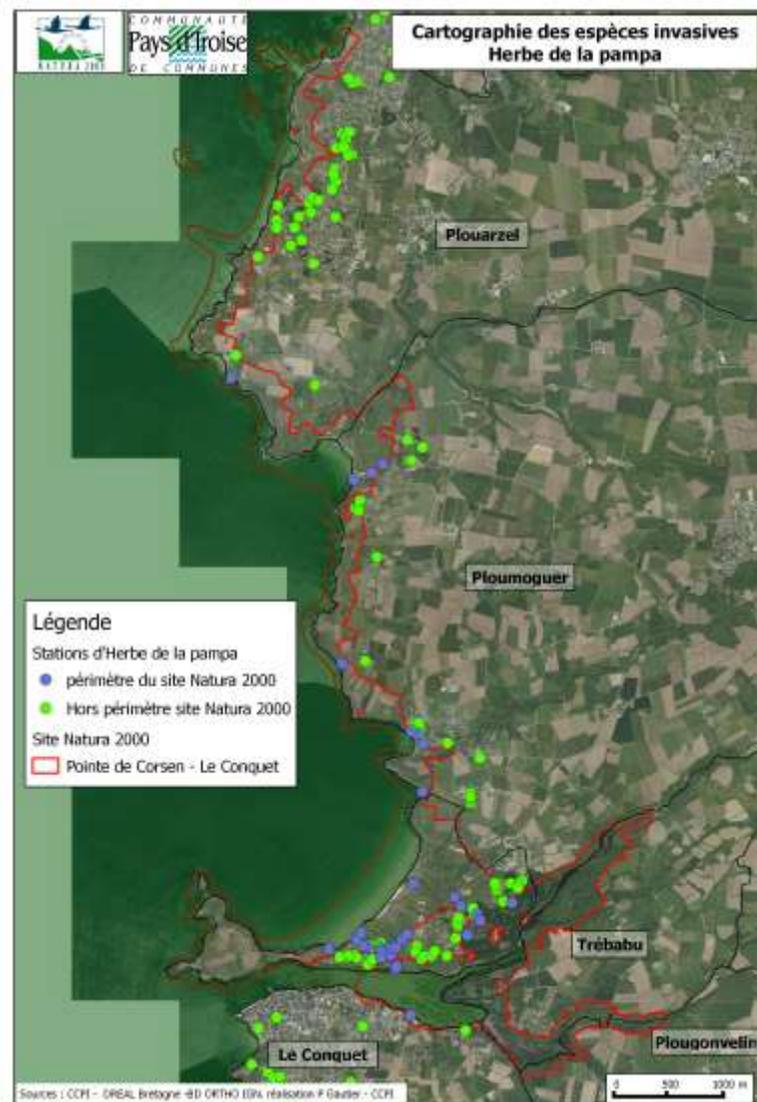
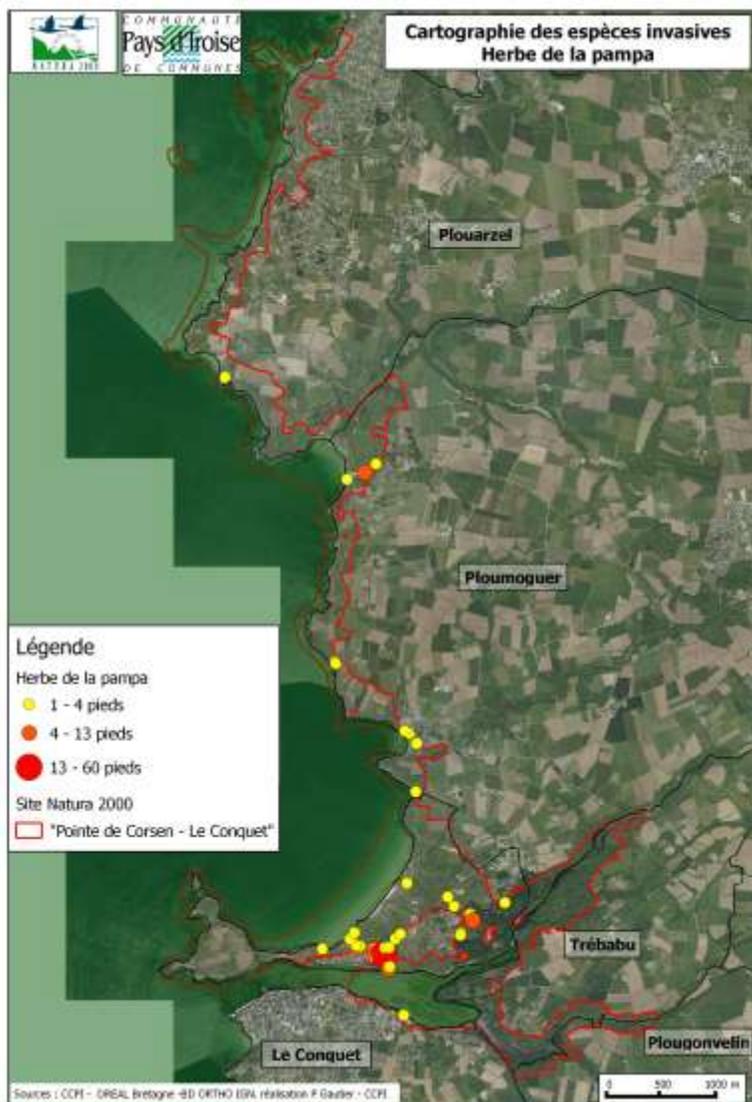
Espèces	Surface/ nb de pieds sur terrains publics	Surface /Nb de pieds au total	% sur des terrains publics
Ail à tige triquètre	+ de 1 000 m ²	+ de 1 300 m ²	77 %
Griffe de sorcière	≈ 600 m ²	≈ 3 000 m ²	20 %
Herbe de la pampa	2000 – 3000 m ²	2 500 – 3 500 m ²	80 – 85 %
Renouée du Japon	≈ 20 m ²	≈ 30 m ²	67 %
Séneçon en arbres	≈ 10 m ²	≈ 70 m ²	15 %
Pétasite odorant	0 m ²	≈ 60 m ²	0 %
Vergerette sp	Mini 2000 – 3000 pieds	Mini 3000 – 5000 pieds	60 – 65 %
Crocsmia crocosmiiflora	Non estimé	Non estimé	?
Sporobole tenace	≈ 5 m ²	≈ 100 m ²	5 %

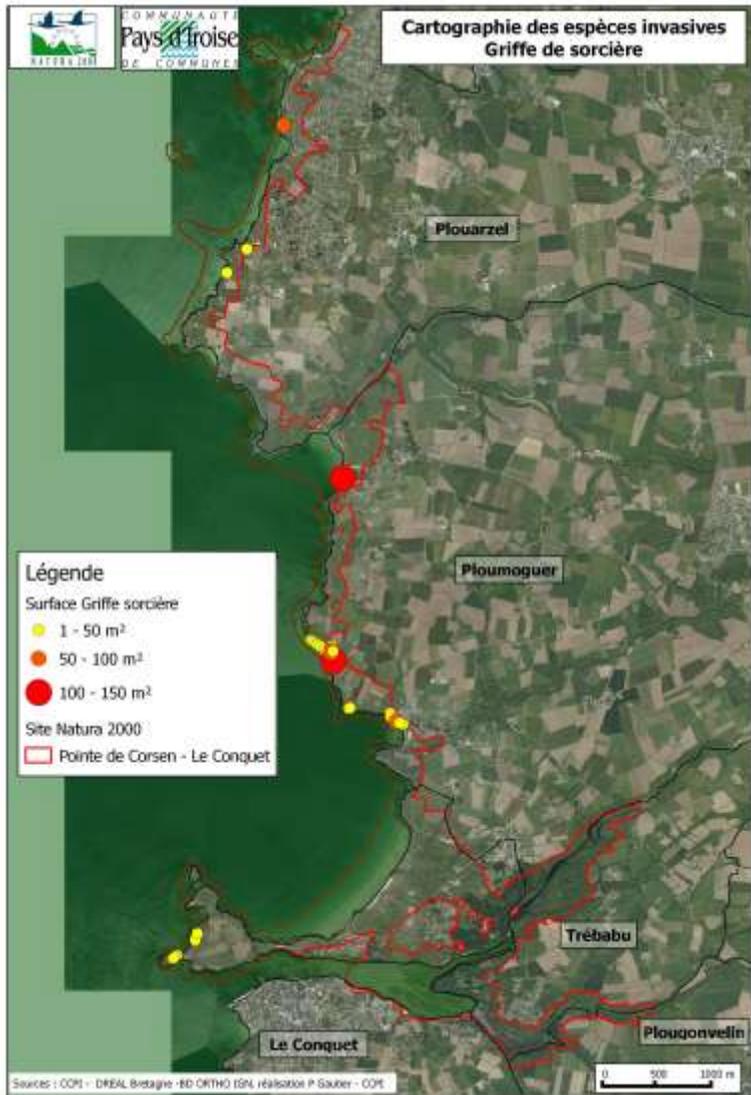
Orientation des gestions

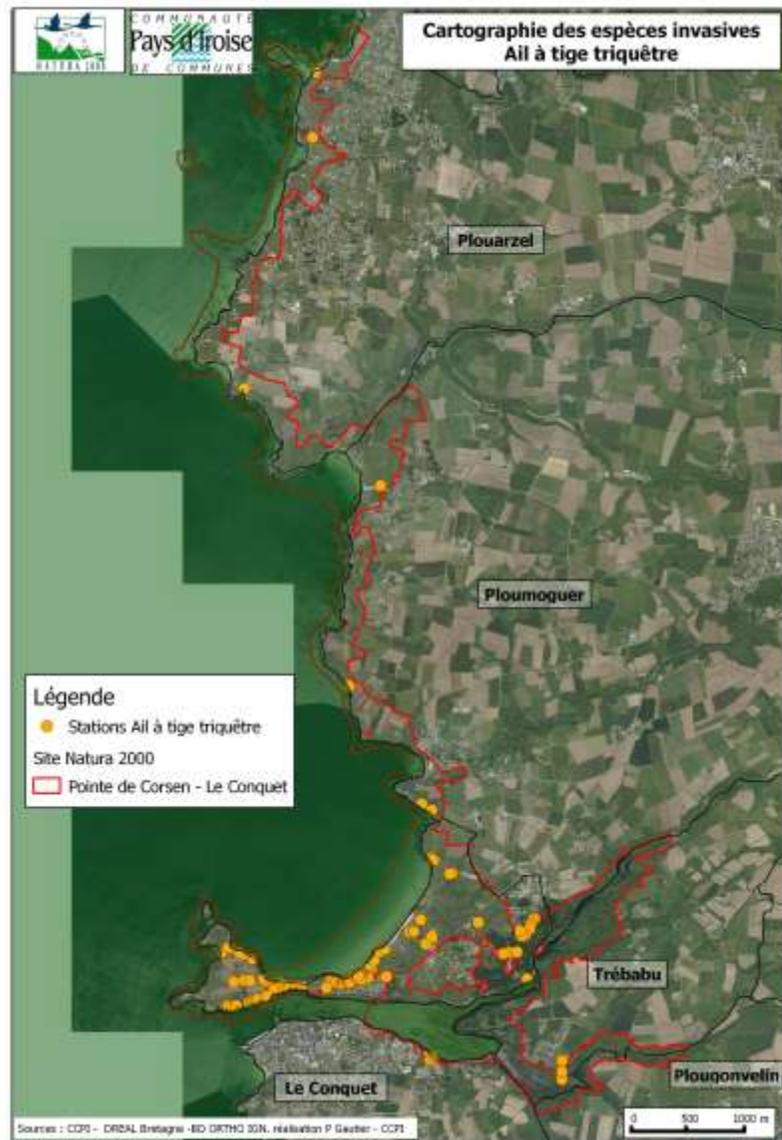


Actualisation de la cartographie tous les 5 – 10 ans.

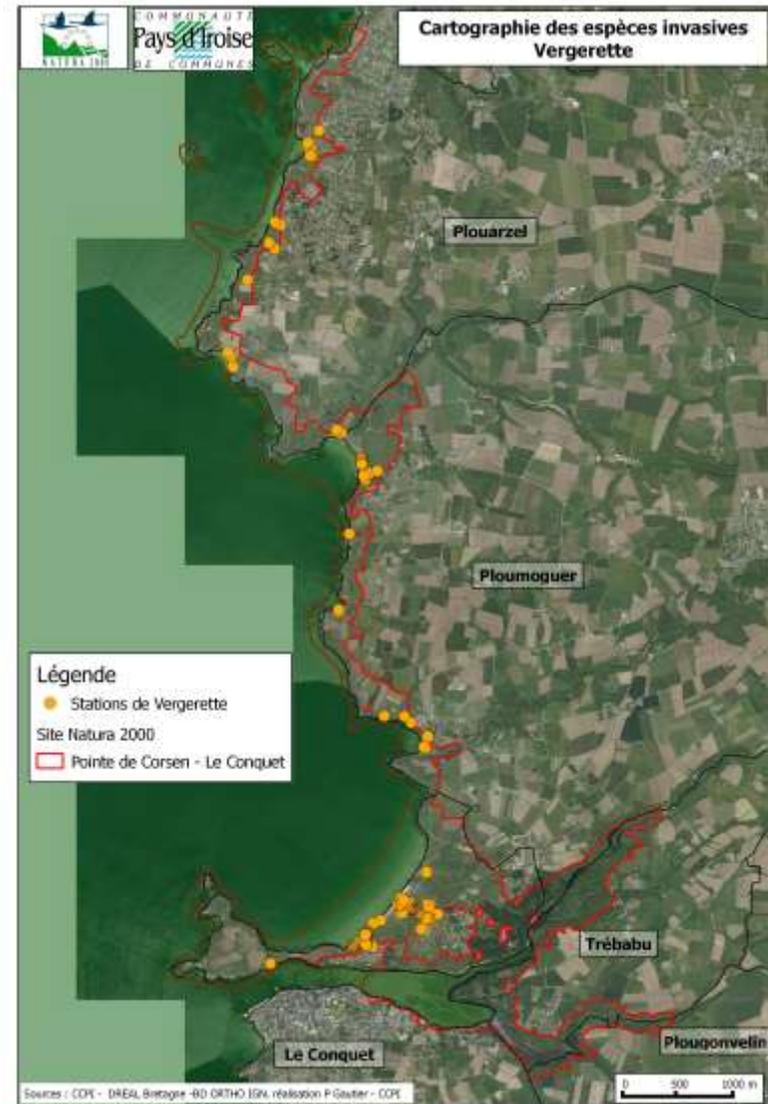
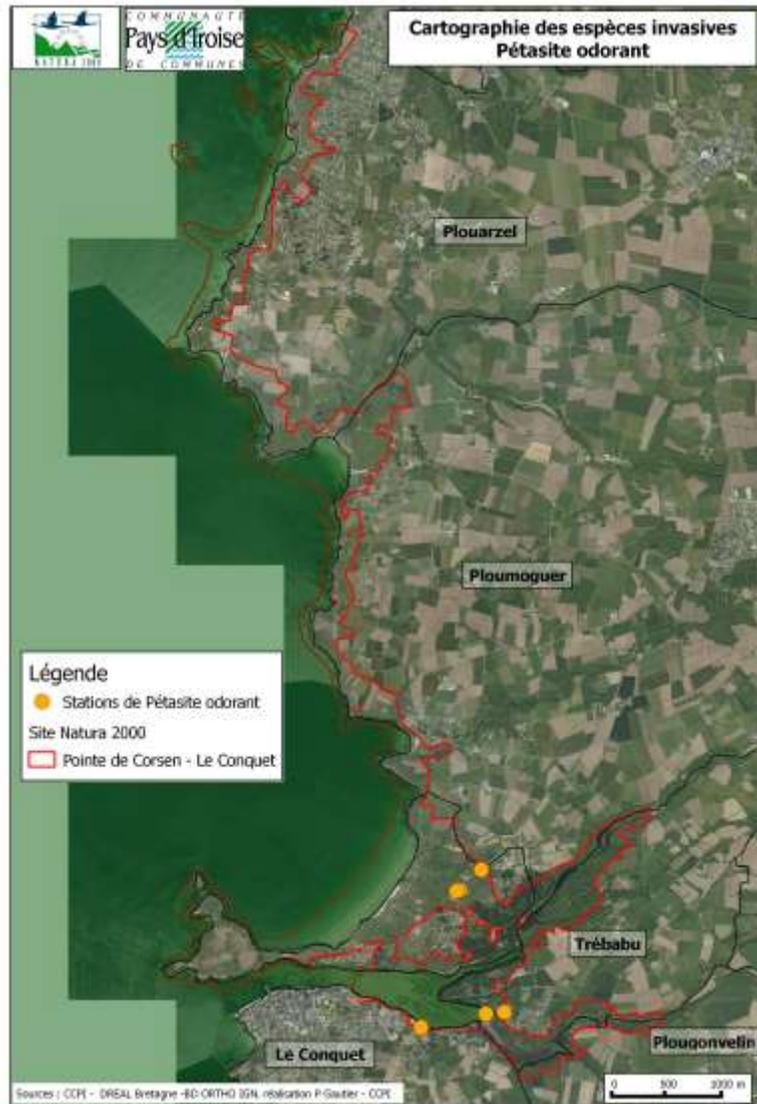
Espèces invasives avérées

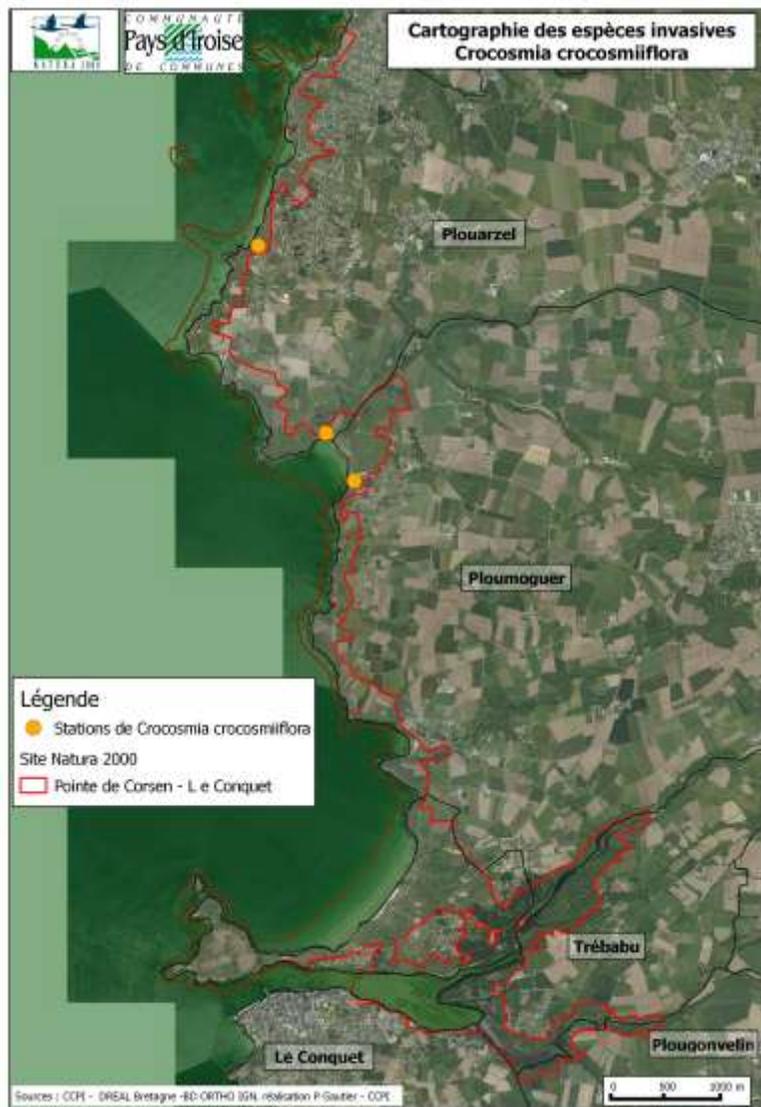






Espèces à surveiller





Maîtrise d'ouvrage :	C.C.P.I
Coûts :	500 euros
Source des financements :	Etat/Europe (convention d'animation)

Description de l'action

Ce travail de cartographie de la ravenelle sur le site Natura 2000 a porté sur les habitats naturels et lorsque cela était possible sur les terres agricoles au contact des habitats Naturels.

L'objectif de cette cartographie est d'évaluer l'importance de la « contamination » des milieux naturels par cette espèce et posséder un état initial permettant un suivi sur le long terme afin de mieux connaître la dynamique de colonisation de l'espèce.

Résultats/indicateurs de suivi

Les résultats de l'action permettent d'obtenir les surfaces « contaminées » par la ravenelle et sont donnés dans le tableau ci-dessous et sur la carte de la page suivante :

Secteur	Surface totale
A - Ségol	9 ha 50
B – Ruscumunoc - Porstévigné	6 ha 30
C – Pointe de Corsen - Ruscumunoc	3 ha 35
D – Porsmoguer – sud Corsen	1 ha 10
E - Kerhornou	2 ha 15
F – Brenterc'h - Locméven	0 ha 65
G – Perzic - Illien	0 ha 90
H – Blancs-sablons	10 ha 40
I – Kermorvan – De Wailly	Non estimé
TOTAL	34 ha 35

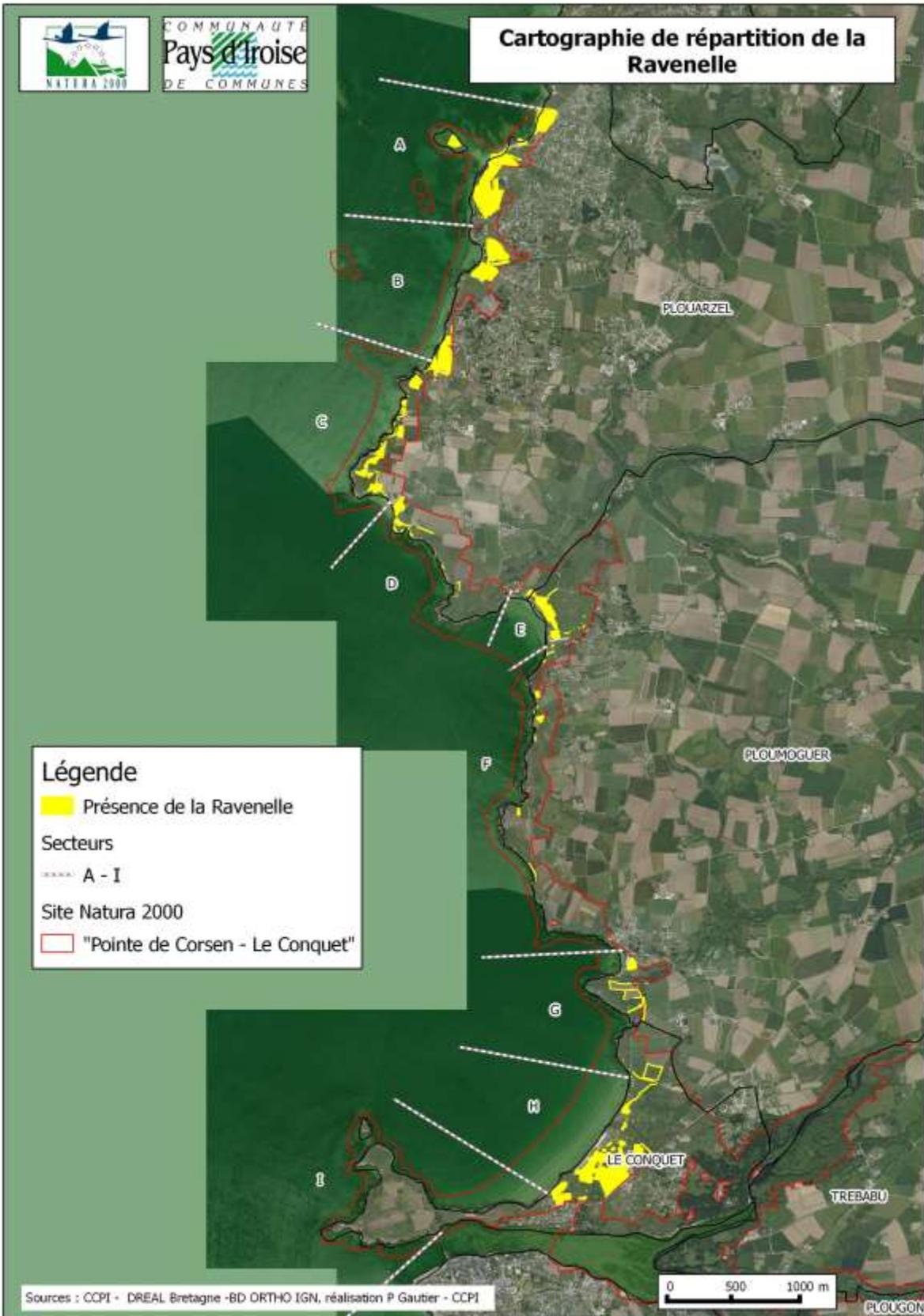
Cette surface présente un recouvrement variant de – 5 % de la surface à plus de 50 % dont le détail est le suivant :

- 26 % de la surface avec un recouvrement de – de 5%.
- 61 % de la surface avec un recouvrement de 5 – 10 %.
- 10 % avec un recouvrement de 10 – 25 %.
- 2 % avec un recouvrement de 25 – 50 %.
- 1 % avec un recouvrement de plus de 50 %.

Orientation des gestions

 **Réalisation d'une cartographie complémentaire pour la presqu'île de Kermorvan.**

 **Actualisation de la cartographie tous les 5 ans.**



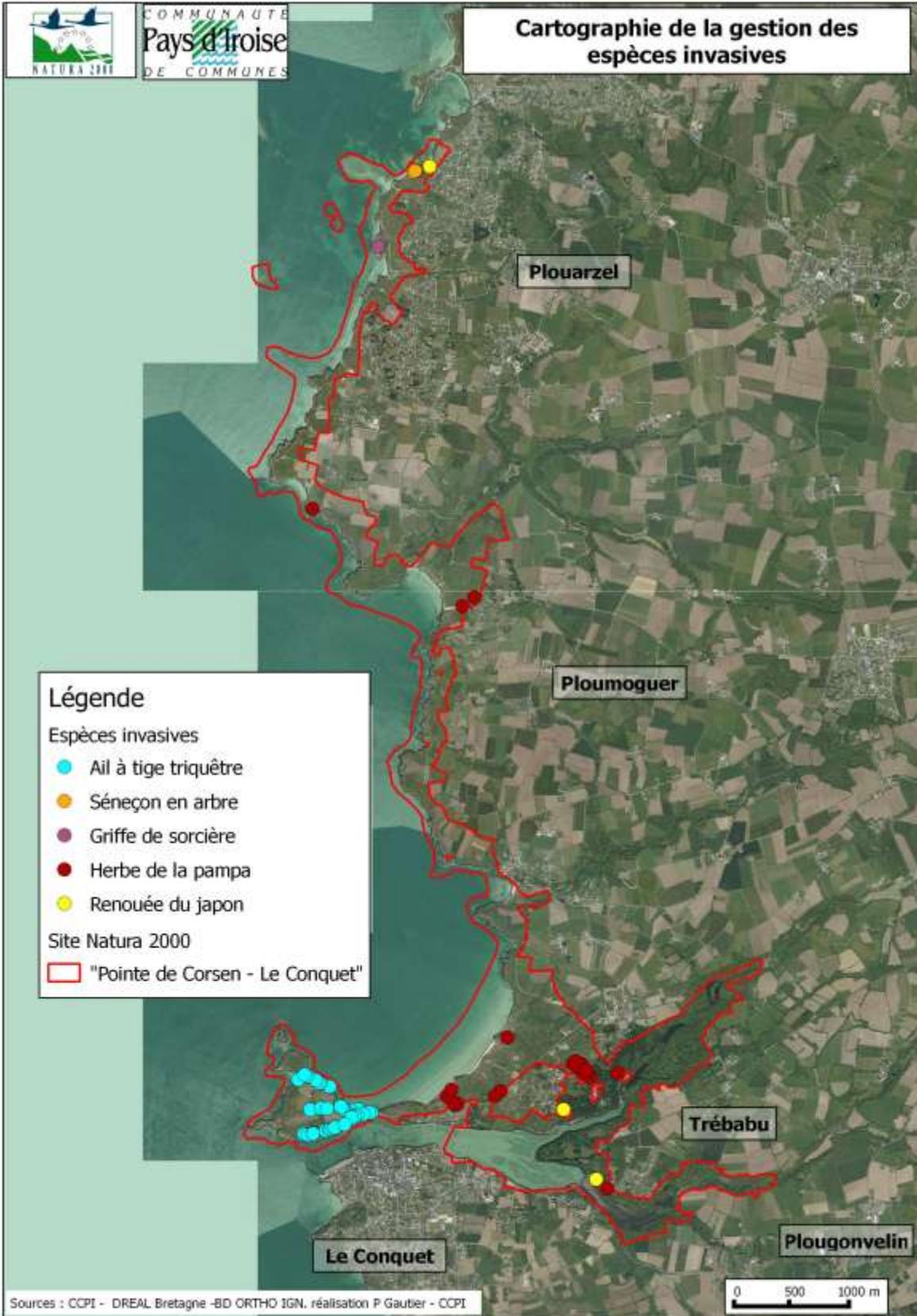
Maîtrise d'ouvrage :	C.C.P.I – Conservatoire du littoral
Partenaires :	Comité Départemental de la randonnée pédestre
Coûts :	18 000 Euros
Source des financements :	Contrat Natura 2000 et CCPI

Description de l'action

La gestion des espèces invasives à fait l'objet de plusieurs opérations :

- L'arrachage mécanisé de l'Herbe de la pampa au bois de Lanfeust dans le cadre d'un contrat Natura 2000 signé par le Conservatoire du Littoral.
- L'arrachage manuel par le service espaces naturels de la CCPI de stations de Renouée du Japon, d'Herbe de la pampa, la Griffé de sorcière et le Sénéçon en arbre.
- La réalisation d'une opération expérimentale d'arrachage de l'Ail à tige triquètre avec le comité départemental de Fédération Française de Randonnée pédestre.
- La réalisation d'un programme de gestion des invasives avec les communes sur les terrains publics non gérés par la CCPI.

Espèces	Surface/ nb de pieds sur terrains publics	Surface /Nb de pieds gérés	Evaluation
Ail à tige triquètre	+ de 1000 m ²	Environ 100 m ²	
Griffe de sorcière	≈ 600 m ²	≈ 100 m ²	
Herbe de la pampa	2000 – 3000 m ²	2000 – 3000 m ²	
Renouée du Japon	≈ 20 m ²	≈ 20 m ²	
Sénéçon en arbres	≈ 10 m ²	≈ 10 m ²	



Résultats/indicateurs de suivi

Les résultats obtenus dans la gestion des espèces sont présentés dans le tableau suivant :

Espèces	Résultats	Gestion – niveau de difficulté
Ail à tige triquètre	Très légère diminution – disparition d'une tache – Résultats très limités.	Difficile
Griffe de sorcière	Eradication de l'ensemble des pieds – Repousses très limitées.	Facile
Herbe de la pampa	Eradication de l'ensemble des pieds – Repousses très limitées.	Facile
Renouée du Japon	Contrôle de l'extension – Pas de diminution visible.	Difficile
Sénéçon en arbre	Quelques repousses après un premier passage.	Moyen



Ail à tige triquètre



Herbe de la pampa



Griffe de sorcière



Renouée du Japon



Sénéçon en arbre

Orientation des gestions

- ➡ Mener une expérimentation d'arrachage de l'Ail à tige triquètre sur plusieurs années.
- ➡ Poursuite du contrôle des repousses de Griffe de sorcières, d'herbe de la pampa, de Renouée du Japon et de Sénéçon en arbre sur les stations gérées.
- ➡ Mise en place de nouvelles actions de gestion des invasives sur les terrains publics au fur et à mesure des acquisitions par le Conservatoire du Littoral.

Maîtrise d'ouvrage :	C.C.P.I
Partenaires :	Comité Départemental de la randonnée pédestre
Coûts :	27 000 Euros + bénévolat
Source des financements :	Région, Département et C.C.P.I

Description de l'action

L'action consiste en deux types d'interventions :

- Un arrachage manuel des ravenelles sur les zones présentant une faible densité de Ravenelle afin d'empêcher la dissémination des graines ainsi que la repousse les années suivantes.
- Une fauche de la végétation sur les secteurs fortement envahis. L'intervention dans ce cas vise non seulement à éviter une dissémination des graines de ravenelle mais, par une fauche avec exportation des produits de coupe, à diminuer la teneur en nutriment du sol favorable à l'espèce.

Secteur	Surface totale	Surface gérée	Evaluation
A - Ségal	9 ha 50	4 ha 00	
B – Ruscumunoc - Porstévigné	6 ha 30	4 ha 00	
C – Pointe de Corsen - Ruscumunoc	3 ha 35	0 ha**	
D – Porsmoguer – sud Corsen	1 ha 10	0 ha**	
E - Kerhornou	2 ha 15	1 ha 00*	
F – Brenterc'h - Locméven	0 ha 65	0 ha**	
G – Perzic - Illien	0 ha 90	0 ha**	
H – Blancs-sablons	10 ha 40	0 ha**	
I – Kermorvan – De Wailly	Non estimé	0 ha**	?
TOTAL	34 ha 35 minimum	9 h 00	

* Surface correspondant à de l'entretien d'habitats naturels et de sentiers, non spécifiquement lié à la ravenelle, avec exportation de la matière hors du site.

** Surface ne prenant pas en compte l'entretien des sentiers avec fauche précoce des ravenelles avant la dissémination des graines mais sans exportation de la matière.

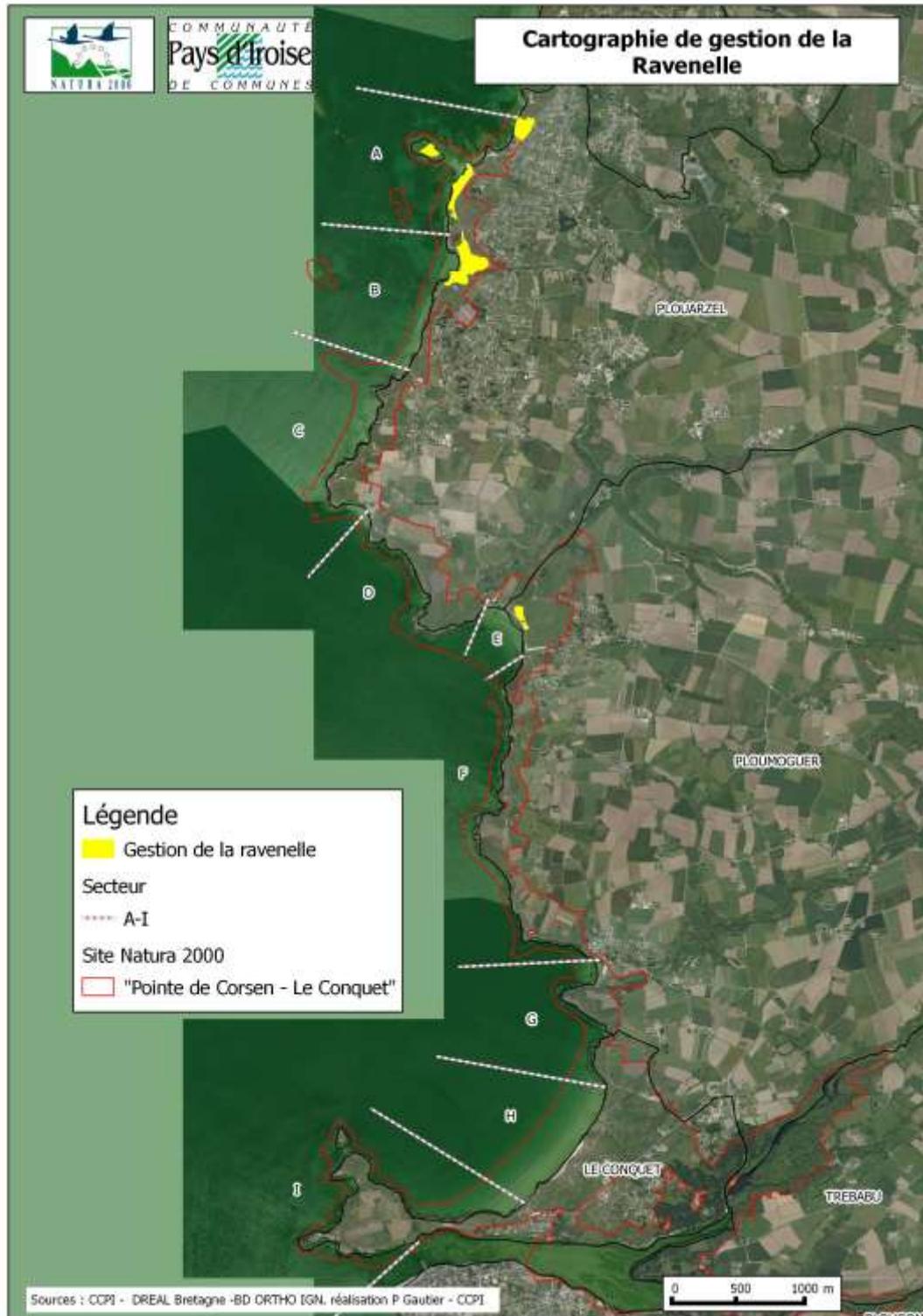
Résultats/indicateurs de suivi

On peut noter une diminution des effectifs de la ravenelle suite aux arrachages sur les habitats dans un état de conservation bon à moyen. Pour les zones fortement colonisées, liées à des habitats dégradés, on ne note pas d'évolution notable.

Orientation des gestions

➔ Poursuite des opérations d'arrachage et de fauche sur les secteurs gérés.

➔ Suivi de zones témoins sans intervention pour évaluer l'évolution de la population de ravenelle.



Maîtrise d'ouvrage :	C.C.P.I – Conservatoire du littoral
Coûts :	Non disponible
Source des financements :	Région, Département et CCPI

Description de l'action

Cette action de sensibilisation sur les espèces invasives n'a pas été mise en œuvre spécifiquement pour le site Natura 2000 et a concerné l'ensemble du Pays d'Iroise.

Les mesures mises en œuvre concernaient deux types de publics et sont les suivantes :

Sensibilisation de la population.

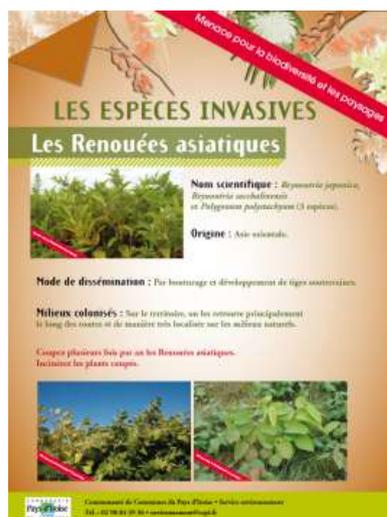
- Réalisation de panneaux d'exposition mis à disposition des communes et des associations.
- Réalisation d'un dépliant distribué dans les points d'information communautaire dans les communes.
- Insertion d'un encart sur les espèces végétales invasives dans les bulletins municipaux.
- Rédaction d'articles d'information et de sensibilisation dans le magazine Communautaire.
- Tenue de stands d'information lors d'événementiels touristiques ou liés au développement durable.

Sensibilisation des élus et employés communaux.

- Organisation d'une réunion d'information sur les espèces et les modalités de lutte.
- Réalisation d'un guide technique à l'intention des services espaces verts des communes.



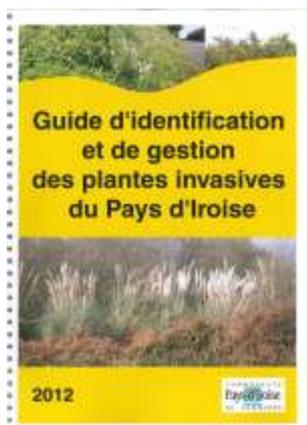
Encart sur les plantes invasives pour les bulletins communaux



Panneau d'exposition



Dépliant d'information



Guide technique d'identification et de gestion des espèces invasives à destination des services communaux



Stand d'information lors de la semaine du développement durable

Résultats/indicateurs de suivi

Les résultats suivant concernent l'ensemble du Pays d'Iroise compte-tenu que ce type d'action sur cette problématique dépasse largement le site Natura 2000.

Nature de la mesure	Nombre
Nombre de mises à disposition de l'exposition	4
Nombre de dépliants édités	10 000
Nombre d'encarts insérés dans les bulletins municipaux	14 000
Nombre d'articles écrits dans le bulletin communautaire/ nombre d'exemplaires distribués	3/60 000
Nombre de stands d'information	5
Nombre d'élus et agents	30
Nombre de guides techniques distribués	25

Orientation des gestions



Poursuite et renouvellement des actions de sensibilisation.



Mise en jour des outils en fonction de l'évolution de la connaissance des espèces.

3-5 – Actions de gestion des boisements.

3-5-1 – Conversion des boisements résineux en boisement feuillus sur les propriétés publiques. Fiche action n° A.5.1

Maîtrise d'ouvrage :	C.C.P.I - Conservatoire du Littoral
Coûts :	27 000 Euros
Source des financements :	C.C.P.I et Conservatoire du Littoral

Description de l'action

L'objectif de l'action est de convertir les boisements résineux en boisements feuillus ou boisements mixtes feuillus/résineux afin de tendre vers des boisements de type chênaie/hêtraie.

Cette action est mise en place à la faveur de la coupe des résineux :

- Soit à la suite de leur exploitation dans le cadre de la régénération des parcelles avec des arbres arrivés à maturité ou de la mise en sécurité des routes et habitations riveraines. La réalisation de plantations d'essences feuillus est réalisée sauf lorsqu'un sous étage feuillus existe et est suffisamment dense pour permettre un reboisement naturel.
- Soit à la faveur des tempêtes qui créent des trouées permettant la croissance des essences feuillues du sous étage.

Site	Surface totale	Surface convertie	Evaluation
Lanfeust U1	6 ha 20	0 ha 25	
Lanfeust U2	3 ha 90	0 ha 35	
Lanfeust U3	1 ha 30	-	
Lanfeust U4	2 ha 85	-	
Kerjean	3 ha 45	3 ha 25	

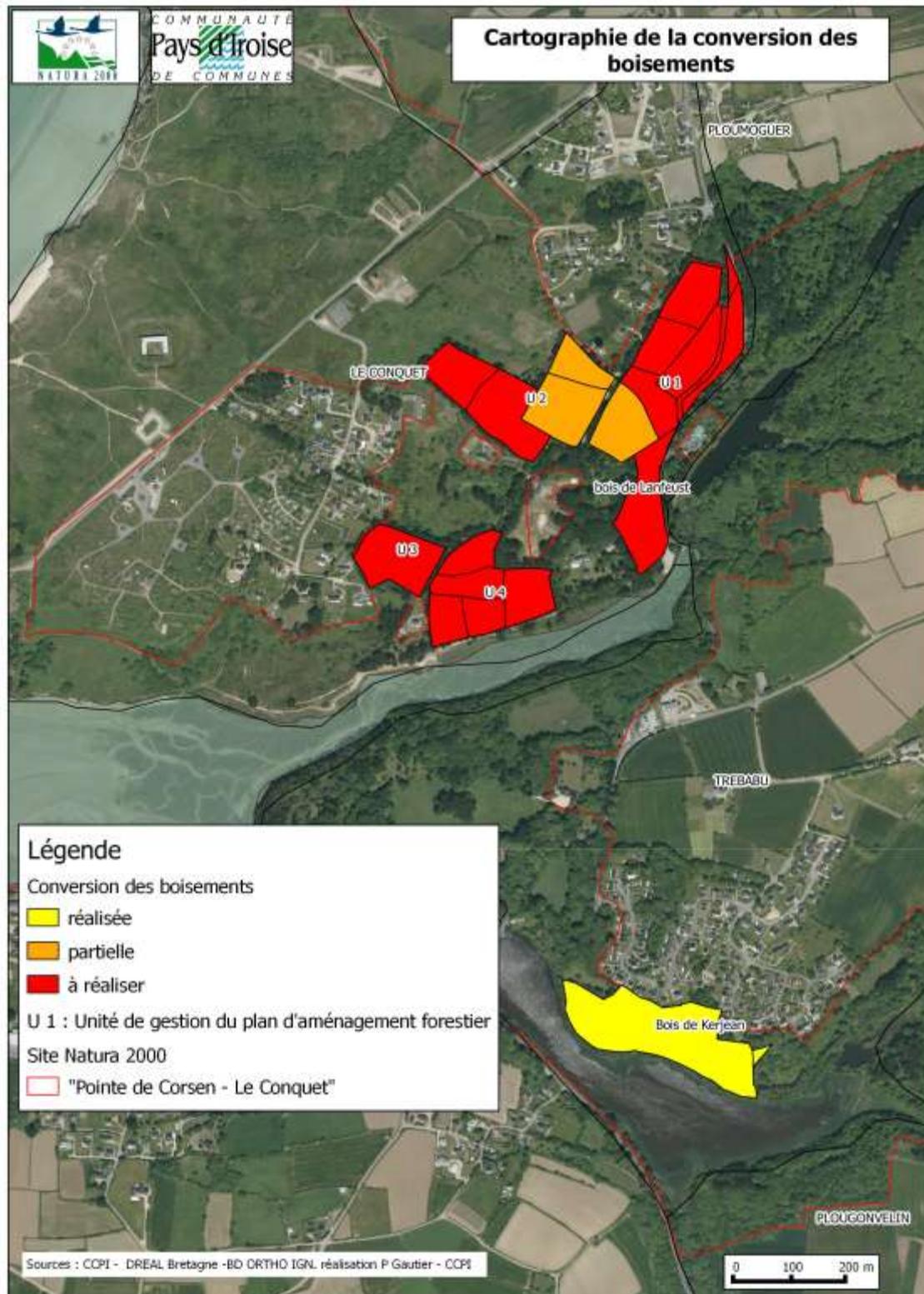
Résultats/indicateurs de suivi

20 % de la surface total des boisements publics a été convertie en boisements feuillus.

Type de Peuplements	Surface totale
Boisement feuillus	4 ha 50
Boisement mixte	0 ha 20
Boisement résineux	13 ha 00

Orientation des gestions

- ➔ Poursuite de cette action en l'étendant au bois de Lanfeust.
- ➔ Sélection des essences forestières pour favoriser un boisement le plus proche de la chênaie-hêtraie. Contrôle des pousses d'érable sycomore.



3-6 – Actions de gestion de la compatibilité des activités économiques avec la conservation des habitats et espèces

3-6-1 – Gestion des zones de contact cultures/habitats

Fiche action n° A.8.2

Maîtrise d'ouvrage :	Conservatoire du littoral – Propriétaire privé
Coûts :	Non disponible
Source des financements :	Conservatoire du littoral – Propriétaire privé

Description de l'action

L'action concernait la création ou la restauration de talus lorsqu'il existe de nombreuses brèches. L'objectif de cette action était de limiter le transfert éventuel de polluants liés au ruissellement des parcelles en contact direct avec des habitats.

Secteur	Linéaire total	Linéaire réalisé	Evaluation
1	130 m	-	
2	200 m	-	
3	40 m	-	
4	600 m	-	
5	130 m	130 m	
6	100 m	-	
7	150 m	150 m	
8	290 m	140 m	

Résultats/indicateurs de suivi

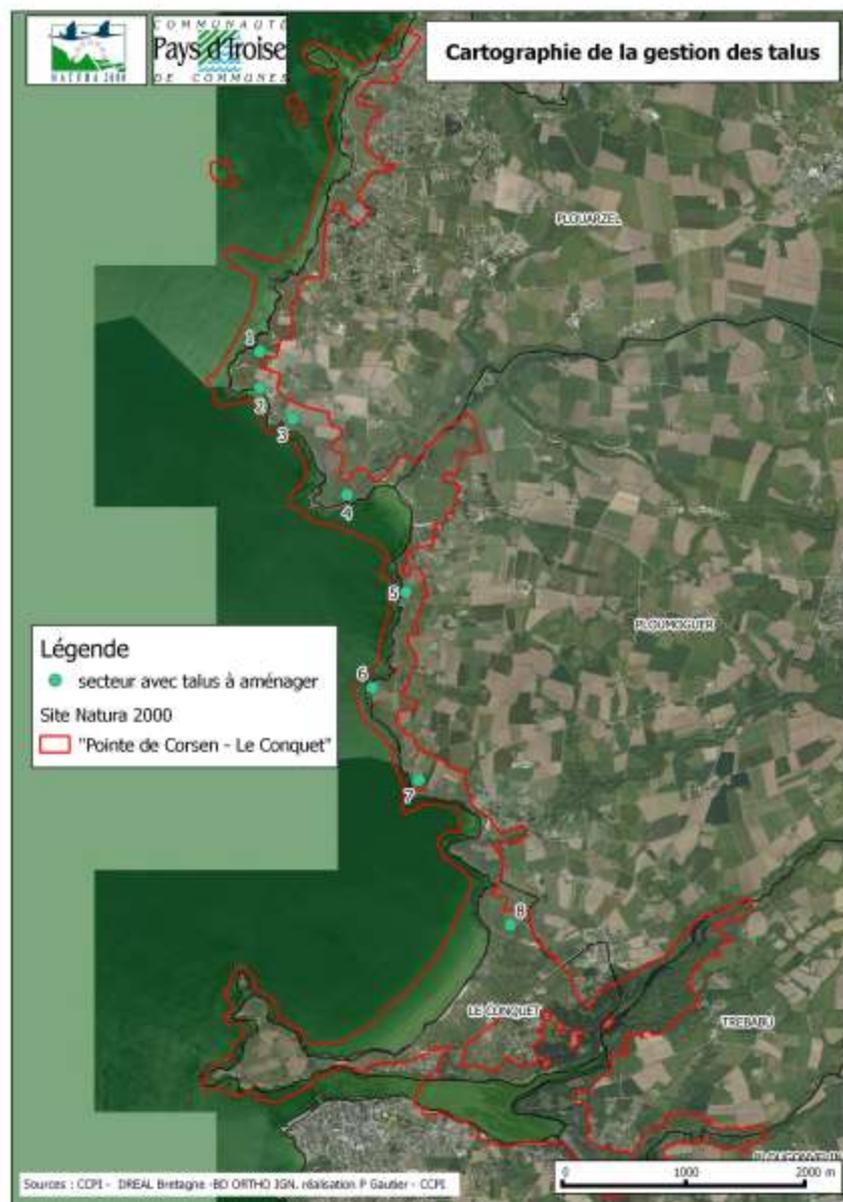
Les résultats de cette action sont difficiles à évaluer car le transfert de polluant n'est pas facilement mesurable. Il faut toutefois noter que pour un des talus du secteur 5, la réalisation du talus empêche tout lessivage des terres labourées dont une partie se retrouvaient sur le sentier littoral.

Orientation des gestions



Mettre en place les mesures non réalisées en fonction des remarques du tableau ci-dessous.

Secteur	Linéaire total	Remarques
1	130 m	Terrain avec pente opposée – Utilité du Talus ?
2	200 m	Terrain avec pente très importante – Intervention prioritaire.
3	40 m	Terrain en pente importante – talus à conforter.
4	600 m	Besoin d'un talus à évaluer – Absence d'habitats d'intérêt communautaire sur les parcelles contiguës.
6	100 m	Limite de parcelles actuellement plantées d'une haie.
8	290 m	Arrêt des pratiques agricoles, plus de nécessité d'un talus.



Maîtrise d'ouvrage :	C.C.P.I – Syndicat des eaux de Kermorvan
Coûts :	Non estimé
Source des financements :	CCPI - Syndicat des eaux de Kermorvan

Description de l'action

Cette action de suivi de la qualité de l'eau concerne le paramètre nitrate. Il s'appuie sur les données récoltées par Veolia pour le compte du Syndicat de Kermorvan et par la CCPI. Le premier suivi est réalisé en continu toute l'année afin d'analyser la qualité de l'eau au niveau de la station de pompage de la vallée de Kermorvan et concerne un seul point. Le suivi réalisé par la CCPI concerne un réseau de 52 points d'analyse sur l'ensemble du Pays d'Iroise avec un relevé réalisé tous les deux mois avec un point sur chacun des trois cours d'eau se rejetant dans l'étang de Kerjean.

Résultats/indicateurs de suivi

Les résultats de ces analyses sont présentés dans les deux tableaux ci-dessous :

Moyenne des teneurs en nitrate en mg/l

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Kermorvan	44	37	39	44	40	39	43	37	40	36
Bréhostou	59	56	71	67	-	71	62	61	38	40
Tréfléz	38	19	44	35	-	25	21	16	18	32
Kérambélec	32	28	39	41	-	37	36	34	22	21

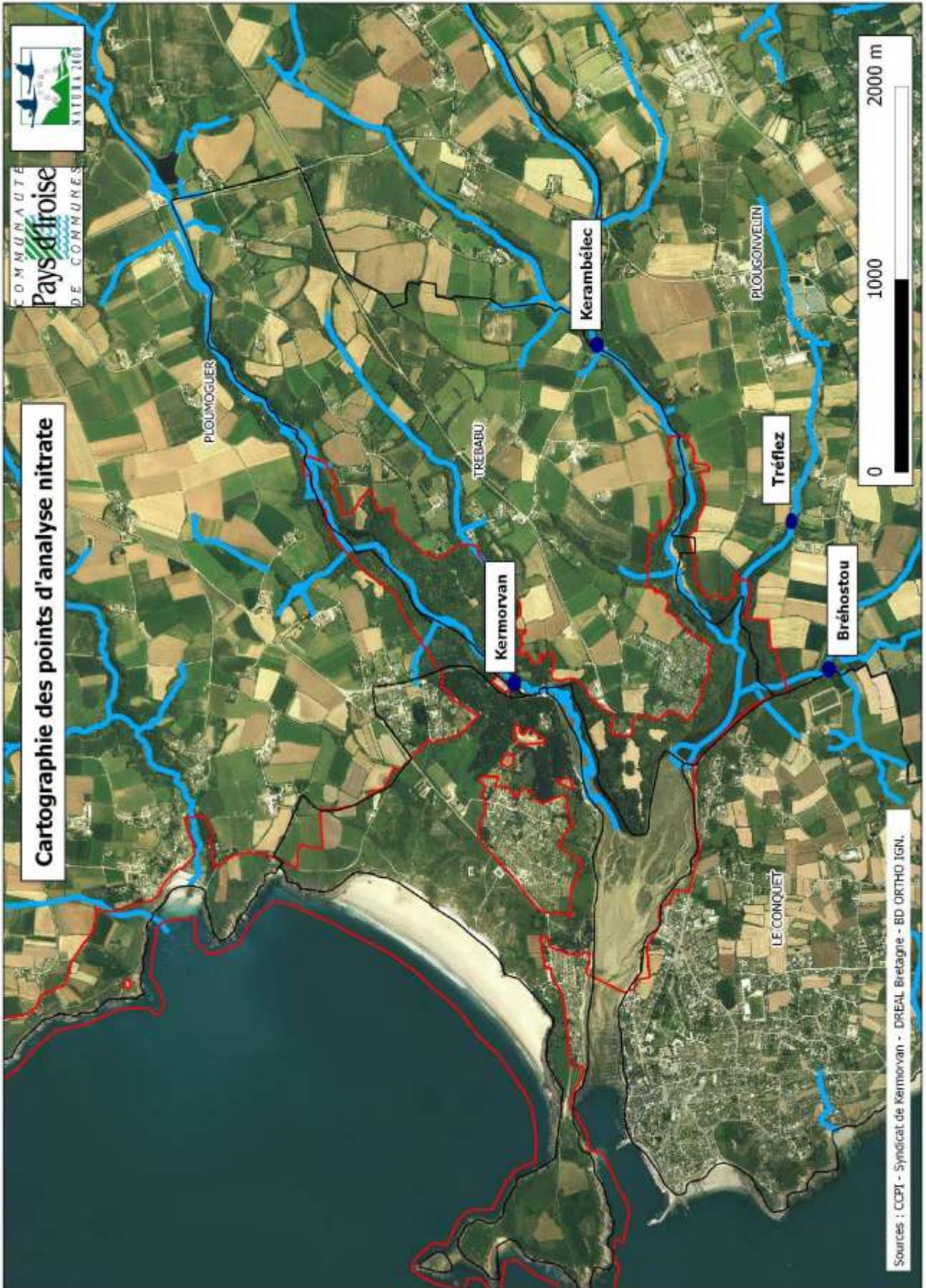
Pourcentage des relevés supérieurs à 50 mg/l

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Kermorvan	29 %	30 %	17 %	15 %	15 %	13 %	19 %	30 %	21 %	9 %
Bréhostou	80 %	100 %	80 %	100 %	-	80 %	80 %	65 %	0 %	30 %
Tréfléz	15 %	30 %	20 %	15 %	-	0 %	0 %	0 %	0 %	15 %
Kérambélec	0 %	0 %	0 %	0 %	-	0 %	15 %	30 %	0 %	0 %

Orientation des gestions



Poursuite du recueil des données existantes.



3-7 – Actions de gestion des milieux marins.

3-7-1 – Essais d'un système de mouillage non impactant.

Fiche action n° A.9.1

Maîtrise d'ouvrage :	Parc naturel marin d'Iroise
Partenaire :	Association des plaisanciers de Porsmoguer-Kerhornou
Coûts :	7 000 Euros
Source des financements :	PNMI

Description de l'action

La zone de mouillage de l'anse de Porsmoguer-Kerhornou a été retenue comme « site test » pour expérimenter des matériels innovants et valider des solutions techniques transférables vers d'autres sites concernés par des problématiques identiques d'impact des mouillages sur les herbiers de zostères (*Zostera marina*).

L'expérimentation revêt deux aspects :

- Un volet technique visant à tester le bon fonctionnement des mouillages. Pour ce faire, l'association des plaisanciers de Porsmoguer-Kerhornou a proposé des volontaires qui y ont mis au mouillage leur bateau.
- Un volet environnemental consistant à évaluer l'impact des nouveaux mouillages sur les herbiers. Le suivi est réalisé avant et après saison et concerne 4 zones de suivis (2 pour les nouveaux mouillages, un pour un mouillage conventionnel et un sur une zone d'herbier intact).

Après une période de calage, l'expérimentation n'a pu être menée que sur un seul type de mouillage.

Résultats/indicateurs de suivi

Les résultats indiqués ci-après concernent l'expérimentation menée sur plougonvelin mais les résultats peuvent être transposés au site de Kerhornou :

Le volet technique :

- Concernant la solidité du système, les mouillages ont prouvé leur efficacité sur des bateaux jusqu'à 1,3 tonnes et lors de fort coup de vent.
- Le coût de ces mouillages à l'achat et en entretien est proche des mouillages conventionnels.

Le volet environnemental :

Compte-tenu des problèmes rencontrés dans la mise en œuvre de l'expérience sur le site, le bénéfice pour l'herbier de zostères n'est pas encore mesurable. Les résultats obtenus sur le mouillage de l'anse de Bertheaume à Plougonvelin montrent un meilleur état de l'herbier.

Orientation des gestions



Poursuite de l'expérimentation des mouillages.

Maîtrise d'ouvrage :	C.C.P.I. et Parc naturel marin d'Iroise
Coûts :	Non disponible
Source des financements :	C.C.P.I. et P.N.M.I

Description de l'action

Cette action a pour objectif de sensibiliser les pêcheurs à pied aux règles de bonnes pratiques.

Le Parc naturel marin d'Iroise a mis en place des outils sur cette thématique avec la diffusion de réglottes rappelant les tailles et quantités de capture autorisées. Ces informations sont aussi intégrées dans des documents d'information générale, tel qu'un annuaire des marées et le site internet du Parc, qui y consacre quelques pages.

La CCPI a aussi édité un dépliant sur les règles de pêche à pied dont la réédition a été stoppée suite à la création du PNMI et à la prise en charge par celui-ci de cette thématique.

Ces outils sont diffusés dans les mairies, les offices de tourisme, dans les associations et lors d'actions de sensibilisation sur site.

Résultats/indicateurs de suivi

Les résultats suivants concernent l'ensemble du Pays d'Iroise et du périmètre du Parc naturel marin d'Iroise compte-tenu que ce type d'action sur cette problématique dépasse largement le site Natura 2000.

Nature de la mesure	Nombre
Fiche « pêche à pied » - CCPI	10 000
Réglotte de pêche à pied – PNMI (éditions 2011, 2012 et 2014)	20 000
Annuaire des marées – éditions 2013 et 2014	11 000
Page sur site internet du PNMI	5 pages

Orientation des gestions



Poursuite de la sensibilisation des pêcheurs à pied.

Maîtrise d'ouvrage :	DDTM-DML - CDPMEMF
Partenaire :	IFREMER - PNMI – Pêcheur professionnel

Description de l'action

Le gisement de tellines des Blancs Sablons est classé administrativement par arrêté préfectoral pour la pêche professionnelle. Ce gisement n'est ouvert que quelques jours par an. Il s'agit du gisement le plus au Nord de l'aire de répartition de la telline.

Après demande du Comité Départemental des Pêches Maritimes et Elevages Marins du Finistère et avec l'autorisation de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Finistère, des commissions de visite se sont réunies à deux occasions, le 20 mars 2007 et le 2 avril 2014, afin d'évaluer le gisement de telline.

La méthode utilisée s'appuie sur la réalisation de 7 traits de drague sur l'estran d'une durée de 10 minutes chacun. Après chaque opération, l'ensemble des captures (tellines, espèces accessoires, cailloux,...) est pesé et un échantillon est prélevé pour analyse en laboratoire. En complément, un échantillon de naissains est constitué au début de chaque trait.

Résultats/indicateurs de suivi

Les observations et constats réalisés par la commission de 2014 s'apparentent à ceux de 2007. Le gisement est constitué d'un stock résiduel représenté en majeure partie par des animaux de plus de trois ans. Par ailleurs, les rendements observés sont quatre fois moins élevés en 2014 qu'en 2007.

L'IFREMER conclue qu'il n'est pas envisageable de mettre en place une exploitation professionnelle durable sur le site et qu'une éventuelle ouverture du site aux pêcheurs professionnels ne peut être que ponctuelle et ne fournirait que des captures limitées. Ce gisement, déjà soumis à une activité récréative, doit être ménagé et une ouverture du site à la pêche professionnelle conditionnée à une reprise de la dynamique de recrutement de ce gisement.

Orientation des gestions

 **Réalisation de suivis plus régulier notamment pour caractériser les mécanismes responsables de la dynamique de recrutement et de la distribution spatiale des jeunes classes d'âge.**

Maîtrise d’ouvrage :	PNMI
Partenaire :	CDPMEM 29 – Station biologique de Roscoff – Inter bio Bretagne
Coûts :	Non évalué (coûts agents)
Source des financements :	PNMI

Description de l’action

Cette action permet de produire des données destinées à optimiser la gestion de la récolte des algues de rive, encadrée par la DDTM et le comité régional des pêches de Bretagne et la préfecture de région.

Le suivi est réalisé par le PNMI en suivant un protocole élaboré par la station biologique de Roscoff (CNRS). Il concerne trois carrés sur le territoire du PNMI, deux sur l’archipel et un sur la zone côtière (carré 32) entre la pointe de Corsen et la presqu’île St Laurent. Les sites ont été choisis car ils présentent de forts enjeux liés à une importance de la ressource ou du nombre de récoltants.

Deux espèces d’algues sont étudiées : la Dulse (*Palmaria palmata*) et le Pioka (*Chondrus crispus* et *Mastocarpus stellatus*). Le suivi vise à évaluer la biomasse de ces espèces. Pour le carré 32, l’intérêt est de pouvoir croiser ces données de biomasse avec les statistiques de récolte d’algues détenues par la DDTM.

Résultats/indicateurs de suivi

Les résultats ne sont pas encore disponibles.

Orientation des gestions



Une réflexion sur ces suivis est menée à deux échelles :

- Au niveau régional, pour mettre en place un réseau de suivi des champs d’algues.
- Au niveau du Parc Marin, pour optimiser le suivi compte-tenu de la charge en travail induite par le protocole actuel et le nombre de carrés et espèces suivis.

3-8 – Actions de gestion du Grand Rhinolophe.

3-8-1 - Suivi des gîtes à chauves-souris

Fiche action n° B.1.1

Maîtrise d'ouvrage :	CCPI
Partenaire :	Propriétaire privé (Gîte de reproduction)
Coûts :	8 000 Euros
Source des financements :	Etat/Europe (convention d'animation) et CCPI

Description de l'action

Les suivis annuels mis en œuvre portent sur deux phases du cycle biologique de l'espèce :

- L'hivernage.
- La reproduction.

Suivi de l'hivernage du grand rhinolophe

L'espèce a été découverte hivernant dans différents bâtiments sur le site en 1999-2000. Les années suivantes ont fait l'objet d'un recensement des Blockhaus favorables aux chauves-souris sur la presqu'île de Kermorvan, la dune des Blancs-sablons et la pointe d'Illien (carte ci-dessous). Depuis 2004, un suivi régulier est réalisé par le service espaces naturels de la CCPI et s'intègre au programme national de suivi de l'hivernage du Grand Rhinolophe.



Carte de localisation des blockhaus faisant l'objet d'un suivi de l'hivernage du grand rhinolophe

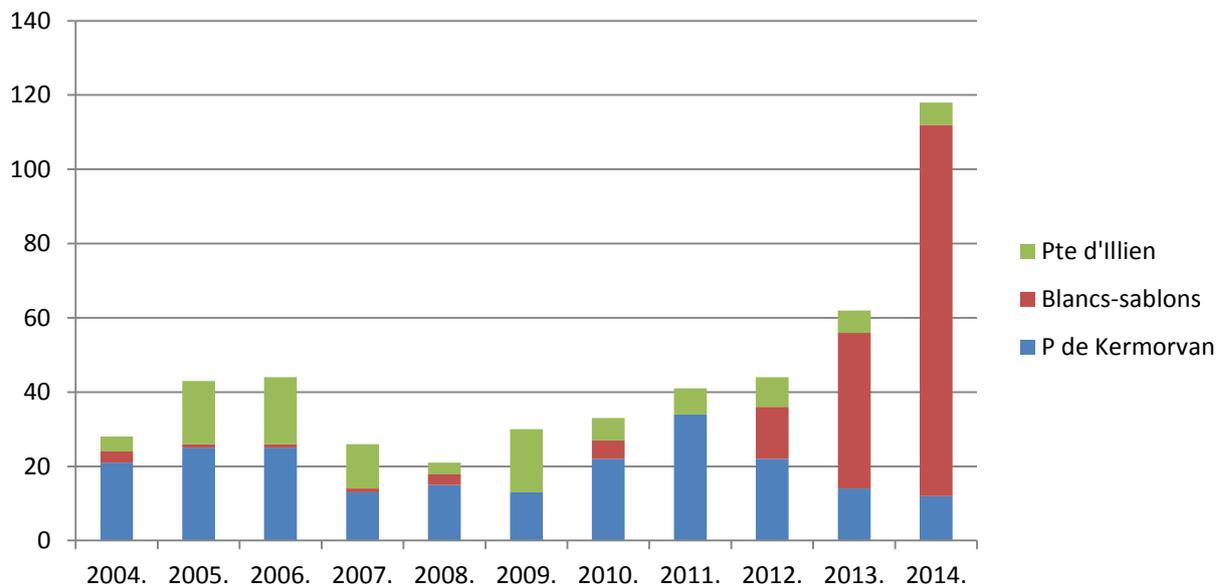
Suivi de la reproduction du grand rhinolophe

Une colonie de reproduction a été découverte en 2006 au moulin d'en bas sur la commune de Trébabu. L'installation de cette colonie semble faire suite au dérangement intervenu sur une colonie de reproduction située plus en amont sur la vallée.

Résultats/indicateurs de suivi

Suivi de l'hivernage du grand rhinolophe

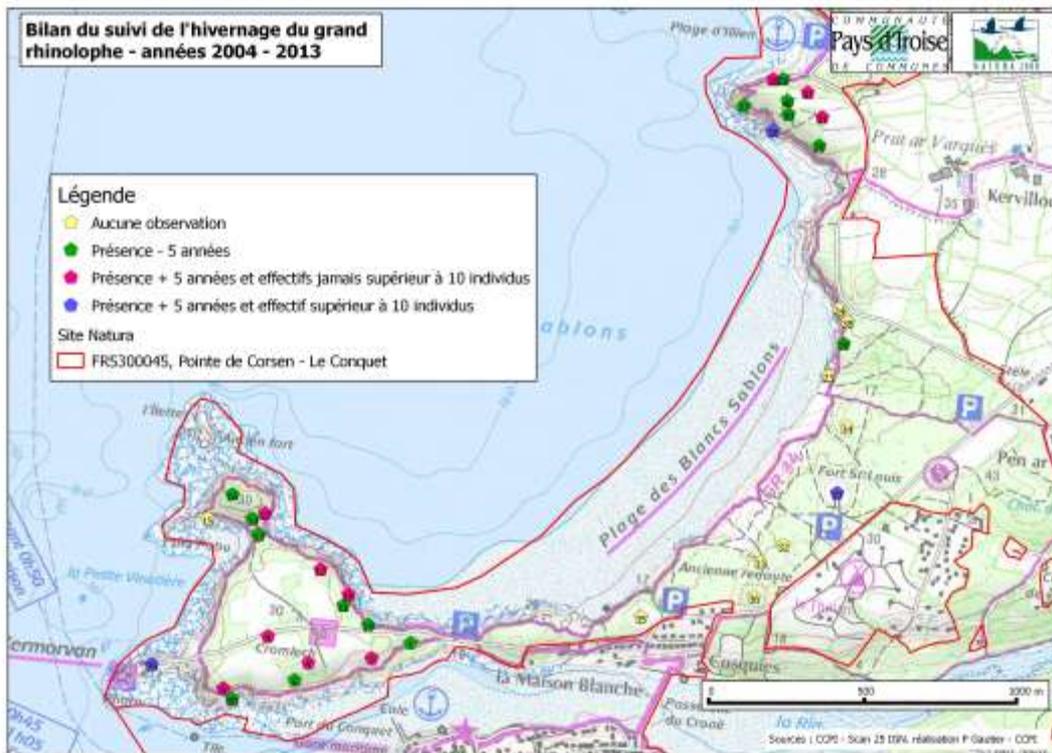
Les suivis réalisés montrent une population hivernante se situant entre 20 et 60 individus. Après une baisse de l'effectif en 2007 – 2008, la tendance actuelle est à une forte augmentation avec le chiffre de 62 individus en 2013 et le doublement de l'effectif en 2014 avec 118 individus.



Evolution des effectifs de grands rhinolophes hivernant sur le secteur Presqu'île de Kermorvan – Blancs-sablons – Pointe d'Illien

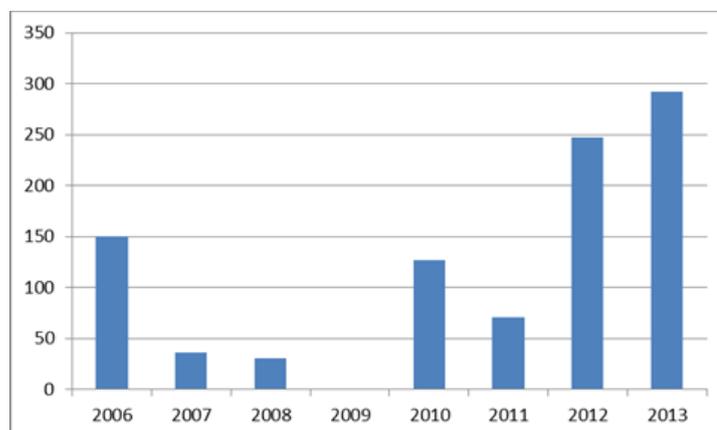
Les sites d'hivernage ne semblent pas présenter le même intérêt pour les chauves-souris. Sur les 37 bâtiments prospectés :

- Deux ont été utilisés plus d'une fois sur deux avec des effectifs pouvant dépasser les 10 individus.
- Dix ont été fréquentés plus d'une fois sur deux mais avec des effectifs toujours inférieurs à dix individus, généralement 1 à 2 chauves-souris.
- Quatorze bâtiments sont utilisés ponctuellement.



Suivi de la reproduction du grand rhinolophe

Après deux années avec un faible effectif et l'absence de l'espèce sur le site en 2009, la colonie semble s'être installée de manière fixe depuis 2010. Ces deux dernières années, l'effectif a dépassé la barre des 200 voire 250 individus.



Evolution de l'effectif total de grands Rhinolophes sur la colonie de reproduction de Trébabu

Orientation de gestion



Poursuite des suivis des gîtes de reproduction et d'hivernage.

Maîtrise d'ouvrage :	CCPI
Coûts :	6 200 Euros
Source des financements :	Etat/Europe (convention d'animation)

Description de l'action

En 2010, une étude a été commandée au Groupe Mammalogique Breton afin d'identifier et cartographier les habitats de chasse du Grand Rhinolophe sur le site.

Cette étude visait à définir le territoire à prendre en compte pour assurer de façon pérenne la conservation des Grands Rhinolophes dans toutes les phases de leur cycle biologique.

Ce travail devait définir, à partir des éléments connus de la biologie de l'espèce, le territoire potentiellement utilisé par les individus dont une partie de leur cycle biologique s'effectue sur le site Natura 2000 (Gîte d'hivernage - secteur presqu'île de Kermorvan – Illien et gîte de reproduction – vallée de Kermorvan).

La zone d'étude correspondait au périmètre du site Natura 2000 et un périmètre de 3,5 km autour des gîtes d'hivernage et de reproduction.

Résultats/indicateurs de suivi

Il ressort de ce travail que les milieux favorables pour les chauves-souris sont constitués des parties dunaires, des zones humides intérieures (prairies, ripisylves, étangs, roselières et saulaie), des zones de bocage avec haies et prairies naturelles et des zones boisées feuillus ou mixtes.

Le site Natura 2000 englobe une grande partie des terrains de chasse potentiels pour les chauves-souris mais le périmètre serait jugé plus pertinent, s'il intégrait les zones suivantes :

- Les vallées qui alimente l'étang de Kerjean jusqu'au hameau du plessis et de Kervéat,
- La vallée qui alimente l'étang de Kermorvan jusqu'à l'étang de Kerménéoc,
- La zone bocagère située entre ces vallées.
- La vallée en amont de la plage d'illien jusqu'au bois de Kerarnou.

Au-delà de la question du périmètre, des mesures de gestion sont préconisées et concernent :

- La conservation des gîtes (églises, sites d'hivernage, gîtes secondaires, ponts)
- La conservation des zones de chasse (boisements, haies, ripisylves, zones humides, pâtures, jardins et vergers, zones urbaines et dunes)
- La sensibilisation.



Orientation de gestion



Prendre en compte les préconisations de l'étude dans la fiche action du DOCOB.

Maîtrise d'ouvrage :	CCPI
Coûts :	Bénévolat

Description de l'action

L'objectif de cette action était d'améliorer la connaissance des chauves-souris notamment concernant le grand rhinolophe sur des sites de chasse sur les espaces naturels littoraux.

Un certain nombre de point d'écoute, d'une durée de 10 minutes, a été réalisé sur l'ensemble du site. Pour chaque point, est relevé la présence de chauves-souris ou non avec une précision si le contact concerne un grand Rhinolophe et la nature du contact (chasse, déplacement,...)

Résultats/indicateurs de suivi

L'effort de prospection a été trop limité pour arriver à un niveau de résultat très important mais a permis de récolter de nouvelles informations concernant les chauves-souris sur le site.

Les résultats sont représentés sur la carte page suivante. Sur les 19 contacts de chauves-souris en chasse, trois concernent le grand Rhinolophe.

Les contacts des individus en chasse sur le nord du site Natura 2000, compte-tenu de la distance séparant les sites d'observation de la colonie de Trébabu, peuvent potentiellement faire penser à l'existence d'une autre colonie de reproduction sur le secteur Plouarzel ou Lampaul-Plouarzel.

Orientation de gestion



Reconduction et poursuite de l'action à l'aide d'un détecteur à ultrasons fonctionnant sur le principe de l'expansion de temps.



COMMUNAUTÉ
Pays d'Iroise
DE COMMUNES

Cartographie du suivi acoustique des chauves-souris

Légende

Suivi chauves-souris

- Absence de contact de chauves-souris
- ★ Grand Rhinolophe en chasse
- ★ Grand Rhinolophe en déplacement
- ◆ Autres chauve-souris que Grand Rhinolophe en chasse

Site Natura 2000

- "Pointe de Corsen - Le Conquet"

Sources : CCPI - DREAL Bretagne -BD ORTHO IGN. réalisation P. Gautier - CCPI

0 1000 2000 m

Maîtrise d’ouvrage :	Conservatoire du littoral
Coûts :	32 000 Euros
Source des financements :	Contrat Natura 2000 et Conservatoire du Littoral

Description de l’action

Aménagement des blockhaus

Les Grands Rhinolophes utilisent principalement les blockhaus comme site d’hivernage. Afin de limiter leur dérangement en hiver mais aussi pour répondre à une problématique de sécurité du publique, une vingtaine de blockhaus ont fait l’objet, dans le cadre d’un contrat Natura 2000, de mesures de fermeture avec l’installation sur certaines ouvertures de grille horizontales pour permettre aux chauves-souris d’y accéder. Pour chaque Blockhaus, l’une des grilles possède un portillon pour permettre l’accès lors de suivi des populations de Grand Rhinolophe.

Afin d’améliorer les conditions d’accueil des chauves-souris dans ces mêmes gîtes, des briques plâtrières ont été installées sur les murs pour favoriser l’installation d’espèces utilisant de petites cavités pour hiverner.



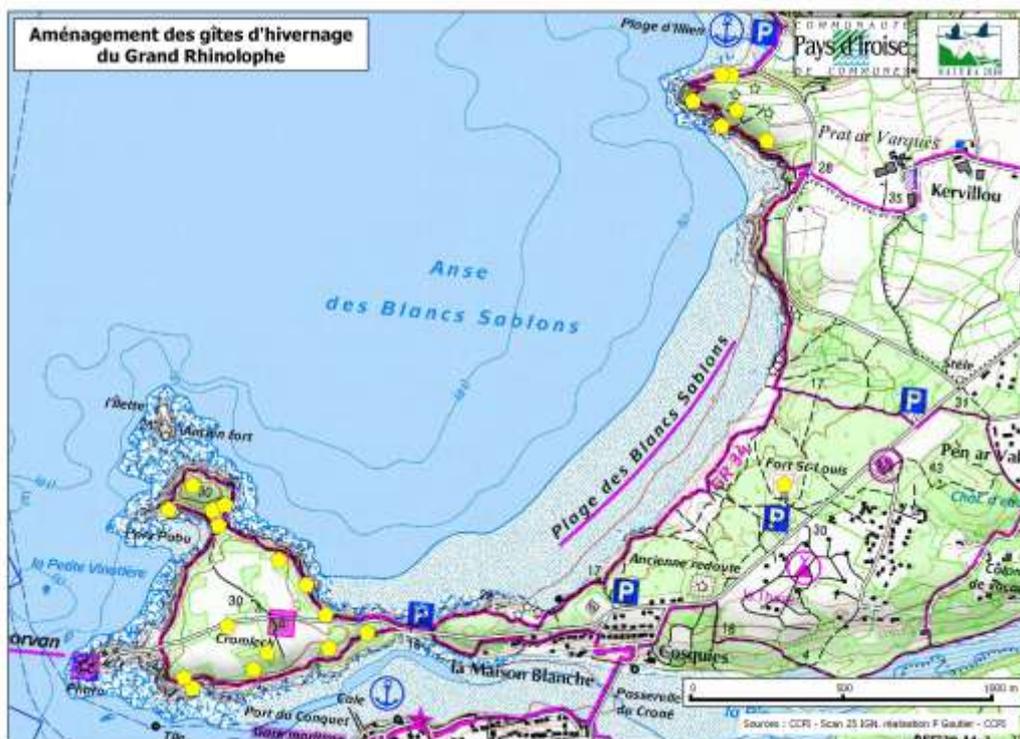
Grille avec Portillon



Brique plâtrière

Aménagement du fort St Louis

A ces aménagements, s’ajoutent ceux réalisés par le conservatoire du littoral pour interdire l’accès au fort st Louis. Les aménagements mis en œuvre ont pris en compte la présence de chauves-souris avec installation de grilles à barreaux horizontaux sur 4 ouvertures, mais aussi de plaques pleines sur 2 ouvertures afin d’améliorer les conditions d’obscurité et de circulation de l’air dans deux des 6 salles voutées du fort.



Résultats/indicateurs de suivi

Ce sont 22 gîtes qui ont fait l’objet d’aménagements dont le détail est le suivant :

Type d’aménagement	Nombre
Grilles à barreaux horizontaux	12
Grilles à barreaux horizontaux avec portillon	27
Plaques pleines	2
Briques plâtrières	80

Les suivis de l’hivernage sur ces sites n’ont pas mis en évidence de changement que l’on pourrait attribuer à ces aménagements. Toutefois, il ressort que la population de grands-rhinolophes reste globalement stable avec une augmentation en 2013, les sites ayant gardés leur intérêt en partie grâce aux aménagements. Concernant les briques plâtrières, aucun indice d’occupation par des chauves-souris n’a encore été relevé.

Orientation de gestion

➔ **Entretien des aménagements et repose des briques plâtrières.**

3-9 – Actions de gestion du Damier de la Succise.

3-9-2 – réalisation d'une étude complémentaire.

Fiche action n° B.2.1

Maîtrise d'ouvrage :	CCPI
Coûts :	2 350 Euros
Source des financements :	Etat/Europe (convention d'animation)

Description de l'action

En 2010, une étude a été commandée à Philippe Fouillet afin d'évaluer et d'apporter un regard extérieur sur l'état de la population de Damier de la Succise (répartition, effectifs ou densité) et de préconiser des mesures de gestion de cette population.

Résultats/indicateurs de suivi

1 - Analyse de la population de damier

Les prospections réalisées ont porté sur la zone identifiée par le chargé de mission comme étant la zone de présence du Damier sur le site (voir ci-dessous).

Vue d'ensemble de la zone d'étude – Blancs-sablons – Commune du Conquet



Tableau de synthèse des prospections des Damier de la Succise

	Adultes		Colonie de Reproduction
	21 mai 2010	28 mai 2010	
Zone sud	106	42	1
Zone centrale	Non prospectée	9	0
Zone nord-est	7	15	0

Zone nord-ouest	225	107	0
Zone nord	6	4	0
Total	344	177	1

Le cumul des observations sur le site d'étude permet de constater que le nombre de damiers de la Succise présent sur le site en 2010, est assez important. Les individus du 28 mai pouvant être, en parti, déjà présents le 21 mais peuvent comprendre aussi des individus nouveaux, émergés après le 21, le nombre total d'individus adultes volant sur le site au cours de l'ensemble de la période d'émergence est inconnu mais est donc supérieur à 344 individus.

La répartition des individus sur la zone d'étude montre une occupation (par les adultes) de l'ensemble des milieux favorables disponibles. Ils comprennent d'une part des zones à la végétation très basses et plus ou moins riches en fleurs (sentiers récents dans les zones à ajoncs, pelouses rases dunaires avec tapis de chèvrefeuilles par endroit, zones herbacées en bordure de parking). Ils comprennent aussi des espaces de friches moyennes à chèvrefeuilles (20 à 60 cm de hauteur) mélangées avec des fougères-aigles (en début de croissance) ou des ronciers ou des ajoncs bas ainsi que les zones plus humides à touradons de molinies. Les papillons adultes exploitent toutes les fleurs qui sont à leur disposition au moment de leur apparition (en particulier *Cirsium* en zone humide ou *Scilla verna* sur pelouses sèches).

Les colonies de chenilles restent très difficiles à localiser. Elles sont vraisemblablement très dispersées et localisées dans les strates assez basses, donc au sein des formations assez denses à ajoncs et ronciers ou des zones à fougère-aigles.

2 - Propositions de mesures de gestion

Les mesures de gestion proposées en fonction des grandes formations végétales sont les suivantes :

- Formations à ajoncs d'Europe : création et maintien d'allées herbacées.
- Zones humides : Conservation de zones humides herbacées et maintien des milieux ouverts.
- Formations basses à moyennes à chèvrefeuilles et fougères-aigles : Création d'allées herbacées et essais de coupe sélective des fougères aigles.
- Pelouses rases : Conservation des pelouses et maintien des chèvrefeuilles en bordure.

A ces mesures techniques se rajoutent des préconisations en terme de suivi. Il est proposé de faire une recherche de colonie sur des placettes délimitées et de réaliser deux comptages des adultes au printemps.

Orientation de gestion



Prendre en compte les préconisations de l'étude dans la fiche action du DOCOB.

Maîtrise d'ouvrage :	CCPI
Coûts :	2 500 Euros
Source des financements :	Etat/Europe (convention d'animation)

Description de l'action

Depuis 2000, l'année de sa découverte sur le site, l'espèce fait l'objet de prospections des colonies de chenilles avant leur dispersion au printemps et de recherche et comptage des adultes.

Résultats/indicateurs de suivi

Les résultats obtenus sont présentés dans le tableau suivant, sous la forme Absence/présence de l'espèce :

Zone*	2002	2003	2004	2006	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
1											
2	C							C			
3	C					C	C	C			
4											
5	C										
6											
7											
8								C			
9						C	C				
10						C	C	C	C		

*Pour les zones voir carte page suivante

	Secteur non prospecté
	Aucune observation
	Observation d'adultes de papillon
C	Observation de chenilles et adultes du papillon

Le suivi réalisé montre des variations dans la présence/absence de l'espèce lié à certaines contraintes du site et aux conditions météorologiques de l'année. L'identification des sites de reproduction par le comptage des chenilles est relativement difficile car la dissémination des chenilles lors de leur sortie du cocon se fait sur une courte période.

Orientation de gestion



Poursuite du suivi du Damier de la Succise.



COMMUNAUTÉ
Pays d'Iroise
DE COMMUNES

Cartographie de la zone de suivi du Damier de la Succise



Maîtrise d'ouvrage :	CCPI – CEL
Coûts :	10 000 Euros (Restauration + entretien)
Source des financements :	Contrat Natura 2000 et CCPI

Description de l'action

L'objectif de cette action consiste à créer des zones herbacées, à limiter l'expansion des fougères et à reconnecter les milieux ouverts favorables à l'espèce.

Les actions mises en œuvre ont consisté en :

- L'ouverture d'allées dans les formations d'ajoncs ou de fougères homogènes.
- La restauration d'une zone favorable à végétation herbacée dans un secteur de fourré à prunellier.
- L'ouverture d'un couloir dans la saulaie pour permettre le passage des papillons entre deux zones favorables.

Description des mesures de gestion	Surface réalisée
Ouverture d'allées dans les zones à fougères et ajoncs	7 400 m ²
Création d'une zone favorable à végétation herbacée ou de lande sèche	5 000 m ²
Ouverture de couloir dans les saulaies	700 m ²

La conservation des habitats du Damier de la Succise passe aussi par la non-intervention afin de préserver des ourlets et fourrés avec chèvrefeuille qui constituent les sites de pontes.

Par ailleurs, la restauration de la lande dans cette zone prend en compte la présence du Damier de la Succise et doit permettre potentiellement de restaurer aussi bien des sites de pontes que des zones d'alimentation.

Résultats/indicateurs de suivi

Les résultats de la revégétalisation par des espèces herbacées sont donnés dans le tableau suivant :

Evaluation	Surface concernée
Très bon	900 m ²
Bon	5 800 m ²
Moyen	2 400 m ²
Mauvais	3 300 m ²

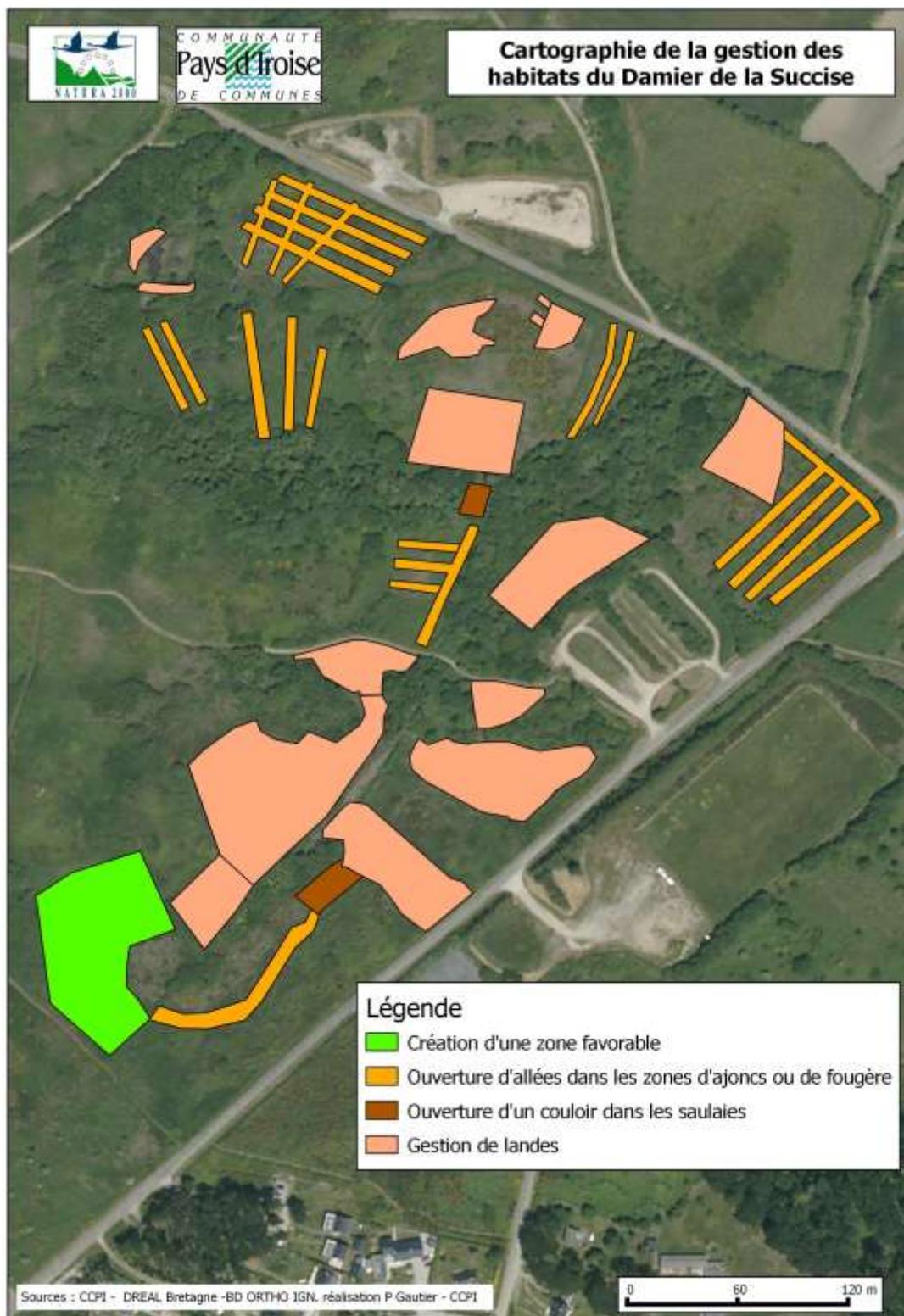
Légende évaluation

Evaluation	Taux de recouvrement en espèces herbacée
Très bon	Plus de 75 %
Bon	50 % à 75 %
Moyen	25 % à 50 %
Mauvais	Moins de 25 %

Malgré la mise en place très récente de cette action, la revégétalisation est globalement en bonne voie. Certaines zones montrent une évolution possible vers la lande sèche à ajonc.

Orientation de gestion

➔ Poursuite de la gestion des habitats du Damier de la Succise.



3-10 – Mise en œuvre d'inventaires complémentaires.

3-10-1 – Inventaire des reptiles et amphibiens.

Fiche action n° D.1.1

Maîtrise d'ouvrage :	CCPI
Coûts :	200 Euros + bénévolat
Source des financements :	Etat/Europe (convention d'animation)

Description de l'action

L'objectif de cette action visait à compléter le niveau de connaissance des éléments du patrimoine naturel du site, notamment d'identifier des espèces d'intérêt patrimonial et assurer la prise en compte de ce patrimoine dans la gestion mise en œuvre sur le site.

L'essentiel des observations a été obtenu lors d'observations ponctuelles et par le biais de prospections ciblées sur certains secteurs du site.

Résultats/indicateurs de suivi

Les observations ont permis d'identifier 5 espèces ou groupe d'espèces pour les amphibiens et 6 espèces pour les reptiles. Toutes ces espèces, dont la liste est présentée ci-dessous sont protégées par la loi.

Amphibiens

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Répartition des observations					
		K	BS	IL	KP	PR	PS
Salamandre tachetée	<i>Salamandra salamandra</i>						
Triton palmé	<i>Lissotriton helveticus</i>						
Crapaud épineux	<i>Bufo spinosus</i>						
Groupe des grenouilles vertes	<i>Phelophylax sp</i>						
Rainette verte	<i>Hyla arborea</i>						

Reptiles

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Répartition des observations					
		K	BS	IL	KP	PR	PS
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>						
Lézard vert occidental	<i>Lacerta bilineata</i>						
Orvet	<i>Anguis fragilis</i>						
Couleuvre à collier	<i>Natrix natrix</i>						
Coronelle lisse	<i>Coronella austriaca</i>						
Vipère péliade	<i>Vipera berus</i>						

K : Presqu'île de Kermorvan, BS : Blancs-sablons, IL : Illien – Loarnéven, KP : Kethornou – Porsmoguer, PR : Porsmoguer – Ruscumunoc, PS : Porstévigné – Ségal.

Orientation de gestion



Poursuite de la collecte d'observation des reptiles et amphibiens sur le site.

Maîtrise d'ouvrage :	CCPI
Coûts :	500 Euros + bénévolat
Source des financements :	Etat/Europe (convention d'animation)

Description de l'action

L'objectif de cette action visait à compléter le niveau de connaissance des éléments du patrimoine naturel du site, notamment d'identifier des espèces d'intérêt patrimonial et assurer la prise en compte de ce patrimoine dans la gestion mise en œuvre sur le site.

L'essentiel des observations a été obtenu lors d'observations ponctuelles et par le biais de prospections ciblées sur certains secteurs du site.

Résultats/indicateurs de suivi

Les observations réalisées ont permis d'identifier 28 espèces de Papillons Rhopalocères, 16 espèces ou groupe d'espèces pour les Criquets, Grillons et Sauterelles et enfin 16 espèces de Libellules. La liste des espèces observées est donnée dans les tableaux ci-dessous :

Les Papillons Rhopalocères (Lépidoptères)

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Nom scientifique
Machaon	<i>Papilio machaon</i>	Vulcain	<i>Vanessa atalanta</i>
Piéride du Choux	<i>Pieris brassicae</i>	Belle dame	<i>Cynthia cardui</i>
Piéride de la rave	<i>Pieris rapae</i>	Petite tortue	<i>Aglais urticae</i>
Piéride du navet	<i>Pieris napi</i>	Robert le diable	<i>Polygonia c-album</i>
Aurore	<i>Anthocaris cardamines</i>	Mélitée du plantain	<i>Melitaea cinxia</i>
Soucis	<i>Colias crocea</i>	Le Damier de la succise	<i>Eurodryas aurinia</i>
Citron	<i>Gonepteryx rhamni</i>	Agreste	<i>Hipparchia semele</i>
Thècle du bouleau	<i>Thecla betulae</i>	Myrtil	<i>Maniola jurtina</i>
Thècle de la ronce	<i>Thecla rubi</i>	Amaryllis	<i>Pyronia tithonus</i>
Cuivré commun	<i>Lycena phlaeas</i>	Fadet commun	<i>Coenonympha pamphilus</i>
Azuré des nerpruns	<i>Celastrina argiolus</i>	Tircis	<i>Pararge argeria</i>
Azuré de la Bugrane	<i>Polyommatus icarus</i>	Mégère	<i>Lasiommata megera</i>
Argus brun	<i>Aricia agestis</i>	Miroir	<i>Heteropterus morpheus</i>
Paon du jour	<i>Inachis io</i>	La Sylvaïne	<i>Ochlodes venatus</i>

Les Criquets, Grillons et Sauterelles (Orthoptères)

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Nom scientifique
Leptophye ponctuée	<i>Leptophyes punctatissima</i>	Grillon champêtre	<i>Gryllus campestris</i>
Méconème tambourinaire	<i>Meconema thalassinum</i>	Tétrix des clairières/ sablières	<i>Tetrix undulata/ tenuicornis</i>
Conocéphale bigarré	<i>Conocephalus discolor</i>	Tétrix des vasières/ riverain	<i>Tetrix ceperoi/ subulata</i>
Conocéphale des roseaux	<i>Conocephalus dorsalis</i>	Oedipode turquoise	<i>Oedipoda caerulescens</i>
Grande sauterelle verte	<i>Tettigonia viridissima</i>	Gomphocère tacheté	<i>Myrmeotettix maculatus</i>
Decticelle chagrinée	<i>Platycleis albopunctata</i>	Criquet duettiste	<i>Chorthippus brunneus</i>
Decticelle cendrée	<i>Pboldoptera griseoptera</i>	Criquet mélodieux	<i>Chorthippus biguttulus</i>
Ephippigère des vignes	<i>Ephippiger ephippiger</i>	Criquet des pâtures	<i>Chorthippus parallelus</i>

Les Libellules (Odonates)

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Nom scientifique
Calopteryx vierge	<i>Calopteryx virgo</i>	Petite nymphe au corps de feu	<i>Pyrrhosoma nymphula</i>
Agrion délicat	<i>Ceriagrion tenellum</i>	Aesche bleue	<i>Aeshna cyanea</i>
Agrion de mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	Cordulégastre annelé	<i>Cordulegaster boltonii</i>
Agrion jouvencelle	<i>Coenagrion puella</i>	Libellule déprimée	<i>Libellula depressa</i>
Agrion joli	<i>Coenagrion pulchellum</i>	Libellule fauve	<i>Libellula fulva</i>
Agrion mignon	<i>Coenagrion scitulum</i>	Libellule quadrimaculée	<i>Libellula quadrimaculata</i>
Agrion porte-coupe	<i>Enallagma cyathigerum</i>	Orthetrum bleuisant	<i>Orthetrum caerulescens</i>
Agrion élégant	<i>Ischnura elegans</i>	Sympetrum fascié	<i>Sympetrum striolatum</i>

Espèces d'intérêt patrimonial

Parmi toutes ces espèces, les espèces suivantes présentent un intérêt patrimonial, soit parce qu'elles sont rares ou menacées, soit parce qu'elles caractérisent la valeur ou l'état de conservation d'habitats naturels d'intérêts patrimoniaux. Elles font donc partie de la liste des espèces déterminantes pour la Bretagne.

Ordre	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Habitats de l'espèce
Lépidoptères	Machaon	<i>Papilio machaon</i>	Prairies et dunes
	Le Damier de la succise	<i>Eurodryas aurinia</i>	Landes humides
	Miroir	<i>Heteropterus morpheus</i>	Prairie et landes humides
Orthoptères	Ephippigère des vignes	<i>Ephippiger ephippiger</i>	Landes sèches et fourrés
	Gomphocère tacheté	<i>Myrmeotettix maculatus</i>	Dune et lande sèche
Odonates	Agrion de mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	Petits cours d'eau à écoulement rapide

Orientation de gestion



Poursuite de la collecte d'observation sur le site.



Précision de la répartition et de l'abondance des effectifs pour les espèces d'intérêt patrimonial.

Maîtrise d'ouvrage :	CCPI
Coûts :	1000 euros + bénévolat
Source des financements :	Etat/Europe (convention d'animation)

Description de l'action

L'objectif de cette action consistait à identifier les habitats favorables à la Fauvette pitchou afin de prendre en compte cette espèce dans la gestion des landes sèches. Les opérations de restauration de landes pouvant être défavorable à l'espèce. Le but étant de limiter l'incidence des mesures de gestion sur cette espèce d'intérêt communautaire même si le site Natura 2000 n'a pas été désigné pour les oiseaux.

Des points d'écoutes ont été réalisés plusieurs fois pendant le période de reproduction pour identifier les secteurs fréquentés par des mâles chanteurs de l'espèce.

Résultats/indicateurs de suivi

L'espèce est principalement rencontrée dans les fourrés mixtes à prunellier et à ajonc d'Europe.

Les résultats des écoutes donnent 14 – 16 mâles chanteurs :

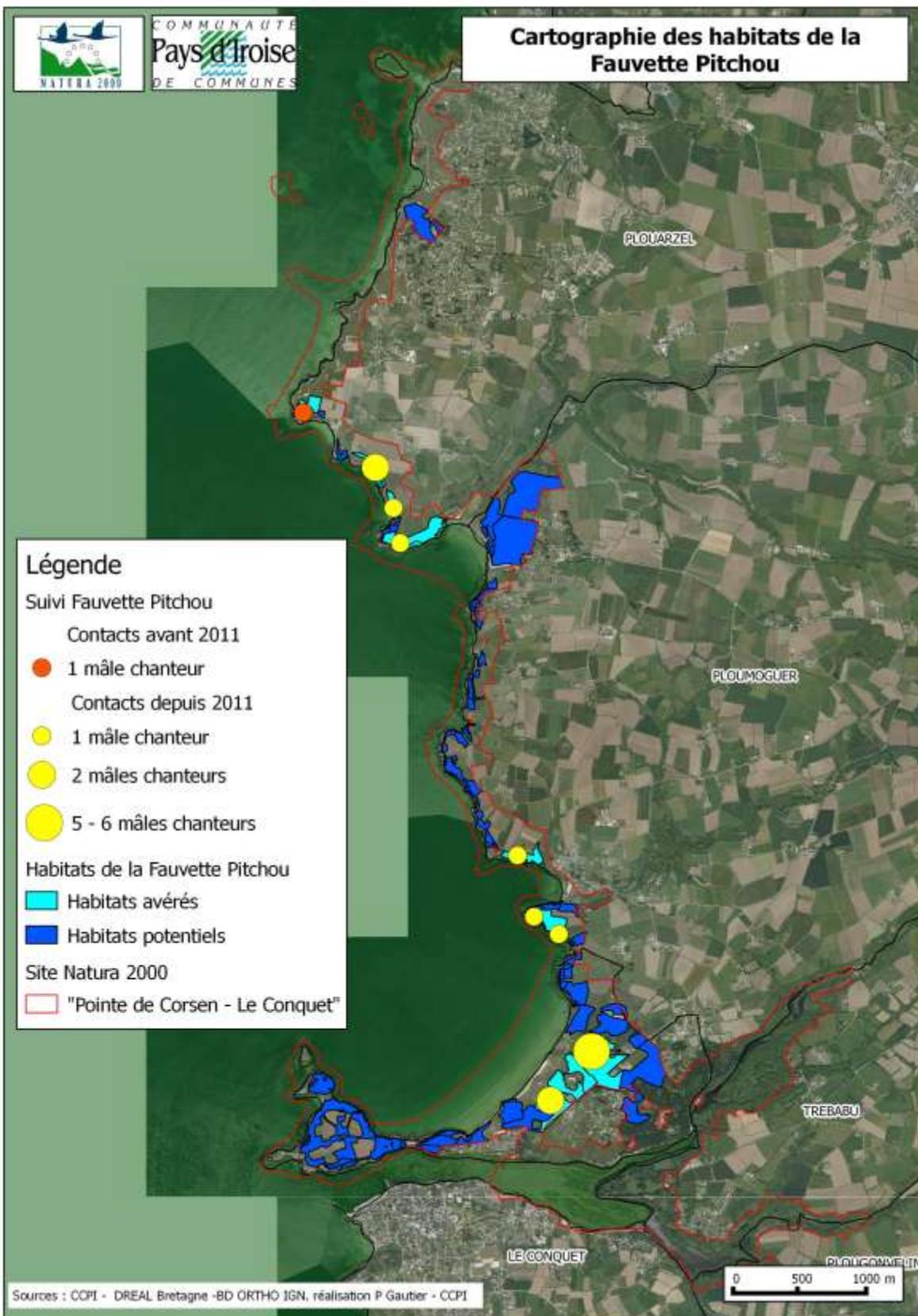
- Pointe de Corsen et Porsmoguer : 4 – 5 mâles chanteurs.
- Illien – Perzic : 3 mâles chanteurs.
- Blancs-sablons : 7 – 8 mâles chanteurs.

Certains secteurs présentant une structure de végétation favorable à l'espèce n'ont donné aucun résultat. Le recensement des individus chanteur n'est probablement pas complet notamment du fait de la forte variation des effectifs suite à des hivers rigoureux et de la difficulté à détecter les individus.

Les résultats obtenus sur le site des Blancs-sablons ont été pris en compte dans le projet de contrat Natura 2000 de gestion des landes. Certaines surfaces envisagées ont été retirées du projet afin de conserver des zones favorables à la nidification de la Fauvette pitchou.

Orientation de gestion

 Poursuivre la prise en compte de l'éventuelle présence de la Fauvette pitchou dans la restauration des landes par la réalisation de diagnostic préalable pour les habitats potentiels et par le maintien d'îlots de végétation favorable.



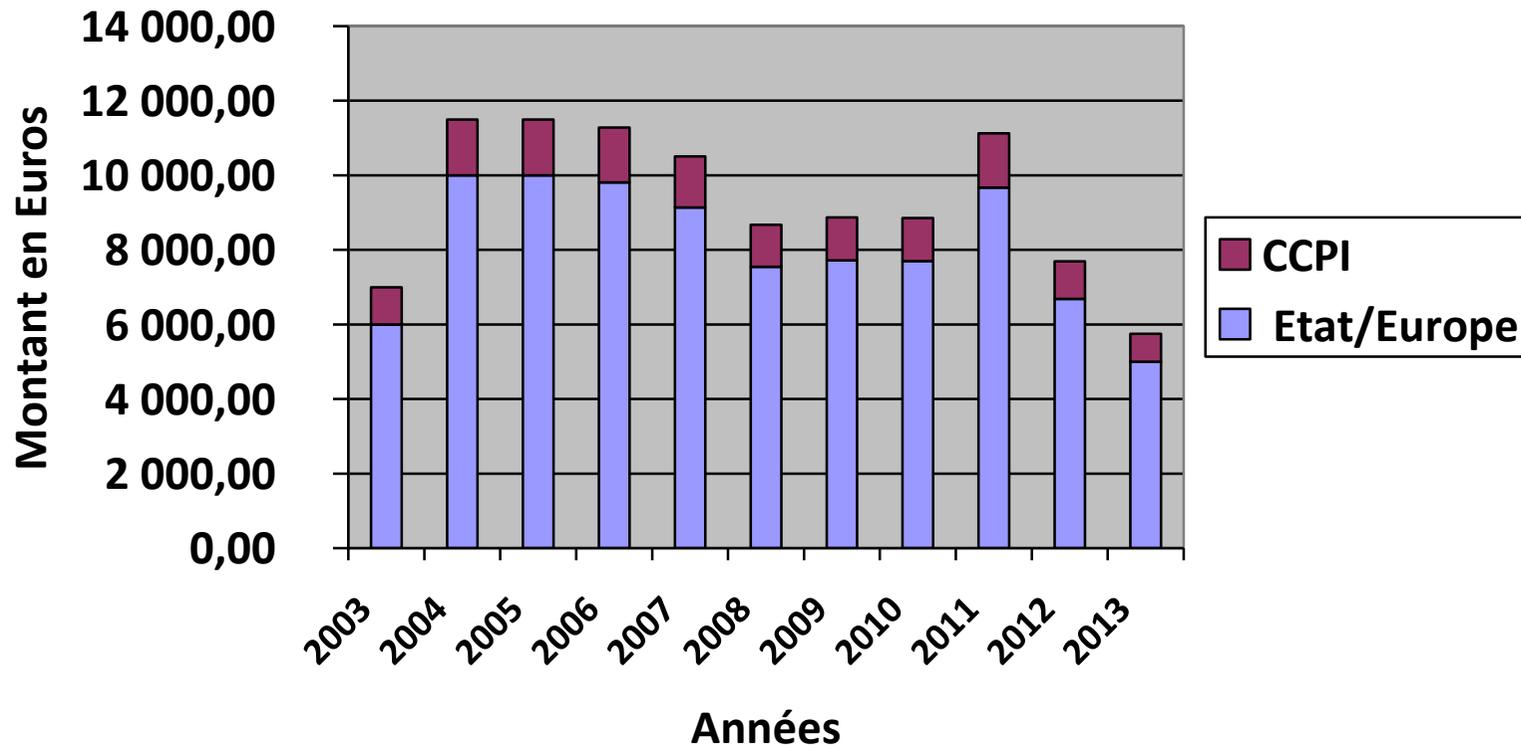
Partie IV

—

**Synthèse de l'évaluation de la mise en œuvre des
actions, orientations et mises à jour du
Document d'Objectifs.**

4-1 - Evaluation financière de la mise en œuvre des actions du DOCOB

Coûts liés à l'animation de la démarche Natura 2000



Coûts liés à la mise en œuvres de fiches actions du Docob

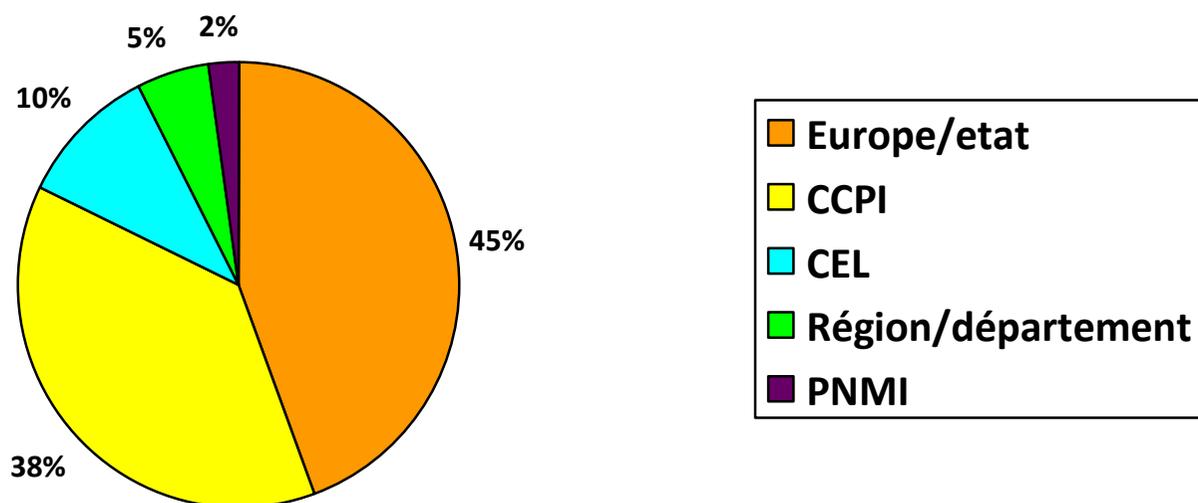
Objectifs Déclinés	Fiches actions	Coûts de réalisation des actions pour la période 2003 – 2013/2014	Montant prévisionnel 2003 - 2008
A1 : Maîtrise de la fréquentation humaine sur le site.	A.1.1 : Réorganisation de la circulation automobile.	10 000 €	130 000 – 200 000 €
	A.1.2 : Réorganisation des cheminements et des accès.	30 000 €	74 000 €
	A.1.3 : Modification du tracé des sentiers de randonnées.	Non réalisé	
A2 : Maintenir et restaurer le milieu dunaire.	A.2.1 : Restauration des secteurs dunaires ayant subi des dégradations.	26 000 €	Non estimé
	A.2.2 : Restauration des habitats prioritaires « dunes fixées ».	35 000 €	
A3 : Maintenir et restaurer les landes et pelouses.	A.3.1 : Réouverture et entretien des landes et pelouses.	35 000 €	23 500 €
	A.3.2 : Gestion des espèces invasives, sélection des espèces ornementales et limitation de la rudéralisation.	46 500 € (hors coûts sensibilisation)	8 000 - 9 000 €
A4 : Gérer la ria du Conquet.	A.4.1 : Surveillance de la qualité de l'eau.	Montant non disponible	2 000 – 5 000 €
	C.1.1 et C.1.2 : information-sensibilisation des habitants et élus.		Non estimé
A5 : Maintenir et restaurer les boisements de feuillus.	A.5.1 : Conversion des peuplements résineux en boisements feuillus.	27 000 €	117 350 €
A6 : Maintenir et restaurer les zones humides.	A.6.1 : Réouverture et entretien de la lande humide.	25 000 €	41 000 – 43 350 €
	C.1.2 : information-sensibilisation des élus.	Montant non disponible	Non estimé

A7 : Maintenir et gérer la végétation pionnière des lasses de mer et des rivages de galets.	C.1.2 et C.1.4 : information-sensibilisation des habitants et élus.	Non réalisé	Non estimé
A8 : Rendre les activités économiques compatibles avec la conservation des habitats	A.8.1 : Maintien de l'activité goémonière en cohérence avec la conservation des habitats	Montant non disponible	Non estimé
	A.8.2 : Gestion des zones de contact cultures/habitats	Montant non disponible	20 800 €
A9 : Rendre les activités de loisirs compatibles avec la conservation des habitats	A.9.1 : Rendre les activités marines compatibles avec la conservation des habitats	7 000 €	13 200 – 14 300 €
	C.1.2 et C.1.3 : information-sensibilisation des usagers et élus.	Montant non disponible	
B1 : Maintien et gestion du Grand Rhinolophe.	B.1.1 : Gestion de l'hivernage du Grand Rhinolophe	46 200 €	6 500 – 16 600 €
B2 : Maintien et gestion du Damier de la sucçise.	B.2.1 : Gestion de l'habitat d'espèce du Damier de la sucçise	14 850 €	1 300 – 9 300 €
B3 : Maintien et gestion du Rumex rupestris et de Trichomanes speciosum	C.1.2 : information-sensibilisation des élus.	Non réalisé	Non estimé
C1 : Informer et sensibiliser	C.1.1 : informer les habitants.	Montant non disponible	47 200 - 90 000 €
	C.1.2 : informer les élus.		
	C.1.3 : informer et sensibiliser les usagers du site.		
	C.1.4 : informer et sensibiliser l'ensemble des visiteurs.		

D1 : Mettre en place des dispositifs de suivis et d'évaluation des habitats et des espèces	D.1.1 : Mettre en place des inventaires complémentaires	1 700 €	2 250 – 23 250 €
	D.1.2 : Mettre en place des suivis de l'impact des actions	Montant non disponible	Non estimé
	D.1.3 : Réalisation des suivis et évaluation des habitats et des espèces	Montant non disponible	Non estimé

Le montant total de la mise en œuvre des actions du DOCOB s'élève à environ 304 250 € pour la période 2003 – 2013/2014 à l'exclusion des mesures de sensibilisation et autres actions non spécifiquement liées à la démarche Natura 2000. C'est pourquoi, pour certains points, il est indiqué « montant non disponible » car les coûts étaient difficilement ventilables.

Sources de financement des actions du DOCOB



4-2 - Evaluation de la mise en œuvre des actions du DOCOB

Dans le tableau ci-dessous sont présentés de manière synthétique l'état d'avancement dans la mise en œuvre des actions, des indicateurs de suivi des actions et les éléments de blocage à la mise en œuvre des actions.

Légendes de l'état d'avancement

	Plus de 50 % des mesures programmées ont été mises en œuvre
	Action engagée mais faiblement
	Action non réalisée

Objectifs Déclinés	Fiches actions	Etat avancement	Indicateurs de suivi des actions	Points de blocage à la mise en œuvre des actions et remarques.
A1 : Maîtrise de la fréquentation humaine sur le site.	A.1.1 : Réorganisation de la circulation automobile.		1703 m linéaire d'aménagements.	Refus de la validation de mesures. Maîtrise foncière privée. Pertinence de la mesure et faisabilité administrative.
	A.1.2 : Réorganisation des cheminements et des accès.		4 950 m linéaire d'aménagements.	Faisabilité technique et intégration paysagère.
	A.1.3 : Modification du tracé des sentiers de randonnées.		Non réalisée.	Faisabilité technique. Abandon d'une partie de l'action sur les terrains du Conservatoire du Littoral.
A2 : Maintenir et restaurer le milieu dunaire.	A.2.1 : Restauration des secteurs dunaires ayant subi des dégradations.		950 m linéaire d'aménagements – 125 – 150 m ² de replantation d'oyats.	Pas de point de blocage. Action fortement soumise aux facteurs naturels
	A.2.2 : Restauration des habitats prioritaires « dunes fixées ».		4,22 ha de dunes fixées en cours de restauration.	La mise en place du pâturage nécessite une bonne maîtrise du chargement en animaux pour éviter du surpâturage sur des milieux faiblement productifs.

A3 : Maintenir et restaurer les landes et pelouses.	A.3.1 : Réouverture et entretien des landes et pelouses.		6,44 ha de pelouses et landes en cours de restauration.	Maîtrise foncière privée. Interaction potentielle avec d'autres enjeux (espèces d'intérêt communautaire, gestion des fréquentations,...)
	A.3.2 : Gestion des espèces invasives, sélection des espèces ornementales et limitation de la rudéralisation.		10 espèces invasives ou rudérales cartographiées, plus de 3000 m ² d'invasives arrachées, plus de 9 hectares d'espèces rudérales gérés et création de 6 outils de sensibilisation.	Forte ampleur des zones « contaminées ». Maîtrise foncière privée.
A4 : Gérer la rive du Conquet.	A.4.1 : Surveillance de la qualité de l'eau.		4 points d'analyse réalisés dans le cadre de réseaux existants.	Pas de points de blocage. Utilité/Utilisation de ces données ?
	C.1.1 et C.1.2 : information-sensibilisation des habitants et élus.		Pas d'action de communication spécifique mise en œuvre dans le cadre de Natura 2000.	Pas de points de blocage particuliers – Définir la nature des messages spécifiques à faire passer, propre au site Natura 2000.
A5 : Maintenir et restaurer les boisements de feuillus.	A.5.1 : Conversion des peuplements résineux en boisements feuillus.		3,85 Ha convertis en boisement feuillus.	Difficultés techniques (peu de marchands de bois intéressés par les lots) et financières (opération devant être non coûteuse pour la collectivité).
A6 : Maintenir et restaurer les zones humides.	A.6.1 : Réouverture et entretien de la lande humide.		1,09 Ha en cours de restauration.	Pas de points de blocage particuliers - Habitats de faible surface avec incidence potentiellement forte des mesures de gestion.
	C.1.2 : information-sensibilisation des élus.		Pas d'action de communication spécifique mise en œuvre dans le cadre de Natura 2000.	Pas de points de blocage particuliers – Définir la nature des messages spécifiques à faire passer, propre au site Natura 2000.
A7 : Maintenir et gérer la végétation pionnière des laisses de mer et des rivages de galets.	C.1.2 et C.1.4 : information-sensibilisation des habitants et élus.		Article de sensibilisation sur la végétation des hauts de plage et les mesures de protection mise en œuvre.	Pas de points de blocage.

A8 : Rendre les activités économiques compatibles avec la conservation des habitats	A.8.1 : Maintien de l'activité goémonière en cohérence avec la conservation des habitats		Suivi des champs d'algues de rives	Pas de point de blocage.
	A.8.2 : Gestion des zones de contact cultures/habitats		420 m linéaire de talus réalisés.	Maitrise foncière privée/outil financier. Utilité de la réalisation de certains talus non avérée.
A9 : Rendre les activités de loisirs compatibles avec la conservation des habitats	A.9.1 : Rendre les activités marines compatibles avec la conservation des habitats		2 mouillages posés, un mouillage testé. Evaluation du gisement de Telline sur la plage de Blancs-sablons	Concernant les mouillages, difficulté dans l'implication de l'association de plaisanciers liés au scepticisme concernant le nouveau procédé technique.
	C.1.2 et C.1.3 : information-sensibilisation des usagers et élus.		3 documents édités et pages internet sur le site du PNMI	Pas de points de blocage.
B1 : Maintien et gestion du Grand Rhinolophe.	B.1.1 : Gestion de l'hivernage du Grand Rhinolophe		1 suivi annuel des gîtes de reproduction et d'hivernage, une cartographie et un suivi acoustique sur les habitats de chasse et l'aménagement de 22 gîtes d'hivernages.	Pas de points de blocage particuliers – Forte implication du propriétaire pour le gîte de reproduction en propriété privée
B2 : Maintien et gestion du Damier de la succise.	B.2.1 : Gestion de l'habitat d'espèce du Damier de la succise		Une étude complémentaire sur la répartition et les effectifs du Damier, un suivi annuel en période de reproduction et 1,30 Ha gérés en faveur de l'espèce.	Pas de points de blocage particuliers – Mise en œuvre du suivi difficile.
B3 : Maintien et gestion du Rumex rupestris et de Trichomanes speciosum	C.1.2 : information-sensibilisation des élus.		Pas d'action de communication mise en œuvre dans le cadre de Natura 2000.	Pas de points de blocage particuliers – Définir la nature des messages spécifiques à faire passer propre au site Natura 2000.
C1 : Informer et sensibiliser	C.1.1 : informer les habitants.		Magazine communautaire : une dizaine d'articles.	Pas de points de blocage particuliers – Définir la nature des messages spécifiques à faire passer propre au site Natura 2000.
	C.1.2 : informer les élus.		Site Internet : une page dédiée à Natura 2000. Brochures/dépliants : 2 documents édités.	
	C.1.3 : informer et sensibiliser les usagers du site.		Exposition : 2 expositions créées. Presse écrite : + de 10 articles dans la presse	

	C.1.4 : informer et sensibiliser l'ensemble des visiteurs.		locale et la presses spécialisées	
D1 : Mettre en place des dispositifs de suivis et d'évaluation des habitats et des espèces	D.1.1 : Mettre en place des inventaires complémentaires		Réalisation d'inventaires complémentaires concernant les reptiles, les amphibiens, les papillons rhopalocères, les libellules et les criquets, grillons, sauterelles.	Pas de points de blocage particulier – Nécessitent une meilleure intégration et une reconnaissance plus importante de cette mission de connaissance.
	D.1.2 : Mettre en place des suivis de l'impact des actions		Réalisation de suivis photographiques et botaniques des actions.	Pas de points de blocage particulier – Nécessitent une reconnaissance plus importante de cette mission d'évaluation.
	D.1.3 : Réalisation des suivis et évaluation des habitats et des espèces		Réalisation d'un suivi de deux espèces d'intérêt communautaires (Damier de la Suisse et Grand Rhinolophe)	Absence de méthodologie d'évaluation des habitats

4-3 - Evaluation des résultats des actions mises en œuvre et définition des orientations pour la mise à jour du Document d'Objectifs.

Objectifs Déclinés	Résultats des actions programmées	Orientations
A1 : Maîtrise de la fréquentation humaine sur le site.	<ul style="list-style-type: none"> • Pour la gestion des fréquentations automobiles : minimum de 4000 m² de milieux naturels mis en défens et 12 sentiers supprimés. • Pour la gestion des fréquentations piétonnes : minimum de 4140 m de sentiers fermés et 7,40 Ha de milieux naturels mis en défens. 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre des aménagements non réalisés et amélioration des aménagements existants lorsque cela est nécessaire. • Actualisation de la connaissance des fréquentations du site. • Identification d'actions complémentaires de gestion des fréquentations automobiles et piétonnes.
A2 : Maintenir et restaurer le milieu dunaire.	<ul style="list-style-type: none"> • Fixation du sable par les ganivelles sur les secteurs d'apport éoliens important et protection efficace des végétations de hauts de plage et dunes embryonnaires. • 40 % des surfaces de « dunes fixées » restaurées présentent début un de recolonisation par une végétation caractéristique de l'habitat. 	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite des actions de protection des habitats dunaires et de restauration/entretien des dunes fixées. • Mise en place à titre expérimental d'une gestion par pâturage.
A3 : Maintenir et restaurer les landes et pelouses.	<ul style="list-style-type: none"> • 48 % des surfaces de pelouses et landes restaurées présentent un début de recolonisation par une végétation caractéristique de l'habitat. • Concernant les invasives et rudérales : - la cartographie est quasi-complète <ul style="list-style-type: none"> - La gestion de 6 espèces engagée avec des résultats très variables. seulement 2 espèces faciles à gérer avec un nombre de repousses très limité - De nombreux outils de sensibilisation ont été mis en œuvre. 	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite de l'entretien des secteurs gérés. • Mise en œuvre des actions non réalisées sur les terrains publics avec évaluation du potentiel de restauration des parcelles concernées. • Transfert de terrain état au CEL et démarchage foncier ? • Cartographie complémentaire et actualisation des cartographies d'espèces invasives et rudérales. • Poursuite des actions de gestion des espèces invasives et rudérales

A4 : Gérer la ria du Conquet.	<ul style="list-style-type: none"> • 3 cours d'eau avec une teneur moyenne annuelle en nitrate toujours inférieur à 50 mg/l sur la période 2004 – 2013. • 1 cours d'eau avec une teneur moyenne annuelle en nitrate supérieur à 50 mg/l pour 7 années sur la période 2004 – 2013. 	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite du recueil des analyses d'eau des cours d'eau en amont de la ria. • Intégration de la problématique macro-déchets dans les fiches actions.
A5 : Maintenir et restaurer les boisements de feuillus.	<ul style="list-style-type: none"> • 20 % de la surface de boisement résineux convertie en boisements feuillus. 	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite de la conversion des boisements résineux en boisements feuillus. • Sélection des essences forestières pour favoriser la Chênaie-Hêtraie
A6 : Maintenir et restaurer les zones humides.	<ul style="list-style-type: none"> • 90 % des landes humides restaurées présentent un début de recolonisation par une végétation caractéristique de l'habitat. 	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite de l'entretien des landes humides.
A7 : Maintenir et gérer la végétation pionnière des hautes de mer et des rivages de galets.	<ul style="list-style-type: none"> • Action difficile à évaluer. L'action de protection physique a été sans aucun doute la plus efficace pour obtenir une protection immédiate. 	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre régulièrement des actions de sensibilisation sur cette thématique.
A8 : Rendre les activités économiques compatibles avec la conservation des habitats	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi de la ressource des algues de rives – résultats en cours d'analyse. 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'une cartographie et de convention afin d'officialiser les zones de séchage du goémon. • Poursuite de l'évaluation de la ressource en algues. • Poursuite de la mise en place de talus.
A9 : Rendre les activités de loisirs compatibles avec la conservation des habitats	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de résultats encore visible concernant les mouillages dans l'anse de Kerhornou. • Actions de sensibilisations difficiles à évaluer. • Gisement de Tellines constitué d'un stock résiduel représenté en majeure partie par des animaux de plus de 3 ans – Le gisement doit être ménagé. 	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite de l'expérimentation des mouillages. • Poursuite de l'édition de documents de sensibilisation des pêcheurs à pieds. • Veille sur les usages en vue d'étude d'opportunité d'une charte Natura pour les manifestations nautiques. • Poursuite de l'évaluation du gisement de Telline.

<p>B1 : Maintien et gestion du Grand Rhinolophe.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'ensemble des sites d'hivernage identifiés ont été protégés du dérangement. • Augmentation de la population reproductrice et hivernante, dont probablement une partie par transfert depuis d'autres site, mais démontrant le caractère attractif des gîtes. • Identifications des habitats de chasse autour des gîtes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite de la réalisation des suivis des gîtes et prospections acoustiques. • Intégration des conclusions de l'étude au DOCOB. • Entretien des gîtes aménagés.
<p>B2 : Maintien et gestion du Damier de la succise.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien de la population sur le site • Découverte de nouveaux habitats de reproduction et d'alimentation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite de la réalisation des suivis en période de reproduction • Intégration des conclusions de l'étude au DOCOB. • Poursuite de la gestion des habitats du Damier.
<p>B3 : Maintien et gestion du Rumex rupestris et de Trichomanes speciosum</p>	<p style="text-align: center;">-</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un suivi annuel des stations de Rumex rupestris. • Veille à la cohérence des projets d'aménagements sur la conservation des espèces.
<p>C1 : Informer et sensibiliser</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Action difficile à évaluer. On note toutefois une certaine prise de conscience de la nécessité de protéger les sites et de l'engagement de la Collectivité dans cet objectif. Il reste difficile de savoir si ce constat s'applique à une majorité de personnes ou non. 	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre d'actions ponctuelles et ciblées de sensibilisation de l'ensemble des publics. • Définir un programme de sensibilisation et d'information des publics.
<p>D1 : Mettre en place des dispositifs de suivis et d'évaluation des habitats et des espèces</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les résultats des inventaires donnent 5 espèces d'amphibiens, 6 espèces de reptiles, 28 espèces de papillons rhopalocères, 16 espèces ou groupe d'espèces de criquets, grillons et sauterelles et 16 espèces de libellules. • Suivi de l'impact de l'ensemble des actions de gestion des habitats. 	<ul style="list-style-type: none"> • Cartographie des habitats situés hors du premier périmètre. • Poursuite des inventaires entomologiques et amélioration de la connaissance des espèces d'intérêt patrimonial. • Poursuite des suivis des actions de gestion. • Réalisation de l'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels.

4-4 – Mise à jour du DOCOB

Une mise à jour du DOCOB est rendue nécessaire compte tenu de l'ancienneté de celui-ci et des éléments de la présente évaluation.

Cette mise à jour concerne :

- L'actualisation du diagnostic du DOCOB notamment en ce qui concerne le périmètre du site, les habitats et espèces, la carte des protections réglementaires, la prise en compte des évaluations d'incidences, la gestion de la partie marine par le PNMI, la mise à jour du foncier, du FSD, des activités socio-économiques...
- La restructuration des fiches d'objectifs opérationnels et d'actions afin de donner plus de cohérence au document en évitant les doublons éventuels, l'inégalité des fiches actions,...
- L'intégration des orientations du bilan après validation par les groupes de travail et le comité de pilotage.
- L'intégration d'éventuelles problématiques nouvelles suite à l'actualisation de l'état des lieux et à la définition d'objectifs de gestion et la proposition de nouvelles mesures de gestion par les groupes thématiques.
- La mise à jour, si nécessaire, de la charte Natura 2000 notamment pour les engagements liés aux activités sur le site.